

“PAYSAGE,

fil conducteur du
développement
durable
des territoires”

[Expériences de démarches paysagères
au service des projets des territoires.]



les **ACTES**
du séminaire du 22 novembre 2010

avec le soutien du Réseau Rural Français

LE COLLECTIF DES

**Etats généraux
du paysage**



SOMMAIRE

- 5 Ouverture Roger JUMEL
- 7 Introduction André BARBAROUX

Séquence 1 / Quels sont les apports du dialogue autour du paysage entre acteurs urbains et ruraux ? animation Yves GORGEU

- 10 La démarche du Triangle Vert **Thierry LAVERNE**
- 14 Échanges avec la salle
- Première table ronde**
- 15 Le projet du parc de la Deûle **Yves HUBERT**
- 17 La charte paysagère de la communauté de communes du pays du Loiron **Jean-Paul SCHOEMANN**
- 18 Echanges avec la salle
- 19 Le SCOT paysager de la Terre des 2 Caps **Martial HERBERT**
- 21 Le plan de paysage du bassin carrier **Jean-Pierre GEIB**
- Deuxième table ronde**
- 22 Les plans de paysage intercommunaux du PNR des Ballons des Vosges **Frédéric SCHALLER**
- 24 GERPLAN : plans de gestion locaux départementaux **Karine ISOLA**
- 26 Les initiatives citoyennes de la Compagnie du Paysage **Odile MARCEL**
- 27 Échanges avec la salle

Séquence 2 / Accueil et mobilité : un nouveau défi pour les paysages ? animation Anne VOURC'H

- 30 Le paysage c'est l'affaire de tous en vallée de la Haute-Bruche **Jean-Sébastien LAUMOND**
- 32 Le projet paysager du Grand Site du Puy Mary **Bertrand GAUVRIT**
- 34 Échanges avec la salle
- Troisième table ronde**
- 35 Le paysage, socle du développement territorial du Marais Poitevin **Sandrine GUIHENEUF**
- 37 La requalification des friches industrielles de la vallée de Saint-Amarin **Mathilde KEMPF**
- 38 Le dispositif « 1% paysage et développement » le long de l'A 19 **Isabelle THAUVEL**
- 39 Échanges avec la salle

Séquence 3 / Ressources naturelles, activité agricole et paysages : des bénéfices réciproques ? animation André BARBAROUX

- 43 La démarche paysagère du vignoble AOC classé de Château-Chalon **Christian VUILLAUME**
- Quatrième table ronde**
- 45 La démarche paysagère sur l'exploitation familiale de Vernand **Rémi JANIN**
- 47 Réhabilitation d'une friche industrielle par les Amis du Transformateur **Barbara MONBUREAU**
- 48 Commun'arbre, programme de l'association Arbres et Paysage d'Autan **Alexandra DESIREE**
- 49 La préservation des zones humides du Val de Clouère **Jean-Philippe MINIER**
- 51 Echanges avec la salle

- 56 Synthèse des travaux **Régis AMBROISE**
- 57 Conclusion de la journée **Yves BRIEN**
- 58 Petit glossaire

60 20 expériences de démarches paysagères (fiches d'expériences)

- fiche 1. Communauté de Communes de la Terre des 2 caps : projet de SCOT paysager (Pas-de-Calais)
- fiche 2. Communauté de Communes de la Fave : un plan paysage pour un développement territorial durable (Vosges)
- fiche 3. Communauté de Communes de Loiron : d'une charte paysage, une culture commune de l'aménagement du territoire (Mayenne)
- fiche 4. Communauté de Communes de la Haute Bruche : 20 ans d'actions paysages pour la réouverture d'espaces pastoraux (Bas-Rhin)
- fiche 5. Parc de la Deûle : un parc périurbain associé à l'agriculture locale (Nord)
- fiche 6. Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin : requalification des friches industrielles textiles (Haut-Rhin)
- fiche 7. Vignoble de Château-Chalon : appuyer la qualité d'un terroir viticole sur la qualité des paysages (Jura)
- fiche 8. Syndicat mixte du Grand Site de Puy Mary : une politique paysagère globale pour le développement d'un grand site (Cantal)
- fiche 9. Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais Poitevin : Le paysage, socle du développement territorial du marais mouillé (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- fiche 10. Arbres et Paysages d'Autan : projet Commun'arbre (Haute-Garonne)
- fiche 11. Association « Les Amis du Transformateur » : réhabilitation d'une friche industrielle et agricole périurbaine (Loire-Atlantique)
- fiche 12. Gerplan : des plans de gestion locaux animés par le département (Haut-Rhin)
- fiche 13. Parc naturel régional des Ballons des Vosges : élaboration de plans de paysage intercommunaux (Vosges, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort)
- fiche 14. Compagnie du paysage : initiatives citoyennes et culturelles autour du bocage du Boischaud Sud (Indre)
- fiche 15. Association du Triangle Vert des communes maraîchères du Hurepoix : conjuguer développement urbain et agriculture périurbaine en région parisienne (Essonne)
- fiche 16. Denis Michaud : valorisation agronomique et paysagère des prés-bois du Haut Jura (Jura)
- fiche 17. « 1 % paysage et développement » : valorisation du paysage agricole le long de l'autoroute A 85 (Loir-et-Cher)
- fiche 18. « 1% paysage et développement » : engagement des agriculteurs le long de l'autoroute A 19 (Loiret)
- fiche 19. CREN Poitou-Charentes : une approche paysagère pour la protection du Val de Clouère (Vienne)
- fiche 20. L'exploitation familiale des frères Janin, paysagistes et agriculteurs: vitrine paysagère et agricole (Loire)

103 Points de vue et propositions sur le paysage (par les membres du Collectif des Etats généraux du Paysage)

FNSEA
FNCAUE
SPPEF
MPF
RGSF
FCEN
MC/CDC
FNSafer
FFP

- 115 Crédits, remerciements

Un séminaire national organisé par

Collectif des
**Etats généraux
du paysage**

Le Collectif des États Généraux du Paysage

Né de l'organisation en février 2007 des États généraux du Paysage, le Collectif poursuit depuis ses travaux et actions notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Il rassemble :

- Fédération nationale des Safer
 - Réseau des Grands Sites de France
 - Fédération nationale des CAUE
 - Mairie-conseils / Caisse des dépôts
 - Fédération des Parcs naturels régionaux
 - Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
 - Maisons paysannes de France
 - Fédération française du Paysage
 - Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
 - Société pour la Protection des paysages et de l'Esthétique de la France
 - Fondation Patrimoine Environnement
 - Fédération nationale des Syndicats d'exploitants agricoles
- avec le concours technique du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche.

La coordination technique du Collectif est assurée depuis 2008 par la FNCAUE.

Le Collectif des États Généraux du Paysage a organisé le 7 février 2007 les premiers États généraux du Paysage à Paris au Conseil économique et social.

dans le cadre des actions du

Réseau Rural Français



Le Règlement communautaire de développement rural 2007- 2013 a créé au niveau européen et dans chaque état-membre un réseau des acteurs du développement rural. Le Réseau Rural Français (RRF) comporte un réseau national et 26 réseaux régionaux.

Le RRF, largement ouvert, est copiloté par le MAAP et la DATAR au niveau national, et par le préfet et le président du Conseil régional en région. Il soutient grâce au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) des actions portant notamment sur la gestion de l'espace et tendant à favoriser les échanges, la capitalisation et la valorisation d'expérience et de ressources, pour améliorer les projets financés par le FEADER et plus généralement pour un développement durable et équilibré des territoires ruraux. Le RRF et son site www.reseaurural.fr sont également centre national de ressources à destination des élus et des porteurs de projet.



Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires

20 expériences de démarches paysagères au service des projets des territoires

Dans le cadre du groupe de travail «Gestion de l'espace» du Réseau Rural Français, le Collectif des États Généraux du Paysage a mené en 2010 un travail de capitalisation des démarches paysagères exemplaires en terme de développement durable des territoires. Ces expériences, allant d'une relecture spatiale de l'exploitation agricole à des projets d'aménagement à l'échelle d'un pays ou d'un département, ont fait l'objet d'une vingtaine de fiches rendant compte de leurs conditions d'émergence et de succès.

Pour promouvoir l'approche paysagère comme clé d'entrée pertinente pour la gestion des espaces ruraux ou périurbain, la journée du 22 novembre 2010 propose de rassembler les acteurs rencontrés (élus, paysagistes, agriculteurs, aménageurs...) et d'offrir des points de comparaison et de contraste entre les expériences les plus marquantes. Elles permettront de diffuser auprès d'un large public quelles échelles de territoires, quels éléments déclencheurs et quels moyens de sensibilisation ont permis leur réalisation, quels critères d'évaluation sont utilisés, et quels moyens restent à mettre en oeuvre pour éviter la banalisation des paysages et la consommation effrénée d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation.

Ce séminaire a rassemblé 198 participants de toute la France, de tous horizons professionnels, d'une grande variété de structures de toutes tailles : représentants institutionnels, paysagistes, urbanistes, bénévoles associatifs, élus locaux...

Collectif des
**Etats généraux
du paysage**
dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



Communauté de communes de la Haute-Bruche (Bas-Rhin)

Ouverture

Roger JUMEL

Chef du bureau du foncier et de la biodiversité
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

Présentation du Réseau Rural Français

Le Bureau foncier de la ruralité est en charge des questions relatives au paysage au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT). Je commencerai par présenter le Réseau Rural Français, puis j'exposerai l'intérêt que revêt l'approche paysagère dans les questions de développement pour le MAAPRAT.

Le Réseau Rural Français est un dispositif mis en œuvre par le Règlement de développement rural¹. Il prévoit dans chacun des 27 États membres de l'Union Européenne la constitution de réseaux dont l'objectif est de capitaliser, valoriser et échanger sur les expériences locales en matière de développement rural. Le réseau national français se compose de 26 réseaux régionaux et regroupe 130 organismes. Un groupe de travail national de gestion du territoire appuie la démarche des États Généraux du paysage. Les travaux de la journée nourriront, quant à eux, le séminaire national du Réseau Rural Français qui se tiendra les 16 et 17 décembre 2010 à Agen.



Le développement de l'agriculture a été conduit pendant quarante ans afin de répondre à la demande de biens alimentaires en quantité suffisante et à des prix abordables. Cette intensification agricole s'est réalisée au détriment des paysages. Les parcelles ont été remembrées, certains espaces agricoles abandonnés se sont reboisés et refermés, les paysages se sont banalisés. La nouvelle demande sociale réclame aujourd'hui la réinvention d'un modèle agricole. Il devrait être plus qualitatif, moins exigeant en intrants, économe en énergie et préserver la biodiversité. Cette prise de conscience, certes encore limitée, a conduit à l'émergence d'une réflexion sur le paysage.

L'approche paysagère se veut globale. La valeur esthétique du paysage est interrogée, ainsi que sa valeur fonctionnelle, en termes notamment de préservation de la biodiversité. Cette approche holistique est d'autant plus intéressante qu'elle permet la rencontre de l'ensemble des acteurs locaux, dont les agriculteurs. Elle devrait conduire à imaginer de nouveaux paysages, reconnus du plus grand nombre et adaptés à une grande diversité d'usages.

Si des outils existent pour préserver les terres agricoles de l'urbanisation, peu d'instruments permettent de prendre en compte le paysage. Dans le cadre du programme « Terres 2020 » du MAAPRAT, un des cinq défis à relever est la préservation de la biodiversité et des paysages, qu'ils soient de grande valeur ou ordinaires. La politique du MAAPRAT recouvre ainsi un double objectif. D'une part, elle doit aider les agriculteurs et leurs organisations à prendre conscience de l'importance agronomique, écologique et esthétique du paysage ; d'autre part elle doit inciter les acteurs non agricoles à comprendre le rôle de l'agriculture dans le développement rural, la création du paysage et le maintien de celui-ci.

¹ Le Règlement de développement rural (RDR) définit la politique communautaire de développement rural composée de mesures de restructuration du secteur agricole et de financement portant sur l'environnement et la gestion de l'espace rural (notamment la gestion des sites Natura 2000), l'économie rurale et le développement local [NDLR]

Introduction de la journée

André BARBAROUX

Directeur général de la Fédération Nationale des Safer

Présentation du projet du Collectif des États Généraux du Paysage

Je remercie les participants et le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) pour son accueil.

En octobre 2004, un Livre blanc consacré à la mise en valeur et à l'économie des paysages a été publié par la FNSafer. Cette publication correspondait à l'entrée en vigueur de la Convention Européenne du Paysage élaborée par le Conseil de l'Europe.

Devant le succès rencontré par le Livre blanc, un certain nombre d'organisations et la FNSafer ont lancé, en 2005, le Manifeste pour les Paysages, déclaration d'intentions qui a obtenu la signature de plus de 300 structures d'horizons variés (protection de l'environnement, défense du patrimoine, organismes agricoles, collectivités locales...) et a été signée à l'Assemblée nationale.



Sur la base de ce manifeste, les États Généraux du Paysage se sont tenus en février 2007 au CESE. Ils ont délivré quatre préconisations : créer des paysages contemporains de qualité ; coordonner les interventions des acteurs du paysage ; protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager ; économiser les ressources.

Riche de ses partenariats, le Collectif a perduré et s'est structuré autour de la coordination de la FNSafer, puis celle du Réseau des Grands Sites de France et enfin de la FNCAUE.

Dans le cadre du Réseau Rural Français (RRF), le groupe de travail « Gestion de l'espace » a lancé, fin 2009, un appel à projets de capitalisation d'expériences. Le Collectif a alors proposé de recenser, analyser et valoriser un certain nombre d'expériences paysagères exemplaires, qui livrent des pistes de réalisations d'aménagements prenant le paysage pour point de

départ. Le projet a été retenu par le RRF et le Collectif a ensuite demandé un retour sur ces expériences. Parmi la quarantaine de retours, vingt démarches ont été sélectionnées, car considérées comme les plus abouties et les plus aptes à être sources d'un transfert d'expérience au sein du réseau du RRF.

Ces vingt expériences, allant de la relecture spatiale de l'exploitation agricole à des projets d'aménagements à l'échelle d'un pays ou d'un département, ont fait l'objet de vingt fiches accessibles sur les sites Internet du Réseau Rural Français et de la FNCAUE.

La journée se propose de donner la parole à ces porteurs de projets, afin de comprendre l'exemplarité de leurs démarches et les conditions de leur généralisation. Ils ont en commun la volonté de choisir l'aménagement de leur territoire, d'en appréhender les atouts et obstacles, et non de le subir. Il appartiendra aux participants d'en tirer les enseignements à l'issue de la journée afin d'éviter la banalisation des paysages et de tenter de réfréner la consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation. Cette absorption représente, en effet, la disparition de l'équivalent d'un département agricole tous les quatre ans.

SÉQUENCE 1

**Quels sont les apports
du dialogue autour du
paysage entre acteurs
urbains et ruraux ?**

séquence animée par

Yves GORGEU

Mairie-conseils / Caisse des Dépôts



Pays du Loiron (Mayenne)

Introduction

Yves GORGEU, Mairie-conseils

Nous allons consacrer cette matinée à l'importance du dialogue autour du paysage entre les différents acteurs, et plus particulièrement les acteurs urbains et ruraux. En effet, l'accent sera mis sur les espaces sous pression, qu'elle soit de nature démographique, urbaine, touristique ou économique. La matinée s'organisera autour d'un témoignage significatif et d'une table ronde.

André Barbaroux a rappelé l'existence du Manifeste pour le paysage, qui constituait un cri d'alerte sur les modes d'urbanisation, de consommation et de banalisation des espaces. Il s'agit non pas de s'opposer à l'urbanisation et à la revitalisation de l'espace rural, bien au contraire, mais de dénoncer les manières dont cela est mené qui en un mot consiste à utiliser l'espace comme disponible pour y poser des lotissements, des zones d'activités, des grandes surfaces, des parkings, des ronds-points, selon des normes standardisées et dans le cadre d'une planification trop fonctionnelle — émiettée de surcroît entre 36 000 communes. Ces pratiques témoignent d'une profonde crise de la gestion de l'espace.

Nous, membres du Collectif, pensons que le paysage peut venir au secours de cet urbanisme réalisé au gré des besoins. Il peut fédérer un projet d'ensemble et lui insuffler de la force. Les logiques individuelles et cloisonnées doivent être abandonnées par les différents acteurs de l'aménagement, dont le dialogue apparaît capital. Le paysage est un langage de ce dialogue, car il peut être facteur de partage, d'unité et de création collective.

Ce langage permet en outre d'exprimer les spécificités à la fois naturelles, sociales, culturelles, urbaines et économiques des territoires. Il offre la possibilité d'effectuer des choix sur les modes d'aménagement, à une échelle géographique adaptée. Ces choix expriment les aménagements refusés, ou ceux qui ne sont plus désirés, et s'inscrivent dans une réalité locale singulière.

Ces démarches ne sont pas faciles, car elles vont à l'encontre d'habitudes, de produits banalisés ou encore de savoir-faire professionnels dominants. Notre Collectif a cependant connaissance d'approches paysagères pertinentes. Les témoignages qu'il a choisis et les tables rondes en feront la démonstration. La matinée s'organisera autour de deux témoignages significatifs et de deux tables rondes.

La démarche de l'association Triangle Vert (Essonne)

Thierry LAVERNE

Président de l'association du Triangle Vert des villes maraîchères du Hurepoix

Yves GORGEU

Thierry Laverne, vous êtes paysagiste, élu local et président de l'association du Triangle Vert, qui regroupe six communes du Hurepoix, à 20 km au sud-ouest de Paris. Cette association porte un projet d'entente intelligente entre acteurs ruraux, acteurs urbains et citoyens consommateurs. Elle a pour fin de concilier production agricole, protection de l'environnement et évolution urbaine, et de dire stop au laisser-faire de l'urbanisation, selon vos propres termes. Vous allez traiter de l'apport qu'un dialogue urbain / agricole peut changer dans les regards portés sur le territoire, sur son aménagement, sur les comportements des gens et sur les fonctions mêmes de la production agricole, en soulignant l'approche paysagère que vous avez adoptée en tant que professionnel. Quel a été l'apport de l'approche paysagère que vous avez portée en tant que paysagiste.

Thierry LAVERNE

En introduction, je dois, d'une part, préciser que le Triangle Vert porte un projet de territoire et non de paysage, en ce sens que ce dernier est une production permanente, non une fin en soi. Il constitue en effet le reflet dynamique des orientations de la société. Celle-ci a donc le paysage qu'elle mérite.



D'autre part, le commissaire européen à l'agriculture a annoncé, le 18 novembre 2010, une nouvelle orientation de la PAC 2013, à savoir permettre aux agriculteurs de vivre de leur activité. Cette orientation révèle que la question de la production n'est pas la seule mission assurée par les agriculteurs. Si ces derniers refusent depuis longtemps de se considérer comme des « jardiniers du paysage », leurs projets peuvent les amener à être des jardiniers du territoire, responsables et économes des ressources. J'ajoute que les projets urbains sont tout aussi importants que les projets ruraux pour parvenir à cet objectif commun qu'est la valorisation des territoires.

« Le plaisir de jouir d'un paysage est devenu une valeur et une préoccupation communes. »

Le paysagiste doit concevoir du « paysagement », telle est l'idée qui a longtemps prévalu de manière dominante. Je pense que cette conception a conduit à l'élaboration de programmes critiquables, la référence paysagère étant utilisée comme une caution garantissant leur mise en œuvre. A mon sens, le paysage ne doit pas relever uniquement des compétences des paysagistes. Il requiert un engagement actif et décloisonné de tous les acteurs de la société.

Je voudrais également évoquer la pensée, dominante quelques années auparavant, qui considérait le paysage comme accessoire par rapport à d'autres enjeux. Les résistances peu à peu formulées contre cette pensée ont permis à une autre idée d'émerger. Le plaisir de jouir d'un paysage est devenu une valeur et une préoccupation communes. D'aimable, la question du paysage est devenue responsable, et indispensable aujourd'hui. Nous, paysagistes et acteurs du paysage en général, avons cette chance que coïncident aujourd'hui les enjeux environnementaux et les projets de paysage. Les ressources naturelles sont redevenues moteur de projets. Nous devons donc montrer qu'une alternative est possible, inventer un nouveau mode d'aménagement du territoire, avec de nouvelles valeurs et en exploitant de nouvelles ressources. Il ne s'agit plus de préserver 10 % du territoire à des fins environnementales, mais de considérer que l'ensemble du territoire est concerné par un projet intégrant environnement et paysage.



→ voir fiche N°15

Dans ce contexte, le Triangle Vert constitue la démonstration locale de la capacité des élus locaux à mettre en œuvre des changements réclamés par la société. Notre association est politique. Cinq communes, de droite et de gauche, ont voulu démontrer que densité urbaine, logements sociaux et proximité agricole sont conciliables. L'espace concerné est un nouveau territoire de la banlieue, inventé et circonscrit par les infrastructures routières : N 20 à l'est, A 10 à l'ouest et Francilienne au sud. Les communes ont décidé de se rassembler à cette petite échelle de zone périurbaine, partant du principe qu'il n'est pas nécessaire d'être en accord sur l'ensemble d'un projet avant d'entreprendre. Ce rapprochement illustre en outre un changement de perception. Le modèle de l'étalement urbain mettait la ville au centre. Il reléguait à la marge la question des territoires périurbains. Le Triangle Vert considère au contraire que ces territoires ne sont pas marginaux, mais au cœur du rapprochement des communes. Les enjeux agricoles ne sont par conséquent plus fragmentés entre des communes isolées, mais au centre de préoccupations partagées.



L'association est née d'un constat effectué à la fin des années 90. Au nom du progrès, laisser-faire et impuissance régnaient, sans aucun contrôle des projets mis en œuvre. Le paysage, et notamment le paysage agricole, s'en est trouvé déconsidéré et annihilé. Les villes avaient par conséquent toute latitude d'occuper ces territoires. La première démarche du Triangle Vert consistait donc à changer ce regard et cette mentalité afin de mettre fin aux aménagements périurbains dénués de qualité. Les communes se sont ensuite rassemblées autour de projets moteurs et réalistes, afin de restaurer le dialogue entre agriculteurs et urbains. Le Triangle Vert tire son nom de la géographie des réseaux routiers, mais également des trois collèges qu'il a fallu convaincre ; à savoir les communes, les agriculteurs et l'ensemble des usagers de l'espace.

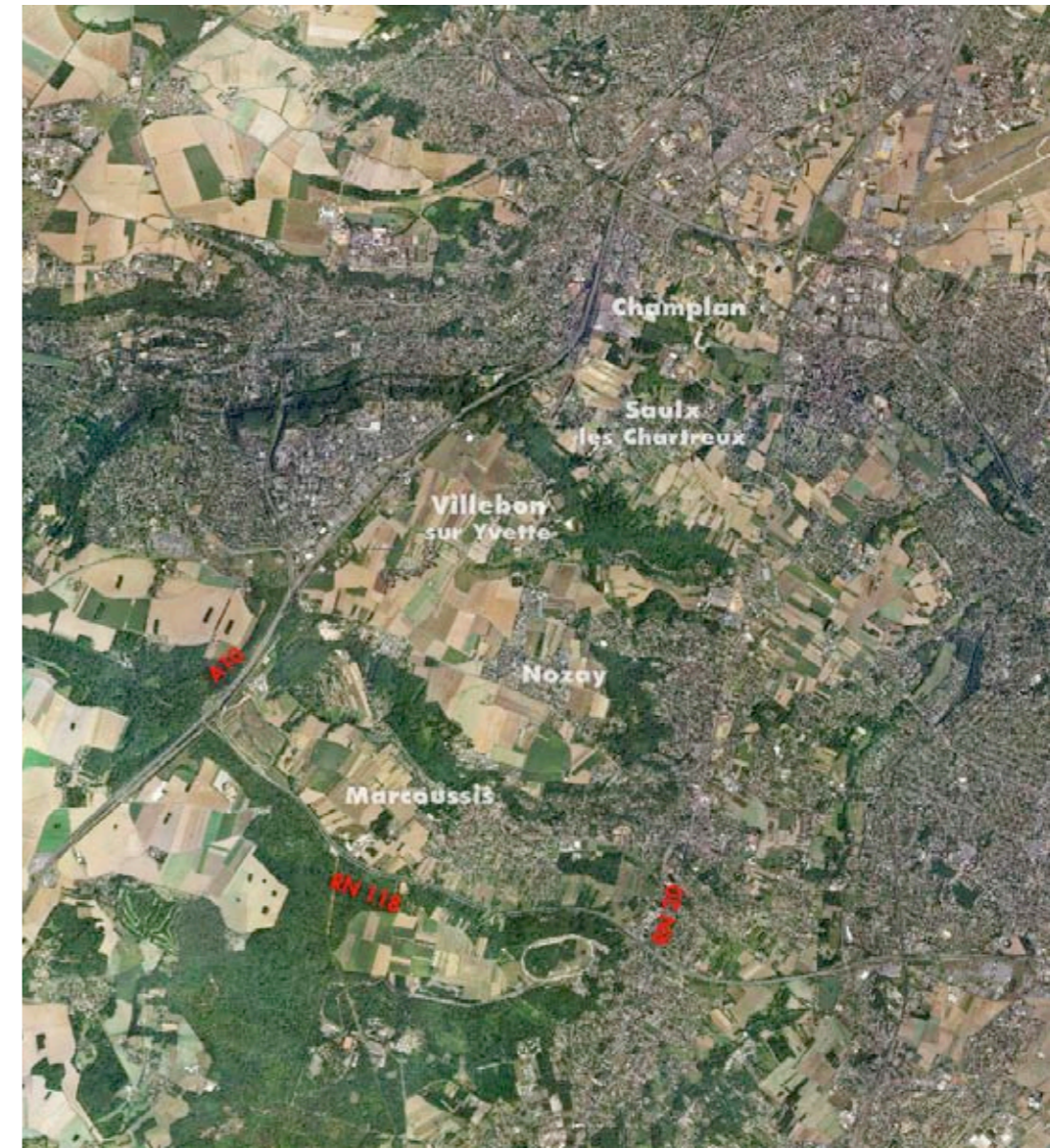
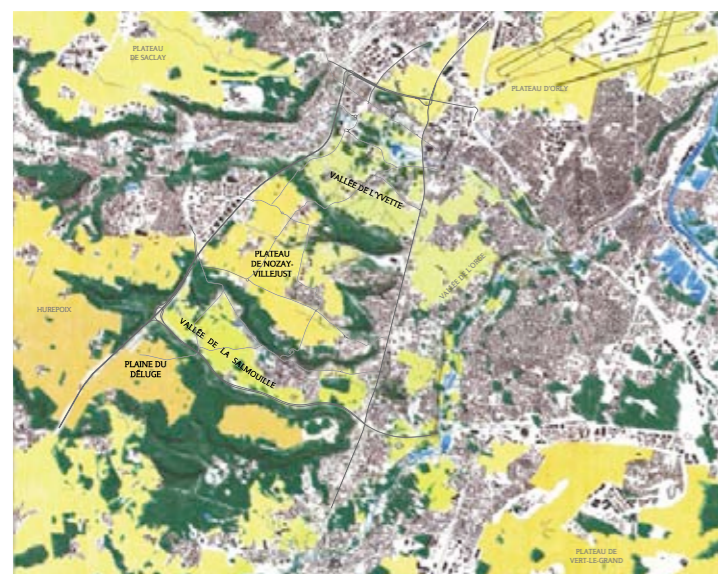
Le travail réalisé auprès des agriculteurs leur a montré que leur activité avait sa place et que ce n'était pas une simple déclaration d'intention

Dans ce cadre, la maîtrise foncière est nécessaire pour que les territoires agricoles ne supportent que des activités agricoles. Cet axe politique clair a été expliqué aux périurbains. Un travail sur la densification des centres-villes devait être entamé afin de ne pas reléguer en périphérie les activités non désirées au centre. La réflexion s'est ensuite organisée autour des projets à mettre en œuvre sur cette interface ville-campagne. L'agriculture a été réorientée vers la proximité urbaine, tandis que les équipements urbains présents sur cette lisière, tels les stades, devaient pouvoir profiter de la valorisation environnementale apportée par les activités agricoles.

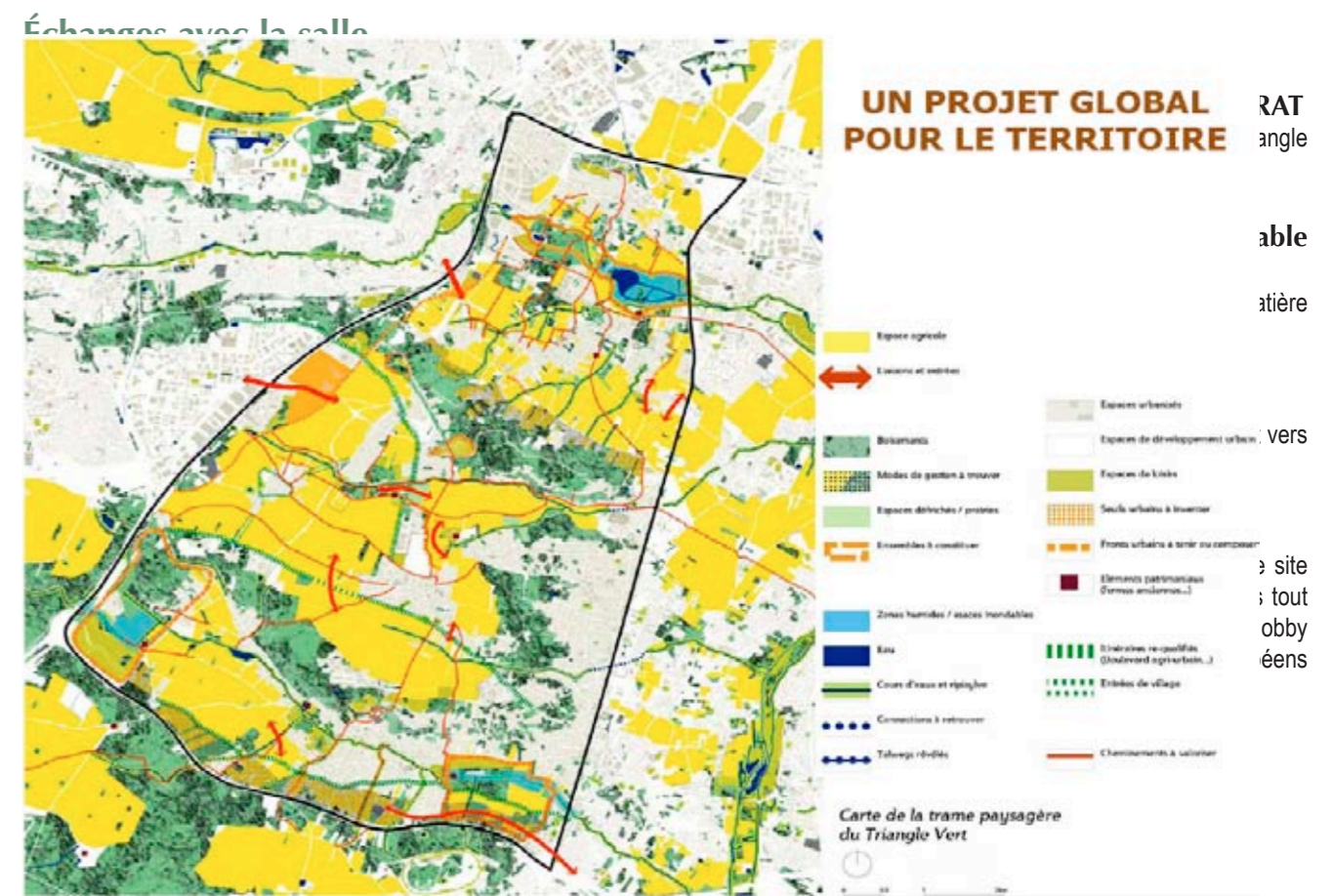
La reconnaissance et les aides apportées aux démarches des agriculteurs du Triangle Vert ont porté leurs fruits. Ils considèrent plus favorablement leur métier et la diversification de leurs activités. La préférence accordée aux circuits courts de distribution permet également de payer un prix plus juste aux maraîchers locaux, dont le travail demeure pénible. Le travail de l'association leur a en outre apporté une image de marque précieuse sur le marché parisien, notamment en termes de traçabilité des produits. Il a enfin permis d'éviter la déprise agricole. Sur notre territoire, la menace réelle ne réside toutefois pas dans la progression des friches, mais dans l'étalement urbain.

En conclusion, Le Triangle vert est un triangle vertueux, une dynamique de projet, de dialogue, et de vocation agricole retrouvée. Il propose une alternative concrète de ville et d'agriculture de proximité à l'échelle locale. Son expérience peut avoir valeur d'exemple à l'échelle francilienne et ouvrir la voie au projet d'Ecorégion souhaitée par Jean-Paul Huchon, président de la Région d'Île-de-France.

Unités paysagères et agricoles du Triangle Vert
Quatre entités paysagères dans leur contexte



« La maîtrise foncière est nécessaire pour que les territoires agricoles ne supportent que des activités agricoles. »



RAT
angle

able

atière

vers

site
; tout
obby
éens

pendant la préparation de sa candidature. Cette période nous a permis d'asseoir le Triangle Vert à une échelle presque indépendante de la question des gouvernances locales et de recevoir la visite de M. Hervé Gaymard et de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Nous sommes ainsi devenus des interlocuteurs presque incontournables aux yeux des communes.

Le Triangle Vert a été inventé par crainte de l'intercommunalité puissante des communes voisines, qui aurait programmé notre territoire par défaut, en y implantant leurs activités non désirées. Il me semble d'ailleurs que la notion de « front urbain » a été inventée pour qualifier notre territoire. Le SDRIF (Schéma Directeur de l'Île-de-France) a été accepté par l'État. Sur sa base, nous allons pouvoir travailler sur la réinvention d'un projet urbain prenant en compte la question agricole. Cette dernière est d'ailleurs maîtrisée par le biais du PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière), qui permet à la région d'acquérir le foncier afin de le céder en bail aux agriculteurs. Je souligne que, à l'origine réservé aux espaces naturels, le PRIF a ensuite été étendu aux espaces agricoles, ce qui prouve l'intérêt de la région pour ces problématiques. Les gouvernances locales vont donc se réorganiser à partir du projet de l'association au lieu d'imposer des projets politiques à court terme.



Première table ronde

Ont participé à la table ronde :

Yves HUBERT, Paysagiste Urbaniste, JNC International, Co-auteur du projet du Parc de la Deûle (Nord)

Jean-Paul SCHOEMANN, Vice-président en charge du Comité consultatif Paysages, Communauté de communes du Pays du Loiron (Mayenne)

Thierry LAVERNE

Président de l'association du Triangle Vert des villes maraîchères du Hurepoix

Le projet du parc de la Deûle (Nord)

Yves HUBERT

Paysagiste Urbaniste, co-auteur du projet du Parc de la Deûle

Yves GORGEU

Le parc de la Deûle est un parc périurbain, à la fois espace vert pour les urbains et espace de maintien de l'activité agricole. Ce projet s'est appuyé sur l'apport des paysagistes, dont vous êtes, pour prendre en compte le potentiel écologique et récréatif que recèlent les 2 000 hectares d'espaces agricoles et naturels situés entre Lille et Lens. Les terres agricoles sont à présent considérées comme structurant le territoire, et intégrées au tissu urbain. Votre expérience montre qu'un travail paysager approfondi dans les zones densément peuplées permet de conforter la viabilité économique des espaces agricoles, et constitue peut-être le meilleur moyen de placer ces derniers à l'abri des velléités d'expansion urbaine. Ma question est la suivante : comment et pourquoi le paysage constitue-t-il un support de médiation approprié pour réussir le dialogue entre tous les acteurs mobilisés autour du projet ?

Yves HUBERT

→ voir fiche N°5

Je m'exprime au nom de toute une équipe, dont Jean-Noël Capart et Jacques Simon, mais aussi au nom des élus locaux et de Pierre Denain, directeur de l'espace naturel Lille Métropole. Pour répondre à votre question, le paysage n'était pas le support au départ, car il est la résultante d'une activité. La convention européenne sur le paysage ne s'y trompe pas, qui met l'homme et son projet de société au cœur du paysage. Le paysage constitue pour ma

part un outil qui peut être mis au service d'un professionnel. Le parc est donc avant tout un projet de territoire. Il s'étend sur 30 km le long du canal de la Deûle. En 1965-1970, le premier projet a été enterré car il n'intégrait pas les acteurs du territoire. Les regards ont changé depuis lors. En 1995, une nouvelle initiative a été lancée sous l'égide de Pierre Bérégoovoy. Les enjeux étaient multiples et dépassaient le seul paysage. Il s'agissait de sauvegarder les champs captant, de restaurer 400 hectares de friches industrielles et de répondre à une demande d'espace vert de Lille, alors en voie de métropolisation à l'échelle européenne. Le territoire concerné est large car il concerne six à sept communes.



Le rôle des paysagistes consiste à comprendre quels sont les acteurs du paysage et comment ce dernier fonctionne. Le sol n'est en effet pas une page vierge, les parcelles sont occupées, le territoire investi. Les paysagistes s'intéressent donc particulièrement aux territoires désinvestis. Talus, chemins agricoles, sentiers, sont des éléments paysagers sans forte définition, mais permettent d'entrer à nouveau dans le paysage afin de revaloriser l'identité du parc. En effet, ses paysages de plaine sont très déstructurés et n'ont pas une identité forte comme les sites paysagers connus. Nous avons donc tracé des chemins, retravaillé le bocage, reconquis les friches et apporté une nouvelle sociabilité à une campagne investie par la mono activité et l'urbanisation. En somme, nous avons humanisé derechef les paysages afin que les habitants se les réapproprient.

J'insiste sur le fait que le travail est effectué en partenariat avec tous les acteurs du territoire et, notamment, les agriculteurs. Il faut également une agriculture proche des préoccupations urbaines si elle veut se maintenir. Pour conclure, je dirai que la contestable habitude de planification ayant conduit à la juxtaposition de fonctions a été remplacée par la volonté de mise en œuvre d'activités interdépendantes. Les espaces préservés ont vocation à devenir des centres multifonctionnels de récréation et d'agriculture. L'intervention des paysagistes a été réalisée dans ce cadre. Le paysage est devenu un outil structurant de la refonte du territoire.

« **Le rôle des paysagistes consiste à comprendre quels sont les acteurs du paysage et comment ce dernier fonctionne.** »



La Charte paysagère de la Communauté de Communes du pays du Loiron (Mayenne)

Jean-Paul SCHOEMANN

Vice-président en charge du Comité consultatif Paysages, Communauté de communes du Pays du Loiron

Yves GORGEU

Votre communauté de communes se situe en Mayenne, à proximité de Laval. Votre charte paysagère et urbanistique présente l'intérêt de constituer un moyen de connaissance partagée, de prise de conscience et d'identification des enjeux particuliers du territoire. Elle s'est beaucoup appuyée sur la participation active des habitants, leurs regards et leurs savoirs. Sans être un texte prescriptif, la charte semble être un réel document d'engagement décennal pour les élus, et ce dans plusieurs domaines : la qualité des espaces agricoles et bocagers ; les extensions urbaine ; les styles architecturaux. Ma question est la suivante : Comment cette charte est-elle devenue un document de référence pour les communes – vous parlez même d'« esprit de la charte » ? Ces engagements peuvent-ils selon vous freiner les ambitions urbaines et perdurer au-delà des prochaines élections locales ?

Jean-Paul SCHOEMANN

J'apporte le témoignage d'un élu, je ne suis pas un spécialiste du paysage. Mon propos est axé autour du nécessaire dialogue à instaurer entre les ruraux et les urbains. Pour répondre à votre question, la charte est devenue un véritable document car elle résulte d'une démarche volontaire des maires des quinze communes. Elle trouve son origine dans une charte de territoire réalisée par des étudiants. Ceux-ci ont provoqué une prise de conscience de l'atout naturel préservé que constitue le paysage de bocage qui est le nôtre, et de sa nécessaire préservation face à l'étalement urbain. Les élus ont donc élaboré une charte d'abord qualifiée de paysagère, l'adjectif urbanistique s'étant ajouté rapidement après. Des paysagistes et des architectes ont été engagés. Ces derniers ont contacté tous les acteurs du territoire : les agriculteurs, les syndicats d'eau, les associations de défense de l'environnement, les élus, les services de l'État. Tous les acteurs ont créé une participation fédérative intercommunale. Celle-ci a abouti à l'engagement solennel des quinze communes en faveur du respect de l'esprit de la charte.

Initialement document de réflexion, la charte est ainsi devenue un document de référence que les services de l'État se sont approprié. Il sert par exemple de support à la réalisation de bon nombre de PLU.

Pour répondre à votre seconde question, je pense que la Charte perdurera car la prise de conscience des questions environnementales est réelle. En outre, ces paysages de bocage ont une valeur identitaire, qui nous rassemble. Nous voulons les valoriser sans les figer.



« **La charte résulte d'une démarche volontaire des maires des quinze communes.** »

→ voir fiche N°15





Echanges avec la salle

Brigitte COMPAIN, présidente d'une association de protection des jardins maraîchers en milieu périurbain (Nièvre)

Serait-il possible de recenser les sols à haute valeur agro-pédologique au niveau national, notamment maraîchers ? Ils ont pratiquement disparu sans qu'aucune action n'ait été réalisée localement.

Yves GORGEU

Je vous propose d'entendre d'autres questions, car il est intéressant de connaître les préoccupations des uns et des autres, même si le temps manque pour y répondre.

Jean CABANEL, auteur

Malgré la pertinence croissante des discours sur le paysage, la France continue à avoir des paysages abominablement banalisés en entrée de villes et à consommer de manière effrénée des espaces ruraux. Je pose donc un constat d'échec de l'urbanisme car les outils juridiques ne sont pas efficaces. Il faut changer le Code de l'urbanisme.

De la salle

Combien de temps la réalisation de la charte paysagère de la communauté de communes du pays de Loiron a-t-elle duré ?

Jean-Paul SCHOEMANN

Deux années, de 2008 à 2009.

De la salle

Il faut remettre en cause les fondements du Code de l'urbanisme et assumer le fait que la campagne a pris une valeur culturelle. Le discours sur l'esthétique du paysage, par exemple, est loin d'être superflu.

De la salle

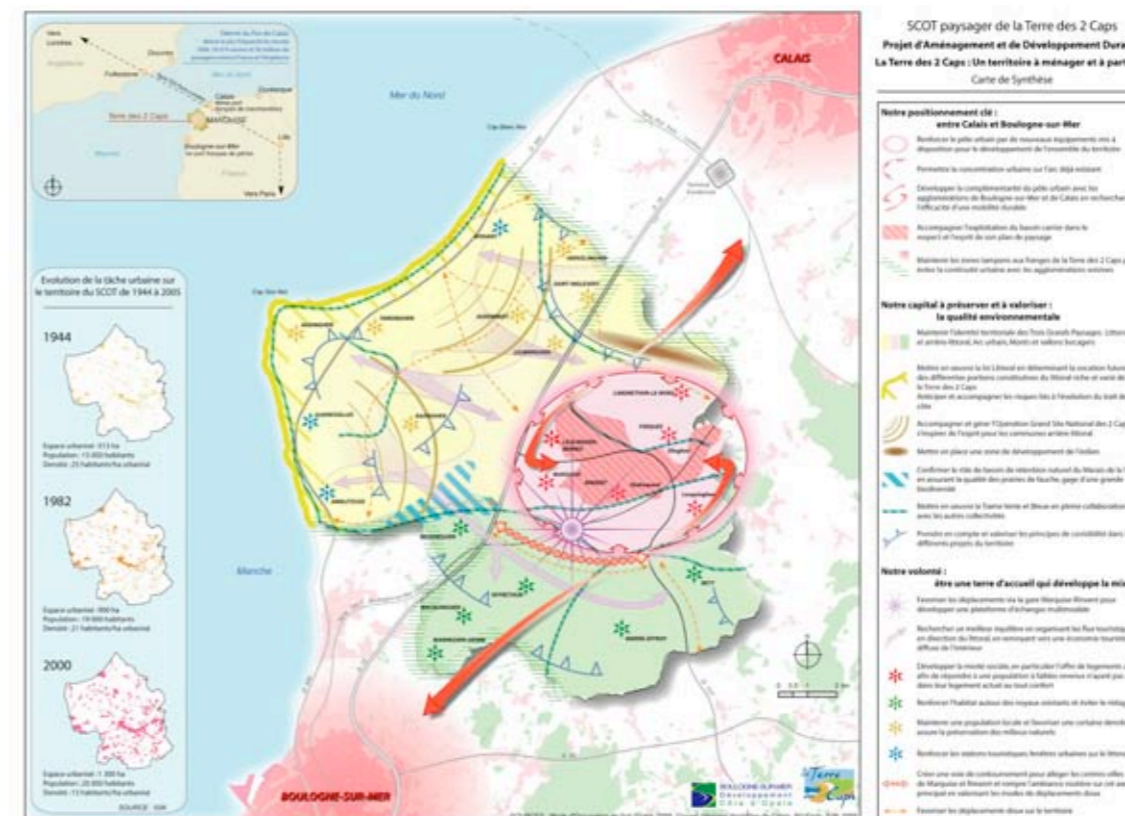
Le code n'a pas évolué dans le bon sens. Le POS, Plan d'Occupation des Sols, qui faisait la place aux espaces agricoles, a été remplacé par le PLU, Plan Local d'Urbanisme, ce qui est très significatif.

Thierry LAVERNE

J'imagine plutôt ce que je nommerais un PLT, Plan Local des Territoires. Par ailleurs, j'alerte sur la rémanence de la programmation urbaine héritée des années 70. Les textes conservent une grande capacité de résistance alors que les enjeux et les demandes sociales ont changé.

Yves HUBERT

Il faut abandonner le système de zonage, qui tue le territoire en lui ôtant sa dynamique. La fonction des territoires est plurielle, ils n'ont pas vocation à être dédiés à une mono activité.



Le SCOT paysager de la Terre des 2 Caps (Pas-de-Calais)

Martial HERBERT

Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

Jean-Pierre GEIB

Directeur adjoint du Parc Naturel Régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale

Yves GORGEU

Votre Communauté de Communes est située entre Boulogne et Calais. Elle est dotée d'une zone littorale très attractive, aux deux sites emblématiques : les caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Le bassin carrier de Marquise, également situé sur votre territoire, bénéficie d'un plan paysager sur trente ans. Votre travail présente l'intérêt de n'avoir pas limité le souci de préservation de la qualité paysagère à ces deux sites, mais de l'avoir étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. L'école du paysage de Versailles, le PNR des Caps et Marais d'Opale, ainsi que le CAUE 62 vous ont secondé dans cette démarche.

Votre territoire est raisonné sur la base des trois unités paysagères qui le composent, au point de vous y être appuyé pour élaborer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) paysager à l'échelle communautaire. Vous avez par ce biais réussi à refuser le mitage résidentiel et à concentrer l'expansion urbaine sur l'arc urbain de Marquise. Mes questions sont les suivantes : Quelle est l'originalité de votre SCOT ? Comment êtes-vous parvenu à accorder les différents intérêts des multiples acteurs ?

Martial HERBERT

Je partagerai mon temps de parole avec Jean-Pierre Geib. Je rappelle que la Terre des 2 Caps s'étend sur un canton de 21 communes situées entre Boulogne et Calais et est traversée par l'A16. Elle se situe donc à proximité immédiate du tunnel sous la Manche. La Terre des 2 Caps s'est formée autour d'une matrice rurale. Le bassin carrier s'est, quant à lui, développé au XIX^e siècle. La Terre des 2 Caps est également un littoral au prestige croissant. Cinq des huit communes du Grand Site National sont d'ailleurs concernées par le SCOT. Notre territoire est enfin intégré dans le PNR des Marais d'Opale.

C'est avec deux arguments — appartenance partielle au Grand Site et plan de paysage du bassin carrier déjà existant — que nous nous sommes adressés au préfet afin d'obtenir l'autorisation de réaliser un SCOT, dont le

→ voir fiche N°1



paysage serait l'élément de liaison. Après consultation de Mairie-conseils, nous avons en effet pensé que le paysage devait permettre aux territoires situés entre Boulogne et Calais d'affirmer une identité forte, afin de les soustraire aux risques d'une périurbanisation non désirée.

La conception du SCOT nous a conduits à faire appel à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) de Versailles. Ses étudiants ont apporté un regard extérieur et nouveau sur notre territoire. Nous avons repris conscience de ses spécificités. L'horizontalité des champs, les lignes mouvantes des dunes, la verticalité des falaises, les blockhaus du Mur de l'Atlantique, ou encore les escaliers du bassin carrier, concourent en effet à rendre le paysage ondoyant et insolite.

S'agissant de sa mise en œuvre, le SCOT prévoit que des études paysagères constituent un préalable obligatoire à toute révision des PLU. Ces études bénéficient d'un financement important du PNR, le complément étant apporté par la Communauté de Communes. Elles doivent ensuite être validées par les conseils municipaux. Leur application effective dans les PLU est cependant parfois difficile, ce qui constitue un des aspects de notre réflexion actuelle.

« Nous sommes adressés au préfet afin d'obtenir l'autorisation de réaliser un SCOT dont le paysage serait l'élément de liaison. »

Trois paysages ont particulièrement sollicité notre attention. Le premier est celui du littoral et de l'arrière-littoral. Intégré au Grand Site des Caps, il fait l'objet d'enjeux très importants. Une demande a d'ailleurs été déposée afin de leur conférer le label officiel « Grand Site de France® ». Pour sa part, le SCOT avait sur cet espace vocation à permettre l'application de la Loi Littoral. Elle fait obligation, sans jamais avoir été réellement respectée, de respecter les espaces naturels dits « remarquables » en les déclarant inconstructibles. Or, sur notre littoral, l'agriculture est pratiquée jusqu'au bord des falaises. De nombreuses discussions ont donc été menées avec les agriculteurs, notamment pour savoir s'il fallait considérer les espaces cultivés comme remarquables. De ces négociations est ressortie l'idée que l'identité du site tient à la symbiose entre paysages agricoles et naturels. Cette appréciation implique par conséquent d'autoriser les agriculteurs à se développer en se dotant des équipements nécessaires.

Le deuxième paysage, au sud, se rattache au Boulonnais et se compose de monts et de bocages. Dans ce territoire d'habitat traditionnel dispersé, l'enjeu consistait à établir une limite entre ce dernier et des formes de mitage, que nous souhaitons éviter. Des notions de densité ont donc été introduites afin de conserver la plus-value paysagère du bocage.

Le troisième paysage est constitué de l'arc urbain et du bassin carrier. Il est donc plus artificialisé que les deux précédents. La commune de Marquise compte 5 000 habitants (pour 21 500 habitants dans la Communauté de Communes). Elle représente une forme d'urbanisation importante par rapport aux densités moyennes du canton, qu'il faut développer en profitant de la proximité de l'autoroute.



de gauche à droite

Littoral et espace rétro-littoral

Le Cap Gris Nez vu depuis le cap Blanc Nez, au centre la baie de Wissant : un paysage côtier très ouvert, partagé entre espaces naturels et exploitations agricoles

Arc urbain

Entrée de ville à Marquise, commune la plus importante en terme de population et d'activités sur le territoire intercommunal. Ses marges et les communes voisines accueillent les principales industries, notamment l'exploitation de carrières de calcaire.

Monts et vallons

Les communes rurales de l'arrière-pays bocager sont caractérisées par un habitat dispersé et la prééminence de l'élevage dans les systèmes de production agricoles.

Le plan de paysage du bassin carrier

Le plan de paysage s'adresse à sept communes et cinq exploitations de carrières. La logique de départ était celle d'un habillage végétal destiné à dissimuler les cratères d'extraction - dont certains peuvent atteindre la profondeur de 200 mètres et les terrils de 45 mètres composés de matériaux dits stériles. En 1990, la construction du tunnel sous la Manche a provoqué une explosion de la demande de granulats et a rendu une réflexion globale nécessaire. Nous avons alors tenté de rapprocher collectivités territoriales, carriers, agriculteurs et associations de défense de l'environnement. Tous ces acteurs se sont entendus sur l'établissement d'un plan de paysage pour une durée de trente ans, correspondant à celle de l'exploitation des carrières. Nous avons fait appel à une équipe de paysagistes, dont Jacques Sgard, de renommée nationale, et un paysagiste local au fait des enjeux régionaux. Le plan de paysage a fait l'objet d'un protocole d'accord signé en 1994. Les carriers s'y engagent à respecter le plan et les collectivités territoriales à l'intégrer dans leurs plans d'urbanisme. La mise en œuvre du plan est aujourd'hui à mi-parcours. Il est respecté et toutes les oppositions à sa mise en œuvre ont disparu. Le plan doit à présent être actualisé pour les quinze années à venir, en intégrant la dimension de la biodiversité.



Deuxième table ronde

Ont participé à la table ronde :

Karine ISOLA, Responsable GERPLAN, Département du Haut-Rhin

Frédéric SCHALLER, Chargé de Mission Paysage, PNR des Ballons des Vosges

Odile MARCEL, Philosophe, présidente de la Compagnie du Paysage

Martial HERBERT, Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

Jean-Pierre GEIB, Directeur adjoint du Parc Naturel Régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale

Les plans de paysage intercommunaux du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Frédéric SCHALLER

Chargé de Mission Paysage, PNR des Ballons des Vosges

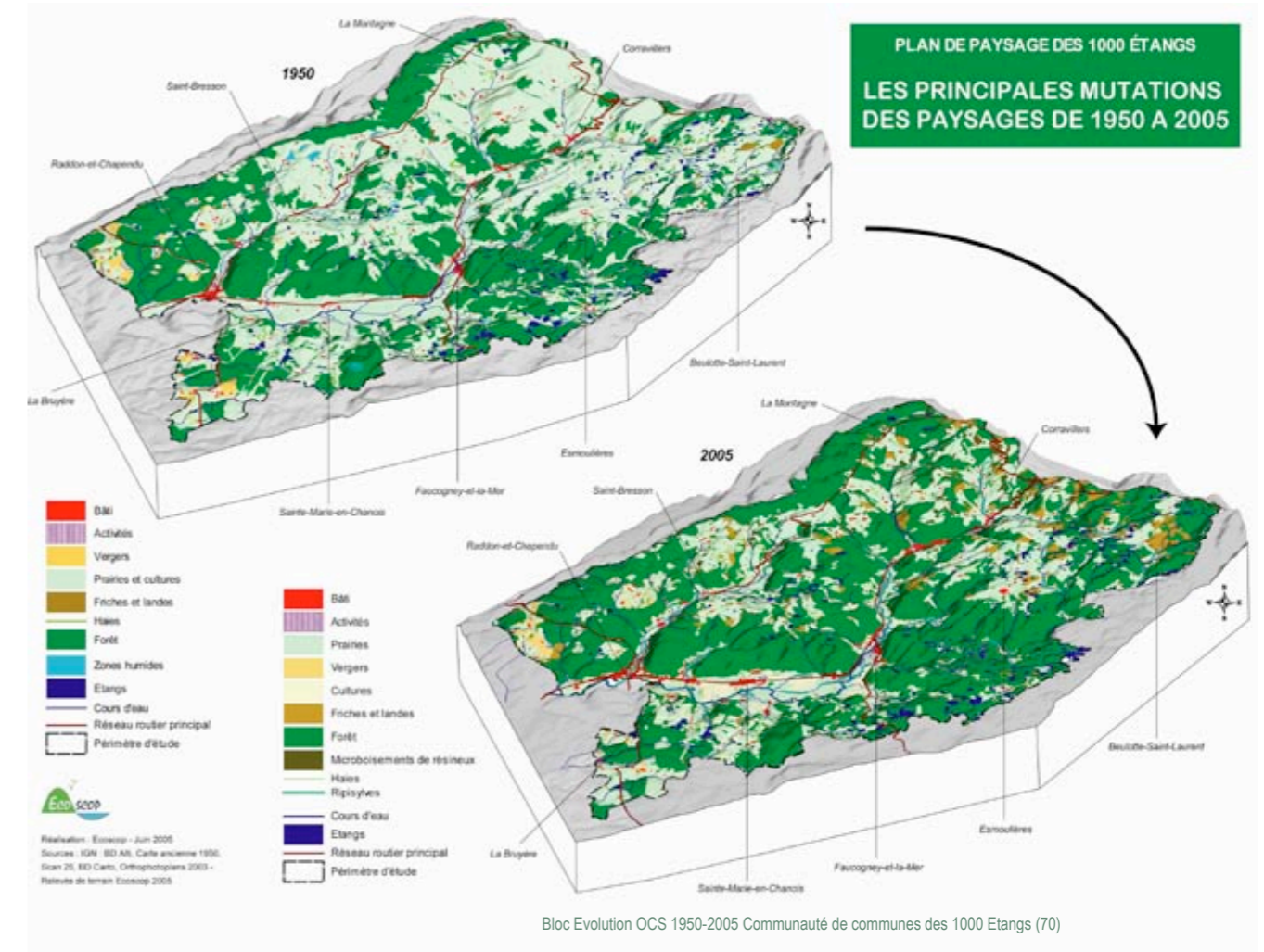
Yves GORGEU

Le PNR s'étend sur un territoire large. Il est composé de 208 communes réparties sur 3 régions, 4 départements et une trentaine de communautés de communes. Il offre un exemple de mise en œuvre d'une politique paysagère à l'échelon intercommunal. Afin d'esquisser le paysage de demain, les intercommunalités se sont en effet progressivement dotées de plans de paysage multithématiques. Ils permettent de prendre en compte l'évolution des espaces naturels, agricoles, forestiers et bâtis. S'agissant du massif vosgien, l'enjeu consiste à enrayer le développement incontrôlé des villages et le processus de déprise agricole qui conduit à l'enfrichement. Mes questions sont les suivantes : comment les échelons supra communaux, tels que les Pays ou les Syndicats Mixtes des SCOT, peuvent-ils inciter les communautés de communes de leur territoire à adopter une démarche similaire ? Quels moyens humains faut-il réunir ? Quels avantages apportent le dialogue entre communautés de communes en matière de développement durable ?

Frédéric SCHALLER

Deux préoccupations paysagères sont au cœur de notre vaste PNR : il s'agit de l'étalement urbain et de la fermeture des paysages, processus à l'œuvre dans d'autres vallées de moyennes montagnes françaises. Les conséquences en sont la banalisation des paysages et la perte identitaire de notre territoire. Une forte mobilisation a donc commencé au début des années 90 autour des enjeux liés au paysage.

La politique du PNR, dans ce contexte, s'est mise en place en deux phases. Profitant de la loi Paysage de 1993, la première a consisté en l'expérimentation de la démarche « plan de paysage » avec 4 territoires intercommunaux pilotes et volontaires, soucieux notamment de maintenir et reconquérir des paysages ouverts. La construction d'une véritable « boîte à outils Paysage » a permis une mise en œuvre efficace de ces plans, particulièrement en



matière de lutte contre la fermeture de l'espace à travers des reconquêtes agricoles et paysagères démonstratives et pédagogiques.

Ces résultats concrets ont servi notre cause auprès des élus et des populations, suscitant leur adhésion et leur action.

La deuxième phase a permis le développement et la pérennisation de nos premières démarches. Elle nous permet aujourd'hui de nous appuyer sur 24 communautés de communes engagées, 20 animateurs locaux et une centaine de techniciens en réseau. Le dialogue entre élus et avec les élus a été nécessaire pour impulser la dynamique, de même que la participation des techniciens, à tous les échelons des collectivités territoriales. Le PNR a d'ailleurs vocation à permettre les partages et les transferts d'expériences de ces derniers, afin d'alimenter les politiques complexes des acteurs de terrain. La coopération avec les acteurs extérieurs a également été incontournable, qu'il s'agisse de bureaux d'études compétents, de partenaires techniques et financiers, ou encore de chambres d'agriculture, de CAUE et de CPIE.

Nous avons enfin cherché à contractualiser les engagements techniques et financiers des différents acteurs (Etat, régions, départements, PNR) auprès des communautés de communes. Au-delà du portage initial souvent incarné par un couple élu / technicien, le dialogue local est essentiel pour élargir et pérenniser les dynamiques, afin que les habitants et acteurs locaux les partagent et soient acteurs de leurs paysages sur la durée.

Aujourd'hui, notre objectif est l'enrichissement et la progression de ces politiques locales de gestion de l'espace et des paysages dans une logique d'aménagement et de développement durable des territoires. Répondant aux enjeux paysagers et objectifs des plans, les réalisations remarquables sont nombreuses, mais des lacunes persistent, notamment en matière d'urbanisme durable. Il nous faut encore inventer d'autres outils et réponses efficaces et régler des questions d'ingénierie. Le paysage est néanmoins un moyen d'ancrer le développement durable dans un lieu particulier, en tenant compte de ses spécificités et de ses ressources, et en évitant d'y plaquer des programmes importés et déconnectés des enjeux locaux. A cela s'ajoute un constat autour de ces approches paysagères, celui de pratiques locales aujourd'hui reconnues comme déterminantes dans une démarche de développement durable : participation, pilotage, transversalité, amélioration continue et évaluation.

« Le paysage est un moyen d'ancrer le développement durable dans un lieu particulier, en tenant compte de ses spécificités et de ses ressources. »

→ voir fiche N°13



Je termine par deux remarques. D'une part, il est intéressant de remarquer que l'entrée paysagère a permis le développement de programmes intercommunaux nouveaux dans le domaine de l'écotourisme, de la biodiversité ou des circuits agricoles courts. D'autre part, la richesse des démarches n'est pas forcément visible. Elle réside dans la pédagogie, les prises de consciences, les réflexions qui orientent par la suite les choix des différents acteurs locaux. Le paysage a également permis de souder des communes et de tisser des relations entre le PNR et les diverses collectivités territoriales, jusqu'à faciliter les synergies et l'emboîtement des échelles et des politiques.

Je tiens enfin à souligner que ces politiques n'ont été réalisables que grâce au soutien des pouvoirs publics en Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Je citerai en particulier aujourd'hui le Conseil Général du Haut-Rhin, qui a initié l'outil GERPLAN, venu conforter et dynamiser nos démarches à partir des années 2000.

Yves GORGEU

Votre intervention a montré tout l'intérêt d'un projet porté à l'échelle supra intercommunale et la nécessaire pérennisation des dynamiques mises en œuvre. Je suis agréablement surpris par l'importance des moyens humains engagés, notamment par le nombre de techniciens mobilisés.



Vallée de St-Amarin (68)



Lecture de paysage
Vallée de la Haute Moselotte (88)



GERPLAN : plans de gestion locaux départementaux

Karine ISOLA

Responsable GERPLAN, Département du Haut-Rhin

Yves GORGEU

De l'échelle supra intercommunale, nous passons à présent à l'échelle départementale. Le Conseil Général vient en effet appuyer les politiques de gestion durable de l'espace auprès des intercommunalités grâce aux GERPLAN (PLAN de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain). L'urgence existe dans le département du Haut-Rhin, qui connaît un rythme de progression des surfaces urbanisées supérieur d'1,5 à la moyenne nationale. Mes questions sont les suivantes : Comment les GERPLAN, dont l'objet repose notamment sur la révision des documents d'urbanisme, sont-ils à même d'apporter des garde-fous pérennes à l'artificialisation des territoires ? Comment leurs préconisations sont-elles reprises par les dits documents ?

Karine ISOLA

Je commence par un historique rapide des GERPLAN. Ils ont été lancés en 2000 à l'initiative du Conseil Général du Haut-Rhin en tant qu'outils — non prévus par la loi — mis à la disposition des structures intercommunales. Ces dernières ne l'utilisent donc que si elles y trouvent un intérêt. Pour répondre à votre question, j'ai trouvé toutes les réponses à travers les idées mises en avant dans les interventions de ce matin, qui correspondent aux étapes de notre démarche.

L'outil a été mis en place afin de répondre à une prise de conscience des élus, notamment pour leur permettre de faire face aux conflits d'usage qui se présentent sur leur territoire. La connaissance du territoire a ensuite été partagée grâce à des études d'aides à la décision : études paysagères, environnementales, agricoles. Les réponses concrètes ont pris la forme d'un travail autour du projet de territoire mené en partenariat, puis contractualisé sous la forme d'un contrat. Le département et les structures intercommunales ont ainsi signé un contrat de trois ans prévoyant la mise en œuvre des moyens humains et financiers. Enfin, dans chaque structure intercommunale engagée, un animateur de territoire assure la médiation entre la réalisation du projet et tous les niveaux de sa mise en œuvre. Il aide notamment à la recherche de partenaires financiers.

→ voir fiche N°12

Conseil Général
Haut-Rhin



« Le GERPLAN a été mis en place afin de répondre à une prise de conscience des élus. »

Concrètement, la traduction du GERPLAN s'effectue à différentes échelles. Les services départementaux de l'Agriculture et de l'Environnement collaborent avec le service de l'Urbanisme. Au niveau départemental, le comité technique communique les études GERPLAN auprès des différents interlocuteurs (Conseils Régionaux et Généraux, Parcs, Syndicats Mixtes de SCOT, Pays, agences d'urbanisme). A l'échelle des Communautés de Communes, les GERPLAN peuvent être utilisés lors de la réalisation des PLU.

Je partage d'ailleurs la réflexion de Jean-Paul Schoemann. Je pense, comme lui, que la prise de conscience a eu lieu et que les engagements survivront aux prochaines élections.

Sur le plan agricole, certaines communautés de communes ont inscrit dans leur GERPLAN la création de zones protégées. Elles permettent de préserver les terres arables et d'y installer plus facilement les jeunes agriculteurs, dans une optique de proximité producteur-consommateur déjà évoquée.

Yves GORGEU

Votre intervention dégage beaucoup d'espoir et d'optimisme. Elle montre que, quand tous les niveaux d'intervention agissent ensemble, des possibilités se dégagent.

Les initiatives citoyennes de la Compagnie du paysage (Indre) Odile MARCEL

Philosophe, présidente de la Compagnie du Paysage

Yves GORGEU

La compagnie du paysage apporte son dynamisme précieux dans tous nos réseaux. Son action dans le Boischaut Sud (Indre) permet d'exprimer des dimensions du paysage qui ne sont pas suffisamment mises en avant. Il s'agit des dimensions culturelles, artistiques et pédagogiques, qui permettent, à travers des ateliers participatifs, de créer du dialogue entre des personnes très diverses : habitants, agriculteurs, paysagistes, architectes, photographes, cinéastes, chercheurs, philosophes. Ces dimensions révèlent l'influence du paysage sur le bien-être collectif, la cohésion sociale, le sens des lieux qui nous habite. Ma question est la suivante : comment cette force essentielle apportée par les lieux à la société peut-elle aller à l'encontre des tendances lourdes de banalisation paysagère dans le Boischaut Sud ? Est-elle capable de convaincre la puissance publique de porter une politique territoriale fondée sur les atouts du paysage ?

Odile MARCEL

Votre question soulève une interrogation générale : dans quelle mesure notre débat présent sur la culture du paysage est-il susceptible de construire un espace pour la société de demain ?

S'agissant de la situation du Boischaut Sud, elle est typique des territoires ruraux excentrés sur lesquels manquent encore des démarches concertées de politiques publiques telles que celles évoquées ce matin. A notre avis, ce territoire est riche d'un paysage remarquable encore insuffisamment connu et valorisé. Nous essayons donc de faire partager une perception de sa valeur afin de favoriser l'émergence de projets pour sa gestion. Nous diffusons des messages concernant l'histoire de cette campagne et l'actualité retrouvée de son système d'exploitation agricole : l'élevage extensif dans un bocage dense, l'intérêt agri-environnemental des haies, la nécessité de replanter des arbres. Quand nous évoquons l'histoire de ce paysage, œuvre des générations passées, et les raisons urgentes de le faire perdurer aujourd'hui, ce message est parfaitement compris par les habitants : une bonne part des agriculteurs travaillent dans cet esprit. Avec eux tous, nous partageons un discours de société engagé dans le présent, et en même temps qui s'articule avec le passé, qui situe le présent dans sa relation au passé. Les gens attendent une compréhension, un lien entre les choses. Ils souhaitent assumer leur époque et faire face aux transformations nécessaires. Ils sont en attente d'une politique, au sens large et fondamental, de gestion du bien public.

La Région Centre a mis récemment une priorité sur la valorisation des paysages et la protection de la biodiversité. Il devrait en résulter des actions de protection et de valorisation d'un terroir exceptionnel, un des plus insignes de la région, à différents égards.



en haut : vergers
en bas à gauche : restauration de murets
en bas à droite : circuits courts

→ voir fiche N°14



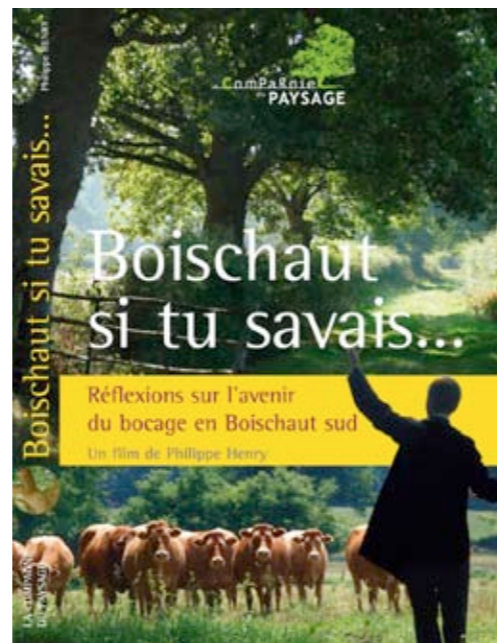


Jusqu'ici nous avons réalisé des actions de communication pour promouvoir des thèmes qui sont de plus en plus évidents au niveau mondial et national : vous me demandez si cette prise de conscience va réussir à faire basculer le cours du monde présent.

En matière d'opinion publique, nous faisons l'expérience que la confrontation citoyenne des ruraux et des urbains est constructive. De part et d'autre, les gens réfléchissent et apprécient quand des valeurs partagées permettent d'avancer ensemble. Les expériences en milieu rural sont, en ce sens, un espace privilégié pour accorder du temps à des rencontres d'un type nouveau où l'on communique et échange des compétences, où l'on s'interroge sur hier et sur demain. Je pense que le monde de demain appellera ce type de croisement, de mise en réseau des choses et des gens. On peut imaginer qu'il s'organisera autour d'échanges de compétences, de fédérations d'imaginaires et d'affectivités. Aujourd'hui, nous sommes encore divisés par les cultures et les niveaux économiques. L'enjeu environnemental commence à peine à émerger dans une société mondiale encore divisée, qui peine à définir des terrains d'entente.

« Le paysage donne l'intuition de manières de fonctionner qui pourraient devenir majoritaires, de cohésions et de vigilances indispensables, sur lesquelles fonder les sociétés de demain. »

Mais regardons le chemin parcouru depuis le XIX^e siècle. Une grande métamorphose s'est opérée depuis cette époque. Nous avons avancé vers une société plus équitable et plus démocratique. Nous pouvons espérer que cette métamorphose se poursuive pour les générations futures, c'est-à-dire une progression de la mutualisation des compétences, un meilleur partage des conditions de vie et des destins ... en dépit des immenses défis qui se posent à l'humanité : tendances à la fragmentation entre sociétés, entre civilisations et conditions, destruction engagée du milieu vivant, disparition des ressources naturelles. Le thème du paysage évoque un projet d'établissement humain en équilibre, une image d'harmonie et de soin opportun. En ce sens, il donne l'intuition de manières de fonctionner qui pourraient devenir majoritaires, de cohésions et de vigilances indispensables, sur lesquelles fonder les sociétés de demain. Pouvons-nous imaginer que les hommes qui vont naître seront portés par les idées dont nous parlons ?



Echanges avec la salle

François Régis BACH, membre du Collectif des Etats généraux du Paysage et de la société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France (SPPEF) pour le Loir-et-Cher

Monsieur Herbert, j'ai deux questions. Etes-vous parvenu concrètement à introduire des prescriptions qui s'imposent aux communes dans le SCOT paysager ? Avez-vous réussi à faire en sorte que votre littoral ne soit pas considéré comme propice au développement de l'éolien ?

Martial HERBERT

L'éolien est inexistant sur notre territoire. Quant à la Loi « Littoral », elle impose des prescriptions que nous avons traduites dans les documents. Les densités ont par exemple été définies et cartographiées dans notre SCOT, quasiment à l'échelle des parcelles.

Jean-Marie VINCENT, vice-président de l'association Maisons Paysannes de France

Notre association est prenante du Collectif des Etats généraux du paysage et de la préparation de ce séminaire en raison du rôle essentiel tenu par le bâti, ancien et contemporain, dans la structuration de l'espace. Nous insistons à ce titre sur l'importance de la démarche urbanistique dans la maîtrise de l'évolution du paysage des territoires ruraux, notamment dans les zones péri-urbaines.

Marie-Noëlle MILLE, chargée d'études au CERTU / ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Je partage la nécessité d'une prise de conscience du paysage rural. Je voulais néanmoins insister sur la valeur paysagère de la ville, du bâti et des espaces ordinaires.

La Maire d'une petite commune rurale, présidente d'une commission d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes rassemblant 28 villages

J'ai l'impression depuis ce matin d'être « au pays des Bisounours ». Tout le monde semble d'accord. Mais nous, petits élus locaux, sommes confrontés à des problématiques difficiles, liées à l'urbanisme en milieu rural. Beaucoup d'agriculteurs vieillissent, n'ont pas de repreneurs, et vendent leur propriété à des étrangers qui enlaidissent le paysage. Comment lutter contre ce phénomène ? Quant à l'écotourisme, ne serions-nous pas en train de nous diriger vers Disneyland ?

Pierre MASSELLIN, membre de l'Observatoire des Engagements de l'Agenda 21 auprès du Conseil général de l'Essonne

Je déplore la sectorisation, ce qui m'a conduit à initier le projet DEVECPAT, DEveloppement de l'EConomie basée sur le PATrimoine. La meilleure défense d'un site est un projet de territoire qui implique tout le monde, sans priorités, et notamment les acteurs de l'économie actuelle. Je voudrais développer une économie basée sur le territoire et sur le patrimoine, qui n'est pas délocalisable.

Odile JACQUEMIN, Architecte-Urbaniste, Historienne des paysages

Si j'entends bien les témoignages sur le PNR des Vosges, les réussites portent sur la déprise agricole, mais pas sur l'étalement urbain. Or 45 % des terrains agricoles se situent dans le périmètre périurbain, et les problèmes agricoles ne pourront pas tous être réglés par les circuits courts. Je plaide pour une approche frontale des problèmes : il faut un inventaire de la valeur agronomique des terres pour réaliser de vrais projets agricoles.

Karine ISOLA

Je réponds à l'intervention de Madame la Maire. Quand les agriculteurs n'ont pas de repreneurs, ils sont obligés de vendre pour assurer leur retraite. Le problème réside donc dans le revenu des agriculteurs, qui doit leur permettre d'assurer un niveau de vie décent et une retraite. Près de Mulhouse, nous avons un vrai projet de conservation des surfaces agricoles menacées qui veille à assurer un revenu aux agriculteurs et à permettre l'installation des jeunes agriculteurs.

Yves GORGEU

Je note pour conclure que toutes les démarches présentées ce matin ont fait appel à des paysagistes, ce qui valorise cette discipline au sein des organisations territoriales.



SÉQUENCE 2

**Accueil et mobilité :
un nouveau défi
pour les paysages ?**

séquence animée par

Anne VOURC'H

Directrice du
Réseau des Grands Sites de France



Marais Poitevin



Introduction Anne VOURC'H

Le titre de cette séquence m'invite à une double question : En quoi la qualité des paysages peut-elle contribuer à l'attractivité des territoires en matière d'installation de nouveaux habitants, d'implantation de nouvelles activités et de tourisme ? Comment les territoires peuvent-ils anticiper et gérer l'impact de leur attractivité en matière de paysage et d'urbanisme ?

Je tiens tout d'abord à remercier les fédérations des CAUE et des SAFER pour l'organisation de la journée au nom du Collectif des Etats Généraux du Paysage et, au-delà pour l'animation de notre Collectif. C'est un vrai talent que réussir à concilier différents acteurs, certains venant du patrimoine, d'autres de l'agriculture, d'autres encore de l'urbanisme. La diversité des regards et des sensibilités fait la richesse de la réflexion commune qui nous réunit depuis 4 ans maintenant.

Les intervenants seront de nature différente de ceux de ce matin. Certains s'occupent des espaces protégés emblématiques, d'autres des paysages dits « ordinaires ». Mais finalement, les démarches menées ne s'opposent pas. Toutes ont en commune d'être holistiques dans la manière d'aborder les territoires et leur identité.

« Le paysage, c'est l'affaire de tous » en vallée de la Haute-Bruche

Jean-Sébastien LAUMOND, chargé de mission

Anne VOURC'H

Pierre Grandadam, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, n'ayant pu nous rejoindre, il est remplacé par Jean-Sébastien Laumond, en charge de la démarche paysagère de la vallée de la Haute-Bruche. Cette vallée du Bas-Rhin est très connue de ceux qui s'intéressent aux politiques territoriales du paysage. Ses 25 communes sont très atteintes par les phénomènes de fermeture du paysage par la reforestation. Une action de réhabilitation paysagère y est menée depuis plus de vingt ans, pour laquelle la vallée a obtenu en 2007 une mention spéciale du Grand Prix National du Paysage. Des milliers d'hectares sont concernés par une politique de réouverture des paysages, menée en collaboration avec les agriculteurs, notamment par le biais des Associations Foncières Pastorales (AFP), destinées à rouvrir les paysages enfrichés. Elle permet de recréer un paysage rural ouvert, lumineux et vivant autour des villages.

La parole sera donnée tout d'abord à des acteurs du paysage, à travers la projection d'entretiens extraits du CD-ROM « Le paysage, c'est l'affaire de tous ». Pierre Grandadam fait partie des intervenants qui s'y expriment.

Un extrait du CD-ROM est projeté (15 minutes).

Anne VOURC'H

Ces témoignages assument les valeurs sensibles du paysage. On a entendu les mots de sa « beauté », « d'apaisement de l'âme » qu'il procure, etc., alors que ce sont des notions que l'on entend trop peu souvent ! Nous sommes nombreux à vivre ces émotions de manière solitaire, et nous avons le sentiment qu'en Haute-Bruche, on ose les partager. Ce film semble dégager un consensus sur le beau paysage, qui est un paysage ouvert. La vallée essaye de retrouver une attractivité à travers les actions menées. Un élu déclare que la population augmente. Est-ce une conséquence de ces actions ?

Jean-Sébastien LAUMOND

L'inscription dans le temps des démarches paysagères engagées contribue à l'accueil des nouvelles populations. Le développement économique de l'intercommunalité, dans lequel le paysage joue un rôle à part entière, en constitue également un facteur.

Anne VOURC'H

La vallée est également accessible, se situant à 40 km seulement de Strasbourg. Comment la politique de la Communauté de Communes gère-t-elle la question des extensions urbaines et la demande d'espace pour de nouvelles constructions ?

Jean-Sébastien LAUMOND

Nous nous sommes dans un premier temps occupés du plus facile, à savoir les espaces forestiers qu'il fallait rendre à l'agriculture. Aujourd'hui, nous travaillons sur la requalification d'espaces, c'est-à-dire de friches industrielles. Par ailleurs, le fait de dédier des espaces à l'agriculture ou à la respiration incite à la concentration des constructions dans les centres villageois.

Anne VOURC'H

De quels outils disposez-vous ?

Jean-Sébastien LAUMOND

Les AFP trouvent à présent vocation à circonscrire l'étalement urbain. En outre, des chargés de mission effectueront le même travail pour les espaces bâtis que celui que j'ai réalisé pour les espaces naturels. Ils aideront ainsi les communes à construire leur réflexion sur les espaces à urbaniser. Des sessions de formation ont déjà été organisées à destination des élus. Il n'est pas évident de déposséder les communes de leurs prérogatives en matière d'urbanisme. Il faut donc leur apporter outils réglementaires, compétences et ingénierie, surtout dans le cadre de l'importante pression foncière à laquelle elles sont soumises. Le paysage urbain doit être retravaillé.

« Dédier des espaces à l'agriculture ou à la respiration incite à la concentration des constructions dans les centres villageois. »

Le même paysage, avant et après ouverture des espaces boisés.



→ voir fiche N°4





Le projet paysager du Grand Site du Puy Mary (Cantal)

Bertrand GAUVRIT

Directeur du Syndicat Mixte du Puy Mary

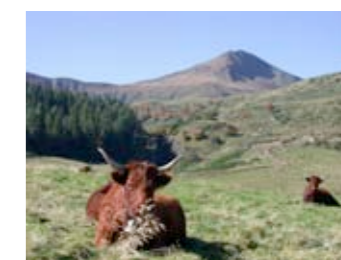
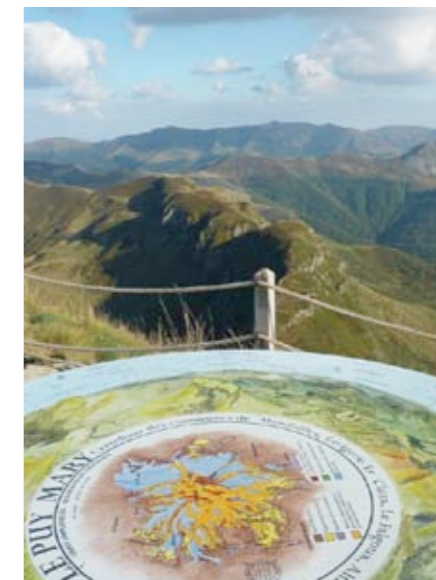
Anne VOURC'H

Nous passons de la politique menée par une intercommunalité à une action qui s'exerce sur un site protégé et classé emblématique situé au cœur du Massif Central. Les 13 communes du Grand Site du Puy Mary ont une très faible densité de population et sont soumises à une réglementation très forte, celle des sites classés au titre de la loi de 1930, gérée par le ministère de l'Ecologie. Ma question est la suivante : comment le Syndicat Mixte (SM) est-il parvenu à redynamiser le territoire à partir de ce site emblématique, et avec quels résultats concrets ?

Bertrand GAUVRIT

Les 10 000 hectares du site ont été classés en 1985. Cette région en fort déclin démographique a une industrie très faible et subit une importante déprise agricole. Cependant, le site accueille 500 000 visiteurs par an, ce qui a engendré des conflits rudes, notamment dans les années 1990.

L'ENSP de Versailles, qui a apporté une réflexion sur le territoire proche de celle des visiteurs et partagée par les habitants, a été l'un des déclencheurs de nos actions. En 1998-1999, nous avons ensuite commandé à Alain Mazas une étude paysagère. Plus approfondie sur le plan technique, son étude était également empreinte de sensibilité, relevant la pureté et la grandeur de nos paysages, qui évoquent l'origine du monde. Sa subjectivité a fait écho à celle des montagnards locaux. Le patrimoine paysager a enfin fait l'objet d'un projet d'aménagement dont il fallait qu'il soit reconnu par tous, ce qui est un processus lent.



Nous ne travaillons pas que sur le site classé en lui-même, mais sur un périmètre de cohérence paysagère beaucoup plus large, qui concerne les 13 communes, et même au-delà, grâce à la diffusion de l'information. Notre objectif consiste à renaturaliser le site afin qu'il conserve son aspect de pureté originelle, mais également à encourager les activités qui mettent en valeur son caractère naturel. Cette optique a permis de travailler sur une réelle dimension de développement économique local, au travers du partenariat avec des acteurs privés et des actions mises en œuvre par le SM (activités sportives, maisons d'accueil, plans de paysage, concours d'architecture et de paysage). Le SM accompagne également les initiatives privées en matière de restauration et de tourisme.

Un certain nombre de partenaires nous assiste dans ces démarches : PNR des Volcans d'Auvergne et Conseil général, membres du SM, CAUE, CPIE, Maisons Paysannes de France, DREAL, SDAP, architecte des bâtiments de France. Les actions ont eu un succès variable selon les vallées. Dans l'une d'entre elles, qui était en train de mourir, quelques structures se sont installées et ont permis une réussite économique inenvisageable dix ans en arrière. Ces personnes ne travaillent pas en utilisant le Puy Mary comme un fonds de commerce. Je souligne ce fait car les élus ont refusé avec courage un certain nombre d'opérateurs économiques opportunistes, ces derniers n'ayant pas un rapport sensible à l'esprit des lieux.

Pour conclure, le paysage est une clef d'entrée privilégiée, et non un simple enjeu de protection. La prise de conscience locale, du moins son expression, devient inconsciente car elle se transforme en habitude de travail. La difficulté sera de pérenniser nos accompagnements afin que le paysage devienne un élément fort de l'aménagement du Puy Mary.

Anne VOURC'H

Je voulais souligner les points communs que partagent ces deux premières expériences, à savoir beaucoup d'animation et une multitude de partenariats, qui aboutissent à fédérer les acteurs sur un projet pour le paysage. Si subjectivités personnelles il y a — et c'est ce qu'on entend souvent dire des démarches sur le paysage pour en minimiser la portée —, elles sont en tout cas largement partagées.

« Le patrimoine paysager a enfin fait l'objet d'un projet d'aménagement dont il fallait qu'il soit reconnu par tous. »

< page de gauche : vue d'ensemble du Puy Mary et des crêtes

cette page en haut :
gauche : entrée de la Maison de site
milieu : tableau d'orientation du Puy Mary
droite : vaches de Salers sous le Puy Mary

en bas :
à gauche : le buron d'Eylac
milieu : maison de site de Mandailles
à droite : lecture de paysage



→ voir fiche N°8



Echanges avec la salle

Guy LEPICART

Les différents intervenants n'ont pas évoqué les dangers représentés par les parcs éoliens et photovoltaïques. Les agriculteurs dont le revenu s'effondre sont de plus en plus tentés par la vente de leur exploitation à des entreprises agissant dans ce domaine.

Yves DACOURT-LEZAT, Plate-forme Paysages et Prospectives

J'aurais voulu poser une question aux élus intervenant dans le film. Il me semble en effet que si l'approche paysagère fonctionne, c'est parce qu'elle leur facilite la tâche. J'aimerais donc savoir quelles sont les difficultés politiques que permet de surmonter l'approche paysagère.

Jean-Sébastien LAUMOND

Je pense que les élus peuvent ainsi responsabiliser et impliquer les acteurs locaux, ce qui permet une redistribution des rôles. Le partage des compétences entre les communes et l'intercommunalité crée également une émulation entre communes, chacune voulant être plus performante que sa voisine. L'approche paysagère élève enfin les débats à un niveau dépassant les échéances électorales.

Bertrand GAUVRIT

Tout l'intérêt d'une structure coordinatrice telle que le SM réside dans la possibilité de répondre aux problèmes particuliers de tel ou tel élu. S'agissant de l'éolien, le Puy Mary n'est pas encore très concerné. Mais vous avez raison de souligner le problème des parcs photovoltaïques qui parfois sont proposées sur de nouvelles constructions soit-disant « agricoles » mais totalement démesurées par rapport aux besoins et au bâti traditionnel. Heureusement, le Puy Mary est associé de manière informelle aux PLU et alerté en cas d'installations photovoltaïques.

Jean-Marie VINCENT, Maisons paysannes de France

Pour avoir suivi sur le terrain cette opération au titre de MPF et d'ICOMOS-France, je souhaiterais que Bertrand Gauvrit précise quelle part a été consacrée dans cette action à la sauvegarde et à la mise en valeur du bâti rural remarquable de ce territoire.

Bertrand GAUVRIT

Une réhabilitation a été mise en œuvre dès le début du plan. Nous avons réutilisé des matériaux locaux et fait appel à des artisans, en portant une grande attention au cahier des charges et à la réalisation des travaux au quotidien. Ils ont permis de susciter l'intérêt de la population locale. Certains habitants nous ont même confié spontanément que nous étions parvenus à retrouver les couleurs ou les compositions d'origine. Je veux toutefois être réaliste. Nos actions fonctionnent sur notre petit territoire mais je me demande si ce serait le cas sur un espace plus peuplé.

Pierre-Marie TRICAUD, paysagiste

Le Puy Mary est le sommet plus accessible du volcan du massif du Cantal. L'appellation officielle du site vient-elle de l'affluence touristique qu'il connaît ? Je voudrais savoir, avec cette question, quels sont les rapports entre le regard touristique et le site.

Bertrand GAUVRIT

L'appellation officielle est Puy Mary-Volcan du Cantal car notre intérêt porte surtout sur le massif. Peu de travaux ont cependant été réalisés au Puy Mary même jusqu'à présent, à l'exception de la Maison de site. Nous commençons à peine la réhabilitation du site, par exemple celle des emplacements de stationnement et du cheminement des visiteurs sur ce col. Notre travail a beaucoup plus été axé sur le développement des services dans les vallées (accueil, randonnée, muséographie...)

François BACH, SPPEF

Je suis un peu surpris de votre réponse au sujet des parcs photovoltaïques. En effet, en tant que site classé au nom de la loi 1930, une autorisation de l'Etat est nécessaire pour modifier les bâtiments.

Bertrand GAUVRIT

Certes, mais ce genre d'installations ne peut se réaliser qu'en dehors du site classé de 10 000 hectares. Or nous travaillons sur 33 000 hectares et c'est là tout notre enjeu : ne pas se limiter au site protégé et avoir le même degré d'exigence dans nos actions sur tout le massif.



Troisième table ronde

Ont participé à la table ronde :

Sandrine GUIHENEUF, Responsable du service Aménagement & Développement économique au Syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin

Mathilde KEMPF, architecte urbaniste, animatrice du réseau « Paysage rural : vers un urbanisme durable » de Mairie-conseils / CDC

Isabelle THAUVEL, Directrice du CAUE du Loiret.

Sandrine GUIHENEUF, Le Syndicat Mixte du Marais Poitevin

Le paysage, socle du développement territorial du Marais Poitevin

Sandrine GUIHENEUF

Responsable du service Aménagement & Développement économique au Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais Poitevin - Grand Site de France

Anne VOUREC'H

Nous intervenons à une échelle encore plus vaste que précédemment, puisque le site classé s'étend sur 18 000 hectares et 24 communes, et le Grand Site de France® sur 49 000 hectares. A la différence du Puy Mary, la région est très peuplée. Elle doit faire face à des problématiques périurbaines et à une importante attractivité touristique. De quels outils vous êtes-vous dotés afin de gérer cette très forte attractivité et ses conséquences ?

Sandrine GUIHENEUF

Seule la partie orientale du Marais, le Marais dit « mouillé », a été classée en 2003. Ce paysage, surnommé la « Venise Verte », possède des caractéristiques paysagères fortes (canaux bordés de frênes, prairies naturelles) mais subit une affluence touristique massive en été. Le paysage est la raison de la venue des visiteurs. C'est pourquoi il a été utilisé comme socle de tout développement économique durable. L'opération Grand site visait à mieux canaliser cet afflux en répartissant les visiteurs dans l'espace et le temps. En effet, ces derniers avaient tendance à se concentrer sur la seule commune de Coulon.

Sur la partie non classée, un accompagnement aux communes a été dispensé afin d'aménager des aires de stationnement. Nous avons fait appel à des paysagistes et des architectes pour requalifier les aires d'accueil, de manière à les adapter aux caractéristiques du site. Nous avons également travaillé sur le bâti et développé les gîtes en réhabilitant les habitats vacants, afin d'éviter les grandes résidences hôtelières. Nous avons enfin développé le patrimoine culturel lié à l'eau (reconquête des ports, des quais, des passerelles), ainsi que les pistes cyclables. Sur la partie classée, un travail a été mené avec les agriculteurs pour engager des actions de reconquête visant à lutter contre la forte déprise agricole. Il a fallu convaincre les propriétaires et les communes de remettre en

→ voir fiche N°9





« Notre principale préoccupation réside donc à présent dans le maintien de cette politique dans le temps. »

prairies certains terrains qui avaient été gagnés par la friche ou plantés en peupleraies en plein, entraînant une fermeture et une banalisation de la trame paysagère traditionnelle. Ces démarches n'ont pas été réalisées uniquement pour le décor. Elles visaient également à permettre le retour des éleveurs. En effet, après le travail de remise en état des parcelles, ce sont les vaches maraichines qui sont à nouveau présentes sur le site pour assurer son entretien durable. La filière bois en circuits courts a de même été relancée autour du frêne. Enfin, des postes d'agents d'entretien du site ont été créés. Notre principale préoccupation réside donc à présent dans le maintien de cette politique dans le temps, souci partagé par de nombreux intervenants.

Anne VOURC'H

Quels sont les moyens d'élargir la sensibilité paysagère aux communes non protégées, soumises à des pressions foncières urbaines importantes ?

Sandrine GUIHENEUF

Nous participons aux réunions d'urbanisme et apportons notre regard, à défaut d'avoir les moyens réglementaires de l'imposer. Tout dépend donc des communes et de la volonté des maires à construire sur les espaces non protégés. Certains veulent absolument utiliser ces types d'espace, lorsque d'importantes superficies de leur territoire font l'objet d'une protection. L'exercice est donc difficile, notamment sur les communes rurales du Marais proches des agglomérations, en particulier de La Rochelle, soumises à une forte pression immobilière et où de nombreux villages ont déjà été dégradés par des constructions récentes mal intégrées. Notre rôle, en tant que syndicat mixte, reste celui d'apporter un conseil ; l'Etat gérant les questions d'autorisations.



La requalification des friches industrielles de la vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin)

Mathilde KEMPF

Architecte urbaniste, animatrice du réseau « Paysage rural : vers un urbanisme durable » de Mairie-conseils / CDC

Anne VOURC'H

François Tacquard, Président de la Communauté de Communes de Saint-Amarin étant retenu, il a demandé à Mathilde Kempf de le remplacer. Son intervention sera très complémentaire par rapport à celle de Sandrine Guiheneuf, car la lecture paysagère du territoire a donné lieu à des actions d'urbanisme mises en œuvre de manière très volontariste par l'intercommunalité.

Mathilde KEMPF

La Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin (Vosges) est une vallée de moyenne montagne qui subit une forte pression foncière liée à la proximité de Bâle et de Mulhouse, ainsi qu'une très importante déprise industrielle et agricole. La tradition d'intercommunalité y est ancienne, ce dont témoigne l'élaboration d'un POS intercommunal dans les années 1990. La Communauté de Communes travaille actuellement sur un PLU intercommunal qui s'est donné pour objectifs la préservation et le développement de l'agriculture, la réouverture des paysages et l'économie des espaces.

Il s'agit par conséquent d'optimiser concrètement les réseaux existants, par exemple de densifier l'urbanisation existante dans les centres-bourgs et d'utiliser les friches industrielles. Les conditions d'ouverture de nouvelles zones urbanisables sont donc très strictes. Celles-ci doivent être déjà raccordées aux centres-bourgs et se situer sur les terres en pente afin de réserver les plats à l'agriculture. Enfin, elles sont soumises à des densités minimum afin d'économiser l'espace.

L'opération de requalification du site industriel textile de Wessering, symbole de chômage dans les mentalités collectives, a donné une légitimité à la communauté de communes en matière d'aménagement opérationnel. Sa reconversion en parc économique et patrimonial, réussie en seulement quatre ans, a permis de changer les regards et d'impulser une nouvelle dynamique locale. La Communauté de Communes a mené une politique foncière en rachetant les bâtiments pour les réhabiliter à moindres frais, en faisant le pari – réussi – de la beauté et de la sobriété. Elle les a ensuite loués à des prix faibles. Le résultat est très positif : 200 emplois ont été créés sur le site dont 70 PME, 300 personnes habitent sur le site, 70 000 visiteurs ont été accueillis chaque année (musée et jardins), une douzaine d'associations assurent la gestion du site (métiers du textile, métiers d'art, paysans, jardin potager, etc.)...

Anne VOURC'H

Je recommande vivement à ce sujet la lecture de la fiche sur Saint-Amarin.



→ voir fiche N°6

« Des actions d'urbanisme mises en œuvre de manière très volontariste par l'intercommunalité. »



Le dispositif « 1 % paysage et développement » le long de l'A19 (Loiret)

Isabelle THAUVEL

Directrice du CAUE du Loiret

Anne VOUREC'H

La mobilité nécessite des infrastructures de transport, dont on connaît l'impact fort sur les paysages. A l'occasion de l'aménagement de l'A19, le CAUE a animé une démarche collective originale en mobilisant le « 1 % paysage et développement ». De quoi s'agit-il ?

Isabelle THAUVEL

L'A19 est un axe de contournement du sud de l'Île-de-France reliant l'A6 à l'A10, qui traverse une partie du Gâtinais et de la Beauce. Le bâti de ces paysages de plaines agricoles est peu dense mais présent, notamment par des corps de fermes très imposants.

L'utilisation du 1 % a eu un précédent dans le Loiret. Il a en effet été utilisé pour l'aménagement de l'A77, de manière toutefois partielle et assez insatisfaisante. Les services de l'Etat et le concessionnaire ont donc souhaité confier au CAUE une mission de cohérence des appels à projets concernant l'A19, en respectant les objectifs de la charte 1 %.

De nombreux projets ont été déposés par les collectivités territoriales, qui voulaient profiter des financements avantageux proposés. Nous en avons dégagé des thématiques communes, telles la valorisation des mares de la Beauce, des corps de fermes, ou des réflexions sur les paysages nocturnes à travers l'éclairage des villages riverains. Avec l'aide de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), nous avons incité les communes à se rassembler en groupes de commandes afin de favoriser la cohérence des projets et la qualité des prestations des professionnels.

L'appel à projet 1 % concernait également les agriculteurs et les particuliers. Les premiers projets des agriculteurs n'étaient pas finançables au titre du 1 % car ils n'avaient pas fait appel à des professionnels pour leur conception. Sous l'impulsion du CAUE et de la chambre d'agriculture, les agriculteurs se sont regroupés afin de passer des commandes globales via une association-support. Les projets initiaux ont évolué vers des réflexions globales et spatiales de mise en valeur des exploitations. Bien qu'il n'y soit pas contraint, le groupement d'agriculteurs a souhaité lancer une consultation, et cinq équipes architectes-paysagistes, de très grande qualité, y ont répondu. L'agence Fabriques des frères Janin a été retenue. Les projets ont avancé très vite et seront examinés demain par le comité technique du 1 %. L'intérêt de la démarche est qu'elle est tout à fait transposable à d'autres regroupements.

« L'intérêt de la démarche est qu'elle est tout à fait transposable à d'autres regroupements. »

→ voir fiche N°18



Echanges avec la salle

Michel BLAIN, Association Agir pour les paysages

Je regrette que l'on n'ait pas réfléchi à l'état de la RN20, dans le Loiret, qui est une catastrophe paysagère absolue.

Isabelle THAUVEL

Le 1 % ne concerne malheureusement que les autoroutes construites par des concessions privées.

Guy DE LA PERSONNE, SETRA

Le 1 % s'applique également aux requalifications des routes nationales.

Isabelle THAUVEL

Vous parlez du 1 % réglementaire. J'évoquais le 1 % au niveau du financement, ce qui est différent.

De la salle

Le dispositif a été étendu à tout plan de modernisation des routes nationales.

SÉQUENCE 3

**Ressources naturelles,
activité agricole et
paysages : des bénéfices
réciproques ?**

séquence animée par

André BARBAROUX

Directeur général

de la Fédération nationale des Safer



Château-Chalon



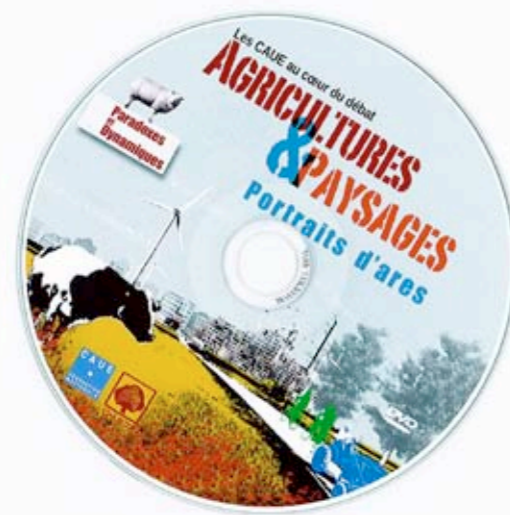
Projection d'un extrait du film « Portraits d'ares » (FNCAUE / CAUE 77)

(Interview de Denis Michaud sur la valorisation des prés-bois du Haut-Jura en lien avec la qualité de l'image de marque de l'AOC Comté, durée 10 minutes)

André BARBAROUX

Ce film montre nettement le rapport qui peut exister entre le paysage et l'économie pour la valorisation des produits. Monsieur Michaud n'a pas hélas été parmi nous pour commenter la valorisation des prés-bois du Jura et l'absence d'enrichissement grâce à l'action des animaux.

→ voir fiche N°16



La démarche paysagère du vignoble AOC classé de Château-Chalon

Christian VUILLAUME

Maire de Château-Chalon, Président de la Communauté de communes des Coteaux de la Haute-Seille (Jura)

L'AOC présentée est le produit du paysage et le paysage raconte l'histoire des hommes. Notre paysage a été sculpté par les vigneron. Notre vin jaune fait l'identité de notre terroir. Il est original à bien des titres. D'une part, il ne pique pas. Cette caractéristique découverte par Pasteur est due au voile qui recouvre le vin pendant les six années de sa maturation. D'autre part, les vigneron jouissent, sur 50 hectares seulement, d'un remarquable sol de marnes bleues du Lias – cette zone restreinte circonscrit d'ailleurs l'AOC. Enfin, le flacon de 62 centilitres, unique en son genre, a bénéficié d'une autorisation dérogatoire de l'Union Européenne. Ces spécificités exceptionnelles méritaient bien qu'une demande de classement du site fût déposée !

Notre action s'est engagée en 2003, par un appel au préfet. Celui-ci nous a aidés à mobiliser les outils juridiques qui éviteraient le mitage du paysage. Outre Château-Chalon, quatre communes ont adhéré au projet. Un comité de pilotage a vu le jour, où les vigneron étaient majoritaires. Des études paysagères ont été réalisées. Notre démarche a finalement abouti en 2006, après trois ans de négociations.

Nous avons ensuite organisé un colloque, présidé par le géographe Jean-Robert Pitte, qui a permis la signature de la Charte de Fontevraud. Celle-ci manifestait notre volonté d'aller encore plus loin dans notre reconnaissance des liens forts existant entre qualité des paysages et qualité du vin. Le préfet en a été le premier signataire, ce qui témoignait de sa volonté de s'engager sur les quinze actions de notre plan de gestion. Le Président de la Communauté de Communes et toutes les associations viticoles ont également signé.

Quinze actions concrètes ont été programmées : mise en valeur des murets en pierres sèches ; restauration des cabanes de vignes ; insertion des chemins d'exploitation et du réseau hydraulique ; requalification d'une décharge ;

Calotype de Régault (1854) / même vue en 2007



→ voir fiche N°7





« Le Préfet nous a aidés à mobiliser les outils juridiques qui éviteraient le mitage du paysage. »

suppression des deux tiers des réseaux électriques aériens, financée pour l'essentiel par ERDF ; enseignes publicitaires remplacées par des pierres levées portant le nom des viticulteurs ; entretien et animation des sentiers du vignoble (installations de land art en végétaux par les enfants) ; passage de 70 % des vignobles en agriculture raisonnée d'ici deux ans ; création d'une vigne conservatoire pour sensibiliser au paysage et à la biodiversité (50 cépages différents alors qu'aujourd'hui le Jura est limité à 5 cépages par l'INAO).

Ces opérations permettent de mobiliser le plus grand nombre. Je pense qu'aujourd'hui tout le monde a pris conscience des enjeux et je souhaite que l'engagement à long terme qu'ils nécessitent soit maintenu.

André BARBAROUX

Je vous remercie d'avoir si bien illustré le rapport entre les produits du terroir et le paysage. Le Château-Chalon est aujourd'hui un grand vin de France qui fut amèrement regretté par l'empereur d'Autriche, dit-on, lorsque l'Empire perdit la Franche-Comté au profit de la France.



Quatrième table ronde

Ont participé à la table ronde :

Rémi JANIN, Paysagiste / Agence FABRIQUES (Loire)

Barbara MONBUREAU, Paysagiste, Vice-Présidente de l'association Les Amis du Transformateur (Loire-Atlantique)

Alexandra DESIREE, Chargée de mission Commun'arbres (Haute-Garonne)

Jean-Philippe MINIER, Responsable Paysage, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes

La démarche paysagère sur l'exploitation familiale de Vernand (Loire)

Rémi JANIN

Paysagiste

André BARBAROUX

Pierre et Rémi Janin, respectivement architecte et paysagiste, ont réalisé une opération de réhabilitation paysagère sur la ferme familiale de Vernand, dans la Loire, à l'occasion d'une importante restructuration de celle-ci.

Rémi JANIN

Le projet que nous avons mené mon frère et moi sur l'exploitation familiale a d'abord été le lieu de notre diplôme commun. A la suite de cette expérience nous avons monté notre bureau d'étude en souhaitant travailler sur des projets et des études traitant des problématiques agricoles. C'est dans ce cadre que nous avons été notamment amenés à travailler sur le 1% paysage dans le Loiret.

Concernant le projet mené sur l'exploitation, l'approche paysagère a essentiellement permis d'avoir une approche globale de l'exploitation, et d'en interroger par ce biais d'abord le système agronomique et spatial. Nous avons ainsi appréhendé l'exploitation de manière large, tant dans sa construction que dans ses évolutions, en faisant du paysage un outil de projet pour l'exploitation. Un projet agricole est ainsi toujours un projet de paysage, le but pour nous est de le rendre conscient et de l'utiliser comme moyen positif de gestion de l'espace.

Depuis quatre ans désormais, notre travail consiste ainsi à réinterroger en permanence cet espace. A l'inverse d'une quête de l'agrandissement des surfaces comme sur beaucoup d'exploitations, nous avons essayé de chercher à

→ voir fiche N°20



Mise en place d'enseignes viticoles individuelles s'intégrant dans le paysage

Mise en valeur des murets de pierres sèches et des murs



mieux valoriser l'espace actuel de l'exploitation. Nous avons pris en compte et réutilisé les bâtiments qui avaient été délaissés à la suite des évolutions successives de l'exploitation, nous avons revalorisé les espaces qui s'étaient enrichis, nous nous sommes également intéressés aux relations entre les bâtiments d'élevage et les espaces avec lesquels ils sont associés. Nous avons aussi par exemple retravaillé l'espace de cultures en créant de fines bandes cultivées en travers de la pente permettant de limiter l'érosion tout en maintenant cet espace ouvert. Le but est ainsi par cette approche de mettre en place un projet de paysage agricole contemporain de qualité et varié, d'abord pensé pour sa vocation productive et sa dynamique agricole, tout en étant ensuite ouvert à d'autres usages, d'autres regards et d'autres appropriations. Les bâtiments lorsqu'ils sont vides au printemps comme la grange deviennent ainsi ponctuellement des salles de concert ou des lieux d'exposition, les chemins d'exploitation se transforment également ponctuellement en chemins de randonnée par exemple. Ce projet se veut ainsi dynamique d'une campagne moderne et ouverte, dans un contexte où l'agriculture et les agriculteurs sont de plus en plus marginalisés et minoritaires.

André BARBAROUX

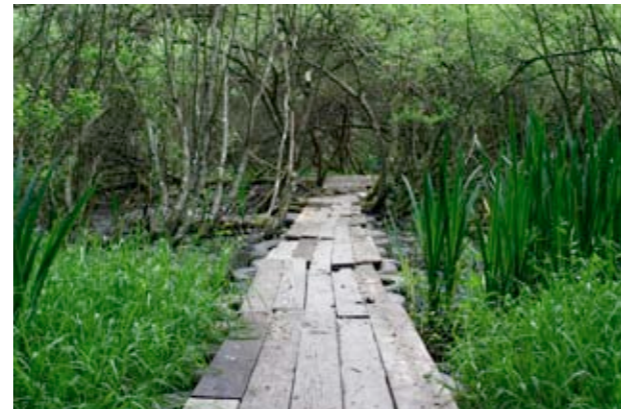
Votre métier de paysagiste a donc permis d'approcher différemment une exploitation agricole.

Rémi JANIN

Grâce à cette approche, l'exploitation est en même temps aujourd'hui plus productive et plus ouverte vers l'extérieur. Le but pour nous n'était pas de superposer un projet de paysage au projet agricole bien de faire en sorte que cette approche soit pleinement bénéfique pour l'exploitation en permettant d'améliorer la qualité agricole tout en améliorant une qualité spatiale et paysagère.



Passage dans un milieu humide réalisé en parpaings récupérés (photo Philippe Bentz)



> Ancienne étable et grange adaptée pour le stockage des bottes rondes (vues au début de l'été)



>> Même lieu au printemps, lorsque le bâtiment est vide avant la prochaine récolte, servant de salle de spectacle.



L'exploitation est plus productive et plus ouverte vers l'extérieur.



Réhabilitation d'une friche industrielle par les Amis du Transformateur (Loire-Atlantique)

Barbara MONBUREAU

Paysagiste, Vice-présidente de l'association Les Amis du Transformateur

Barbara MONBUREAU

Notre association s'occupe d'un terrain qui a été d'abord agricole, puis industriel, puis inondé à deux reprises, puis abandonné et finalement acheté par le Conseil régional et classé Espace naturel sensible. Notre mission auprès du Conseil, principal bailleur de fonds de l'association, consiste d'une part à gérer la circulation des eaux de manière à éviter de nouvelles inondations ; d'autre part à aménager le site afin d'en faire un parc public. Pour concrétiser ce parc, nous ne voulions pas renier ce passé industriel et agricole mais au contraire transformer le site sur lui-même et assumer les rejets des exploitations précédentes. Huit ateliers ouverts aux habitants font revivre les lieux : chantiers-école ; gestion de la végétation ; arts ; fête ; création d'un potager ; élevage ; apiculture. Pour ma part, je suis éleveuse de vaches nantaises.

André BARBAROUX

Je signale que le parc de Bretonne, sur les boucles de la Seine, utilise également depuis des années une race de vache rustique venue de l'île de Jersey, « nettoyeuse » et à la chair délicate. Pourquoi ce nom de « transformateur » ?

Barbara MONBUREAU

Ce nom a été repris car, d'une part, trois transformateurs étaient présents sur le site. D'autre part, il fait également allusion à la transformation du site. Ce site n'est pas un site purement paysager, en ce sens qu'il a des fonctions effectives. Il ne s'agit pas de lui construire une image particulière. Nous le transformons par des actions concrètes réalisées dans une économie de moyens. L'agriculture paysanne est une des activités qui a été choisie car elle permet de l'entretenir de manière respectueuse et d'atteindre un équilibre financier grâce à ses productions. Le système collectif permet, quant à lui, d'accueillir les citadins novices. Nous nous sommes procuré des vaches grâce à un réseau de sauvegarde de la race nantaise, l'APRBN, réseau sur les conseils duquel nous continuons à nous appuyer. Comme les pâtures sont très hétérogènes et parfois dégradées, ces vaches rustiques sont parfaitement adaptées à notre site et, en plus de nous fournir de la viande, elles nous aident à le transformer en parc. La vache nantaise produit donc du paysage, même si l'argument de départ de l'association était le lien social et les activités ludiques et environnementales.

« Le système collectif permet d'accueillir les citadins novices. »

→ voir fiche N°11



La friche du Transformateur : des espaces artificialisés et abandonnés offerts à une nature colonisatrice.

Jardinage biologique collectif tous les samedis sous la houlette du jardinier pilote.



Commun'arbre, programme de l'association Arbres et Paysages d'Autan (Haute-Garonne)

Alexandra DESIREE

Chargée de mission Commun'arbres

« Créer des espaces communaux conviviaux faorisant les échanges entre anciens et nouveaux arrivants. »

Alexandra DESIREE

L'association Arbres et Paysage d'Autan, du nom du vent, est membre de l'Association Française des Arbres et des Haies Champêtres (AFAHC), qui agit en faveur de la plantation d'arbres. Elle a été créée en 1995 à l'initiative de ruraux, et notamment d'agriculteurs. Son but est de promouvoir le rôle de l'arbre dans le paysage rural, en travaillant essentiellement sur l'arbre hors forêt (haies, alignements, arbres isolés). Nous apportons une aide technique et financière aux particuliers et aux communes rurales. Notre programme Commun'Arbres réside davantage dans une méthodologie de la concertation que dans une expérience sur un territoire particulier. L'arbre constitue une entrée simple qui permet de réfléchir sur les paysages.

Les petites communes rurales soumises à une forte pression foncière en périphérie de Toulouse voulaient préserver leur identité tout en développant les liens entre les nouveaux arrivants et les agriculteurs. Nous avons d'abord réalisé un inventaire du patrimoine arboré, puis élaboré des palettes végétales pour chaque unité paysagère. Nous avons ensuite initié une phase de concertation pluraliste qui a permis l'identification consensuelle des enjeux des communes et la sélection des sites à aménager. Les communes étant de petite taille, les personnes s'approprient facilement ces questions. Enfin, nous avons élaboré des propositions concrètes avec des essences locales, pour intégrer le bâti, créer des espaces communaux conviviaux faorisant les échanges entre anciens et nouveaux arrivants, restaurer les espaces naturels...

André BARBAROUX

Qui finance ces aménagements ?

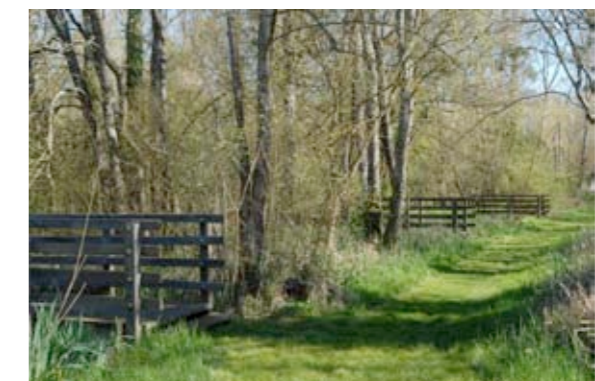
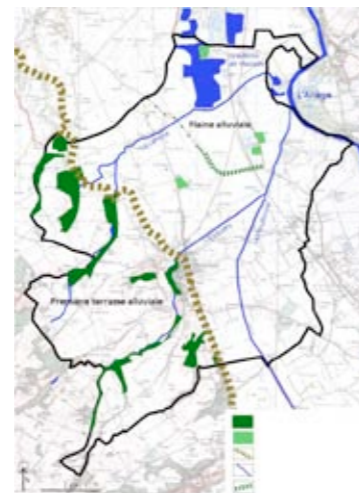
Alexandra DESIREE

Jusqu'en 2006, ce projet était en partie financé par le Conseil régional et la DIREN Midi-Pyrénées. Ensuite, avec l'émergence des Pays, l'échelle communale ne leur a plus semblé judicieuse. Ce projet n'est plus subventionné. Le financement est assuré par les communes. Celles-ci s'impliquent malgré le coût car elles sont attachées à la conservation de leur identité rurale.

Le bourg de Miremont >

et sa carte du paysage naturel >>

Réunion d'un groupe de travail à Montaigut >>>



La préservation des zones humides du Val de Clouère (Vienne)

Jean-Philippe MINIER

Responsable Paysage au Conservatoire régional d'Espaces naturels de Poitou-Charentes

Jean-Philippe MINIER

J'introduis en préambule un rappel du rôle du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes. Il a pour mission de protéger, gérer, valoriser et faire découvrir des espaces naturels d'intérêts écologique, géologique ou paysager ; il agit par maîtrise foncière ou d'usage avec des acteurs publics ou privés.

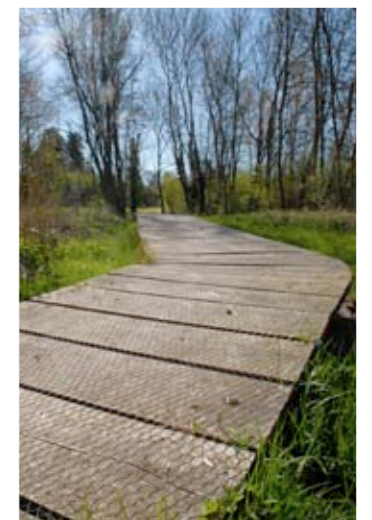
La mission paysage est née au Conservatoire en 1997, dans le but de réaliser un atlas des paysages de Poitou-Charentes. Une fois l'inventaire régional des paysages terminé et remis au Préfet et au Président de Région en 1999, la mission s'est vue confortée afin que le Conservatoire conduise une assistance technique aux intercommunalités (en particulier aux Pays) s'engageant sur des démarches de connaissance et/ou de prise en compte des paysages, et qu'il produise des expertises paysagistes sur les sites d'intervention du Conservatoire.

Sur le territoire du Pays civraisien (à quelques kilomètres au sud de Poitiers), le CREN s'est ainsi positionné en tant qu'assistant technique à maître d'ouvrage pour l'élaboration de la charte architecturale et paysagère du Pays civraisien, tout en engageant dans le même temps une prospection sur plusieurs sites naturels. Cette charte a mis en évidence le rôle primordial que la vallée de la Clouère avait dans la qualité et la diversité des paysages du Pays. Un atelier pédagogique régional d'étudiants paysagistes de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles a été mis en place afin d'opérer une analyse et un regard expert sur l'ensemble de la vallée mais aussi plus spécifiquement plusieurs sites sensibles. Des recommandations et pistes d'aménagement ont pu être élaborées et reprises dans les actions du Conservatoire. La dimension paysagère est parfaitement intégrée aux actions du Conservatoire, jusque dans ses instances décisionnelles (Conseil scientifique et technique). Au Conservatoire, la concertation est de mise avec tous les acteurs des espaces ruraux avant et en cours d'intervention.

L'entrée paysagère a permis d'« accrocher » et de solliciter des acteurs qui n'auraient pas forcément été — par des entrées purement scientifiques ou écologiques — sensibilisés à l'intérêt patrimonial global de la vallée et convaincu de l'objet des démarches entreprises par le CREN et ses partenaires sur et autour des zones humides du Val de Clouère.

André BARBAROUX

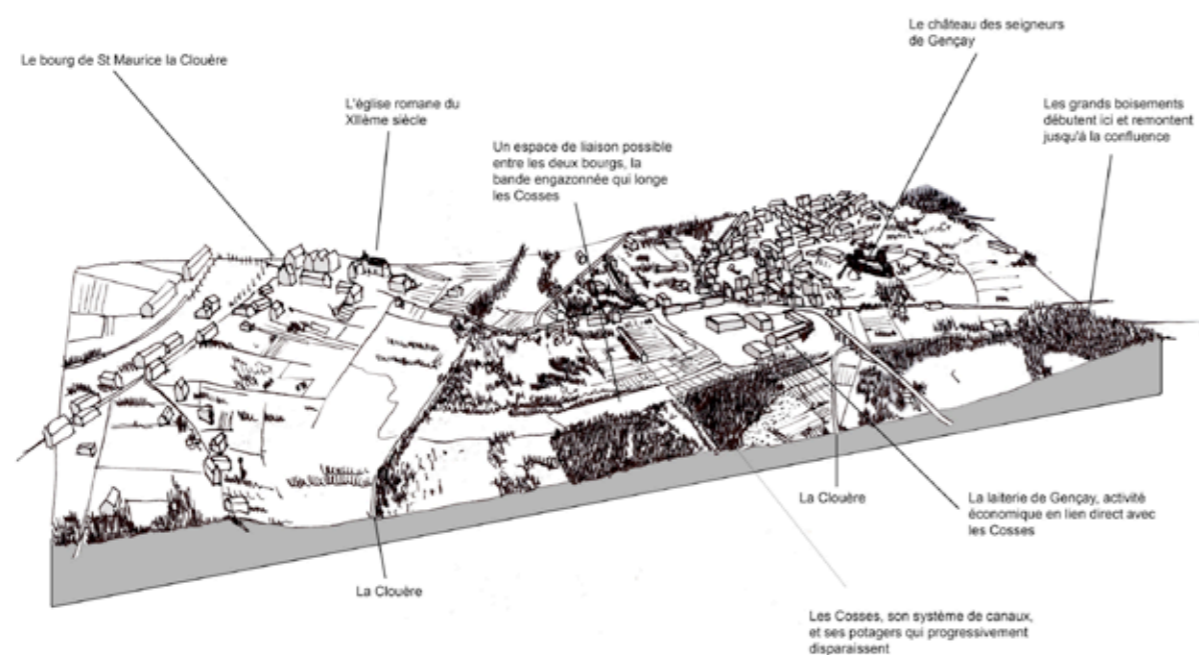
Je suis frappé par la capacité du CREN à écouter et à mobiliser des partenariats multiples. Il a bien compris qu'affirmer son pouvoir est inutile. Le mélange de l'écoute et de la technicité est bien plus efficace.



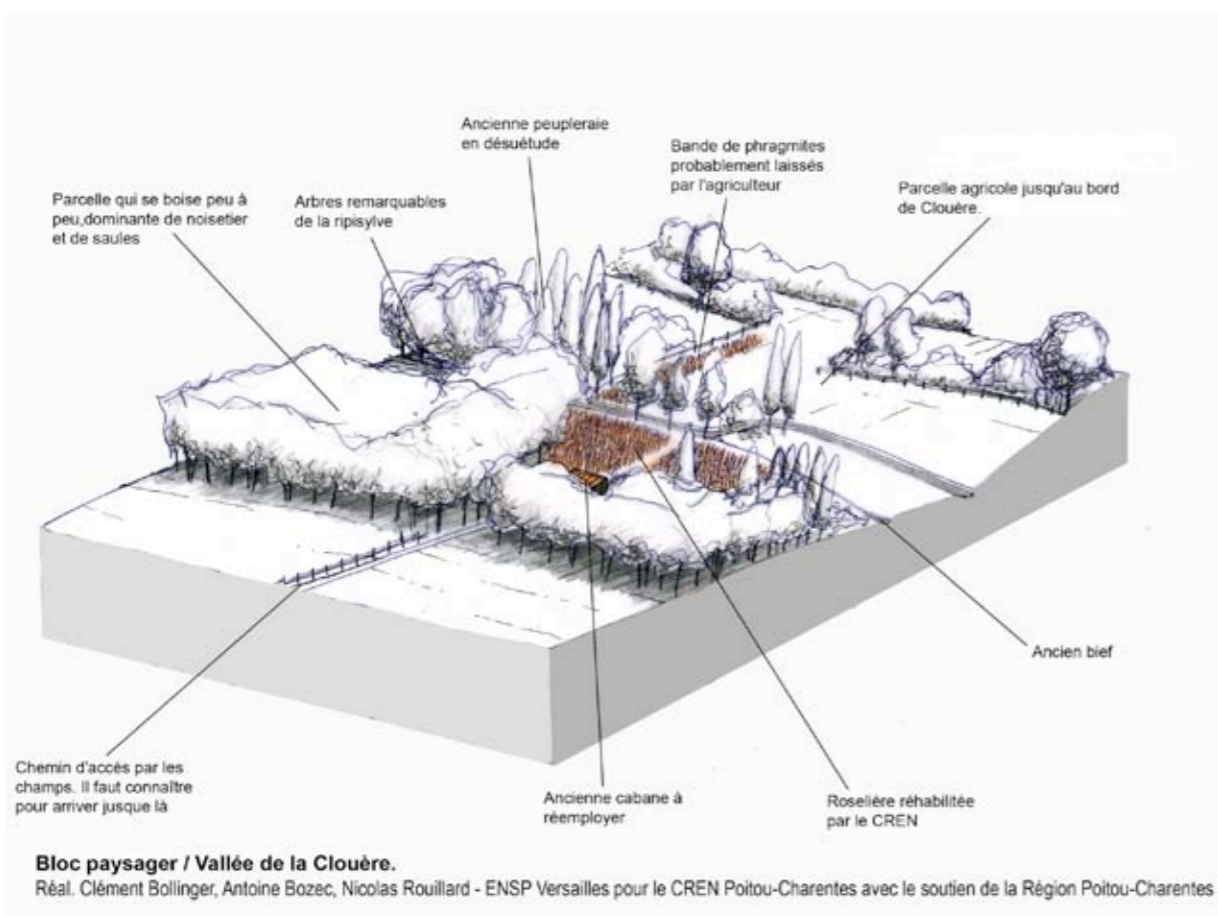
« L'entrée paysagère a permis de solliciter des acteurs qui n'auraient pas forcément été sensibilisés. »

→ voir fiche N°19





Bloc paysager de la vallée de la Clouère entre Saint Maurice la Clouère et Gençay
Réal. Clément Bollinger, Antoine Bozec, Nicolas Rouillard - ENSP Versailles pour le CREN Poitou-Charentes avec le soutien de la Région Poitou-Charentes



Bloc paysager / Vallée de la Clouère.
Réal. Clément Bollinger, Antoine Bozec, Nicolas Rouillard - ENSP Versailles pour le CREN Poitou-Charentes avec le soutien de la Région Poitou-Charentes



Echanges avec la salle

De la salle

Je voulais demander à Barbara Monbureau si des risques de pollution existaient sur l'ancien site industriel. Par ailleurs, j'ai eu l'impression tout au long des interventions que les étudiants jouent souvent le rôle de bureau d'études.

Jean-Philippe MINIER

Pour le Val de Clouère, les étudiants ont réalisé leurs travaux dans le cadre d'un Atelier Pédagogique Régional (APR). Il s'inscrivait dans un processus d'échanges, de contributions et de valorisation réciproques entre l'École du paysage, les acteurs locaux et le Conservatoire. Au cours de l'atelier, les étudiants paysagistes ont élaboré des concepts et méthodes d'approches ayant principalement pour vocation à sensibiliser les différents acteurs aux démarches paysagères. Il ne s'agit pas d'une mission de bureau d'études.

Barbara MONBUREAU

La question de la pollution est sensible. Ainsi nous avons des toitures en amiante, et nous ne pouvons pas récupérer l'eau qui en ruisselle pour abreuver nos animaux et arroser, alors qu'elle est totalement inerte. Le site abritait par ailleurs des activités liées au bois, donc inoffensives. Je tiens à souligner que parler de pollution comporte toujours le risque de déclencher des inquiétudes irréfléchies pouvant, à l'extrême, mener à la fermeture du site.

De la salle

Il me semble que le paysagiste acquiert de plus en plus de fonctions, qui le décalent de ses missions originelles d'ingénierie paysagère et de maître d'œuvre. Je n'ai pas de réflexe corporatiste, mais je voulais signaler ce phénomène.

André BARBAROUX

Je suis personnellement favorable à cette ouverture du métier. Il faut aller aux franges de l'activité pour convaincre tous les acteurs de l'intérêt des projets. Peut-être faudrait-il redéfinir le métier pour tenir compte de cette évolution.

De la salle

J'ai présidé cet hiver un atelier « Post-Grenelle » intitulé « Nature en ville ». S'y est posé la question de savoir si une reconnaissance sera accordée dans les métiers de l'ingénierie à tous ces niveaux de compétences supplémentaires, qui ne sont pas pris en compte dans l'attribution des marchés publics.

André BARBAROUX

La question est en effet actuelle.

Je remercie tous les membres des tables rondes et je cède la place à Régis Ambroise qui joue le rôle de grand témoin et va nous présenter une synthèse des travaux de la journée.



Synthèse des travaux

Régis AMBROISE

Chargé de mission Paysage au Ministère de l'Agriculture

Je retiendrai des présentations et des discussions de cette journée quelques idées fortes.

Le paysage rassemble — la diversité des expériences présentées a montré que l'approche paysagère peut s'appliquer à des échelles variées et s'adapter à des problématiques différentes selon les territoires.

J'ai noté, comme beaucoup d'entre vous, la présence constante des paysagistes dans les projets mis en œuvre. Je relève également que la plupart de ces projets sont portés par des urbains, mais qu'ils concernent le monde agricole. Cette main tendue des citoyens vers l'agriculture pour imaginer des projets de développement durable de leurs territoires me conduit à proposer que les prochains Etats Généraux aient lieu au Ministère de l'Agriculture pour que cette offre de partenariat soit mieux entendue.

Le paysage un atout culturel. Cette idée n'est pas neuve concernant les sites remarquables mais elle commence à émerger dans des régions aux paysages beaucoup plus ordinaires; les approches paysagères fondées sur une bonne connaissance de la fonctionnalité d'un territoire s'intéressent également aux demandes de qualité du cadre de vie, au caractère culturel du paysage incluant la recherche de beauté. Le paysage constitue un bon outil pour faire travailler ensemble des personnes concernées par des approches techniques et par des approches sensibles.

Des paysages aux usages multiples - les modes de pensée qui ont dirigé les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'agriculture ont été marqués par la notion de zonage consistant à affecter un usage particulier à chaque parcelle. Cela a contribué à favoriser l'étalement urbain, à générer un gâchis en termes de foncier et de ressources naturelles et à banaliser les paysages. Aujourd'hui, alors qu'on parle de développement durable des territoires et que des politiques environnementales émergent sur la biodiversité, l'eau, l'énergie... ces mêmes modes de pensée continuent à influencer les règlements et les actions. On confie une nouvelle thématique à un nouveau spécialiste. Nous courons donc le risque que les approches environnementales se traduisent par de nouveaux zonages exclusifs.

Or la somme des surfaces nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins de l'humanité si chaque espace ne répond qu'à une fonction est supérieure à la surface disponible sur la planète. Les approches paysagères présentées conduisent à mieux harmoniser logiques agricoles, urbaines, environnementales et à pratiquer plusieurs activités sur le même espace. De ce point de vue, les modes d'aménagement présentés aujourd'hui fondés sur la recherche d'une valorisation des ressources et des savoirs locaux conduisent à un multi-usage des espaces et à des paysages plus variés et mieux acceptés par les populations.

Le cadre spatial construit après guerre, en cohérence avec le projet d'un développement fondé sur l'usage des ressources fossiles bon marché, ne pourra être celui d'un développement durable des territoires. Les approches paysagères peuvent nous aider à construire les territoires de l'après-pétrole.

Conclusion de la journée

Yves BRIEN

Directeur de la FNCAUE

Je remercie l'ensemble des participants, le Conseil Economique et Social, la FNSafer et la FNCAUE, Dimitri Liorit et Yves Helbert, ainsi que le Collectif. Je rappelle les deux axes de travail de celui-ci. Le premier est d'œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en compte du paysage dans les politiques publiques et d'être attentif aux modifications réglementaires; le second de réfléchir aux nouveaux savoir-faire de notre réseau, notamment en matière d'entrées par le paysage dans les projets de territoire.

Le Collectif des Etats généraux du Paysage, qui rassemble 13 associations et réseaux nationaux, a su poursuivre ses travaux et ses actions depuis l'événement national qu'il avait organisé en février 2007. Mais il reste du chemin à parcourir. Le paysage n'est pas suffisamment placé au centre des préoccupations des politiques locales ou nationales, en témoigne la maigre place du paysage dans les débats ou les textes du «Grenelle» de l'Environnement.

Pourtant, des initiatives naissent un peu partout dans les territoires. Ce séminaire est l'occasion de valoriser ces actions de terrain, portées par des associations ou des collectivités de toute taille, dont l'entrée paysagère est centrale, prétexte à mobilisation, à réflexion prospective sur les territoires, à concertation.

Le dialogue s'ouvre aujourd'hui entre ces porteurs de projets. Le Collectif des Etats généraux du Paysage s'emploie à valoriser leur travail mais s'engage aussi à faciliter leur mise en réseau, leurs échanges. Le soutien du Réseau rural français valide d'ailleurs cette ambition. Puisse ce rassemblement d'intérêts être moteur d'un regain d'intérêt pour le paysage comme clé d'entrée des politiques locales et nationales et vecteur de projets fédérateurs.

Merci à toutes et à tous de votre présence.

Petit glossaire



Redon (ass. les Amis du Transformateur)

1% Paysage et développement

Le dispositif du 1% Paysage et Développement permet de dédier 1% du montant de la construction de l'autoroute à des projets situés aux abords de cette autoroute, dans les domaines du paysage, du tourisme et de l'économie.

L'objectif de cette politique est de valoriser le paysage et le développement économique des territoires proches de l'axe routier, mais aussi d'optimiser les retombées économiques pour les collectivités locales riveraines de l'autoroute. Deux principes sont recherchés : amélioration des paysages perçus depuis l'autoroute et maîtrise de certains effets négatifs.

Plan de paysage

Etude paysagère menée sur un territoire offrant une cohérence en matière de paysage et d'enjeux de développement dont le but est d'établir un projet de paysage mobilisant des acteurs multiples. Le plan de paysage a pour vocation de vivre sur plusieurs années.

Le plan de paysage est destiné à aboutir à une stratégie de mise en œuvre du projet de paysage au travers d'un programme d'actions. Il s'intéresse au paysage dans sa globalité à l'échelle d'un territoire cohérent géographiquement ainsi qu'en terme d'enjeux de développement. Le périmètre est le plus souvent intercommunal.

Charte paysagère

Démarche paysagère volontaire qui permet aux acteurs de mieux connaître leur paysage, de faire des choix quant à son devenir et de définir les moyens de la mise en œuvre de ces choix. La charte paysagère est un outil national d'aide à la décision pour les élus. Signée entre les acteurs de l'aménagement du territoire intercommunal, elle a une valeur formelle et morale. Son échelle est souvent plus large que celle des plans de paysage.

Directive paysagère

Mesure nationale de protection et de mise en valeur des paysages sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager (soit par leur unité et leur cohérence, soit par leur richesse particulière en matière de patrimoine, ou comme témoins des modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles ou forestières). La décision d'application est communale ou intercommunale (tout ou partie du territoire). Les directives énoncent des orientations qui devront être respectées par les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.

Parc naturel régional

Un parc naturel régional (PNR) est créé par des communes contigües qui souhaitent mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine naturel et culturel partagé sur un territoire cohérent (parfois en dehors des limites administratives classiques). La création d'un parc nécessite une labellisation par l'État et doit concerner un territoire remarquable, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. La Charte d'un parc naturel régional définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire, généralement sur une période de 12 ans. La plupart des parcs naturels régionaux sont gérées par un syndicat mixte ouvert élargi, composé par des élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois des partenaires socio-économiques. Les parcs naturels régionaux ont été créés en France par un décret en date du 1er mars 1967. Leurs territoires sont classés par décret du Premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. Les règles de gestion d'un parc naturel régional figurent dans sa charte.

Site classé ou inscrit (loi 1930)

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement. Les SCoT sont portés par des EPCI ou des communes. Le périmètre résulte du choix des élus après validation du Préfet. Le plus souvent il correspond à une ou plusieurs structures intercommunales. Il peut également être en phase avec un pays. Un S.C.O.T. doit contenir un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les objectifs de politique publique d'urbanisme quant au développement économique, à l'habitat, aux loisirs, au stationnement de véhicules, au déplacement de marchandises et des personnes ou à la régulation du trafic.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Document d'urbanisme et de planification qui définit le projet spatial de la commune pour les années à venir. L'objectif d'un PLU est de définir et de transcrire le projet communal ou intercommunal dans un document opposable aux tiers. Il met en place un projet global qui prend en compte l'impact du projet sur l'environnement. Il est mis en œuvre par les communes ou l'EPCI compétent. Son périmètre couvre l'ensemble du territoire communal ou de l'EPCI.

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)

Les SAFER sont des opérateurs fonciers de l'espace rural, initialement chargés par le législateur de contribuer à l'amélioration des structures foncières agricoles et à l'installation d'exploitants. Les Safer sont présentes dans chaque région sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM. Selon la loi du 5 août 1960 (loi d'orientation agricole) qui les a créées, les Safer sont constituées « en vue d'acquérir des terres ou des exploitations mises en vente par leurs propriétaires, ainsi que des terres incultes destinées à être rétrocédées après aménagement éventuel ». En ce sens, un droit de préemption leur a été confié pour réorienter au mieux les ventes et prévenir les changements d'usage des terrains agricoles. Face à l'évolution des enjeux et des attentes sociétales, leur domaine d'action s'est élargi aux missions de développement local et de protection de l'environnement. Leurs instances de décisions se sont donc diversifiées pour intégrer les collectivités locales et les associations environnementales, avec lesquelles les opérations sont de plus en plus nombreuses.

Carte communale

Document d'urbanisme et de planification qui définit les zones urbanisables pour les années à venir sur le territoire communal. L'objectif de la carte communale est de sortir du principe de constructibilité limitée du Règlement National d'Urbanisme et de définir sur le territoire communal les secteurs constructibles. La carte communale couvre l'ensemble du territoire communal ou intercommunal. La carte communale est un document d'urbanisme avec un statut un peu particulier puisqu'elle relève d'une décision conjointe État / Commune (double approbation, coresponsabilité).

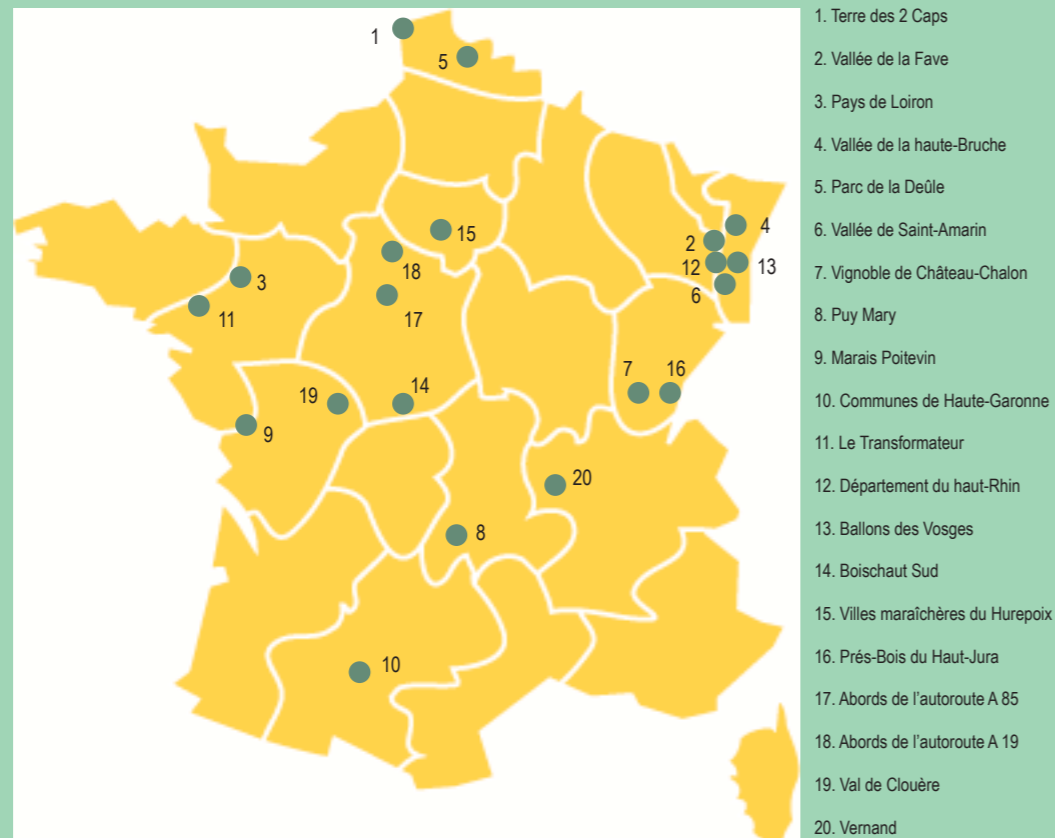
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Institués par la loi sur l'architecture de 1977, les CAUE sont des organismes départementaux de forme associative. Quarante-et-un CAUE ont été créés en France, à l'initiative de l'Etat et des conseils généraux. Ils regroupent au sein de leur conseil d'administration différents représentants des collectivités locales et des services de l'Etat, ainsi que divers acteurs socioprofessionnels impliqués dans l'aménagement du territoire et la valorisation de l'espace.

Dans leurs missions définies par la loi, les CAUE ont pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Leurs équipes pluridisciplinaires conduisent des actions de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation à destination de publics variés : collectivités, professionnels et habitants.

20 expériences de démarches paysagères au service des projets des territoires

(20 fiches présentées lors du séminaire du 22 novembre 2010)





PORTEUR DE PROJET
Communauté de Communes de
la Terre des 2 caps

PROJET
SCoT paysager

TERRITOIRE DE PROJET
Communauté de communes

DEPARTEMENT
Pas-de-Calais

REGION
Nord-Pas de Calais

REGION NATURELLE
Boulonnais

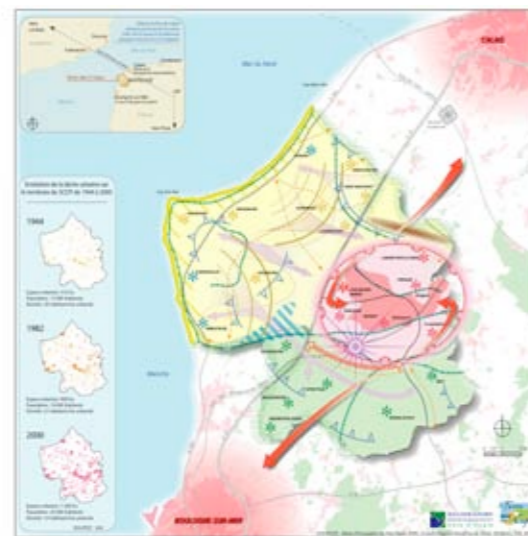
PARTENAIRES
Parc Naturel Régional des Caps
et Marais d'Opale
CAUE 62
Conseil Général 62
Communes membres de la
l'intercommunalité :
Ambleuse, Audember,
Audinghe, Audresselle,
Bazinghen,
Beuvrequen, Ferque,
Hervelinghen, Landrethun-le-
Nord, Leubringhen, Leulinghen-
Berne, Maninghe, Henne,
Marquis, Offrethun, Réty,
Rinxent, Saint-Inglevert,
Tardinghen, Wacquinghen,
Wierre-Effroy, Wissant

MOTS CLES
Mots clés :
SCoT paysager
Opération Grand site
Loi « Littoral »
Bassin carrier
Mitage des espaces ruraux
Prescriptions architecturales et
paysagères

CONTACT
Claire COLBEAU-JUSTIN
Communauté de Communes de
la Terre des 2 Caps
Le Cardo – BP 60
62250 MARQUISE
courriel : contact@terredes2caps.com
site : www.terredes2caps.fr

Le SCoT paysager de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

Sous l'influence des pôles urbains de Boulogne et Calais, la Communauté de Communes de la Terre des 2 caps ne se résume pas à son très attractif littoral. Son projet de SCoT paysager tend à prendre en compte les paysages emblématiques comme ordinaires pour un développement équilibré du territoire.



Les processus de prise en compte du paysage partent bien souvent de sites emblématiques, reconnus unanimement pour leur qualité paysagère et à ce titre bénéficiant aisément de statuts de protection spécifique. Pour autant ce souci de préservation dépasse rarement les limites du site en question, et les espaces en retrait peuvent subir les outrages classiques de l'urbanisation, sans que leur intérêt paysager, si modeste soit-il, soit

aucunement pris en compte. La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps montre cependant que la reconnaissance d'un site prestigieux (en l'occurrence le Grand Site des Deux caps Gris-Nez Blanc-Nez) peut faire faire tache d'huile vers les territoires adjacents. Dans le cadre de l'Opération Grand Site, une vaste zone de carrières fait l'objet d'un plan de réhabilitation paysagère courant sur 30 ans. Depuis, riche de ces expériences ponctuelles sur des sites « extrêmes », la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps porte un projet de SCoT paysager garant de la préservation et du partage des ressources de l'ensemble de son territoire.

Prise en compte des spécificités territoriales

Entre littoral d'exception, carrières et arrière pays bocager

Décidé en 2002, le projet de SCoT paysager initié par la Communauté de Communes s'est appuyé sur une étude du territoire menée par des étudiants de l'Ecole Nationale du Paysage de Versailles. Le regard neuf porté sur le territoire et l'implication dans l'analyse du paysage des acteurs locaux ont permis d'identifier trois grandes unités paysagères, aux enjeux d'aménagement et de préservation des espaces naturels différenciés. En premier lieu, les espaces ouverts du littoral et de l'arrière littoral et les milieux naturels, classés en partie au titre de la protection des sites. Ensuite, l'arc urbain de Marquise et son bassin carrier, profondément marqués par l'histoire industrielle métallurgique et l'exploitation de carrières. Enfin, les monts et vallons bocagers compris entre les vallées intérieures, principalement dédiés à l'élevage, mais soumis à une forte pression pour l'habitat du fait de l'attractivité de Boulogne.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Engager la prise en compte du paysage sur les espaces ordinaires

Sur le Grand Site des Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez, des actions sont menées depuis 1978 pour permettre l'accueil touristique (environ 1 millions de visiteurs chaque année) dans le respect des milieux naturels, du paysage et de l'esprit des lieux : aménagement d'aires d'accueil, remise en pâture d'anciens parkings, restauration écologique de milieux dégradés etc. Sur le site du bassin carrier de Marquise, le plan élaboré en 1994 en concertation avec les exploitants des carrières prévoit leur reconversion paysagère : les bassins d'extraction seront convertis en lacs et les reliefs des terrils seront progressivement adoucis et revégétalisés avec des espèces locales pour mieux s'intégrer au vallonnement environnant. Avec le recul, cette pratique de « création » de paysage s'avère favorable à la biodiversité, des espèces nouvelles se développant sur les milieux anciennement exploités.

Alors que se poursuit la démarche de valorisation et de gestion du Grand Site sous maîtrise d'ouvrage



du Conseil Général du Pas-de-Calais, le SCoT de la Communauté de Communes se propose en 2001 de définir une stratégie propre pour chacune de ces unités paysagères, pour « ménager et partager » au mieux le territoire et non uniquement se centrer sur l'attractivité du littoral. Les objectifs globaux restent partout de limiter l'étalement urbain et le mitage de l'espace rural et de permettre à l'activité agricole de se maintenir ou se développer. Sur la zone côtière, le SCoT doit répondre à une réglementation stricte en terme de constructibilité, y compris pour les exploitations agricoles isolées des centres bourgs et principales gestionnaires du paysage ouvert si caractéristique des 2 caps.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux Un SCoT paysager fruit d'une sensibilisation progressive et ciblée

La Communauté de Communes, anciennement district de Marquise, créé en 1971, présente cet avantage d'être une unité stable et ancienne dans le paysage boulonnais. Elle a été successivement impliquée dans l'Opération Grand Site, portée par le CG du Pas de Calais en partenariat avec la DREAL, puis dans le plan paysager du bassin carrier, impulsée par le PNR des Caps et Marais d'Opale. Ces deux expériences, dont l'EPCI s'est retrouvé partie prenante, ont participé à forger une culture locale du paysage auprès des différents acteurs — élus, agriculteurs, professionnels du tourisme, exploitants miniers, riverains... Détentrice de la compétence en matière d'aménagement de l'espace, la Communauté de Communes a progressivement imposé l'idée d'un SCoT fondé sur le paysage. Auprès de ses administrés, elle a multiplié les réunions publiques d'information : l'occasion notamment de désamorcer les tensions liées aux restrictions de constructibilité pour les exploitations agricoles proches du littoral, qui dénonçaient une « sanctuarisation » incompatible avec leur développement. Auprès des élus, la Communauté de Communes, avec le PNR des Caps et Marais d'Opale, a aidé les municipalités souhaitant moderniser leurs documents d'urbanisme à réaliser des études paysagères et environnementales, permettant d'ores et déjà aux communes de raisonner leur gestion urbaine en fonction des éléments clés de leur paysage.

Auprès des aménageurs, le partenariat avec le CAUE du Pas-de-Calais, a permis la réalisation d'un cahier de références et de prescriptions architecturales et paysagères (« Construire et rénover sur la Terre des 2 Caps ») et de leur guide d'application au sein des Plans Locaux d'Urbanisme.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Limiter l'étalement urbain tout en favorisant l'offre de logements

En dehors du littoral qui concentre l'activité touristique, la Communauté de Communes est dépourvue de grands centres d'emplois. Les 21 400 habitants sont répartis en 21 communes dont la plus grande (Marquise) compte 5 120 habitants. Le risque est donc grand de voir s'accroître la résidentialisation des zones rurales idéalement placées entre Boulogne et Calais, avec les conséquences que l'on sait en matière de transports quotidiens, de mitage de l'espace, et de maintien de l'activité agricole. L'un des enjeux du SCoT est donc de concentrer l'offre de logements dans l'arc urbain de Marquise, de manière à densifier la zone urbaine existante autour de l'axe routier reliant les deux agglomérations voisines, tout en attirant les emplois. En cela, l'analyse paysagère du périmètre du SCoT impose de prendre en compte la multifonctionnalité des différents espaces, leur complémentarité et les interactions qui s'établissent – et s'établiront entre eux – suivant les politiques d'aménagement qui seront engagées. Le travail en concertation avec un territoire de projet plus large (le PNR des Caps et Marais d'Opale) permet de décliner le projet global de territoire en un outil opérationnel d'urbanisme et de protection des zones agricoles et naturelles. Cet emboîtement permet à la communauté de communes de s'intégrer au mieux au sein des polarités environnantes, tout en dépassant l'alternative de périphérie à vocation uniquement touristique ou résidentielle.



en haut / Monts et vallons
Les communes rurales de l'arrière-pays bocager sont caractérisées par un habitat dispersé et la prééminence de l'élevage dans les systèmes de production agricoles.

au milieu / Littoral et espace rétro-littoral
Le Cap Gris Nez vu depuis le cap Blanc Nez, au centre la baie de Wissant : un paysage côtier très ouvert, partagé entre espaces naturels et exploitations agricoles

en bas / Arc urbain
Entrée de ville à Marquise, commune la plus importante en terme de population et d'activités sur le territoire intercommunal. Ses marges et les communes voisines accueillent les principales industries, notamment l'exploitation de carrières de calcaire.

rédaction 2010
Collectif des
Etats généraux
du paysage
dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Communauté de communes de
la Fave

PROJET
projet
Plan de paysage et développe-
ment durable

TERRITOIRE DE PROJET
Communauté de communes

DEPARTEMENT
Vosges

REGION
Lorraine

REGION NATURELLE
Vosges centrales

PARTENAIRES
Communauté de communes
(Le Beulay, Colroy-la-Grande,
La Grande-Fosse, La Petite-
Fosse, Lubine, Lusse, Proven-
chères-sur-Fave)
PNR des Ballons des Vosges
Etat
Région Lorraine

MOTS CLES
plan de paysage
gouvernance
participation
contrat pour le paysage
PNR
PLU patrimonial
OPAV
guide architectural

CONTACT
Bernard MAETZ
vice-président en charge de
l'aménagement de l'espace
Laurence THIBIVILLIERS, agent
de développement
5 Place des tissages
88490 Provenchères-sur-Fave
tél. : 03 29 51 25 01
courriels :
ccfave.paysage@wanadoo.fr
lagrandefosse@wanadoo.fr
site : www.deodatie.com/fave

Participation et gouvernance pour un plan de paysage et de développement durable

**Une communauté de communes lance un programme d'actions
paysagères et de développement local dans le cadre d'un des
plans de paysage du PNR du Ballon des Vosges.**



La Fave est une petite rivière vosgienne d'une vingtaine de kilomètres qui rejoint la Meurthe à Saint-Dié-des-Vosges. Elle a donné son nom à une communauté de communes qui regroupe 7 communes et 2 400 habitants. En 1996, celle-ci a fait partie des premières intercommunalités à s'engager dans un plan de paysage pilote en partenariat avec le vaste Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Ce plan de paysage demeure aujourd'hui l'un des 11 plans mis en oeuvre dans le périmètre du PNR.

Centré sur l'ouverture des paysages et

la valorisation du patrimoine bâti, il a permis la mise en place d'une politique active de gestion de l'espace et des paysages avec de très nombreuses réalisations concrètes.

Prise en compte des spécificités paysagères D'une vallée à l'autre, une prise de conscience partagée

Comme beaucoup de vallées vosgiennes, la vallée de la Fave était confrontée il y a 15 ans à d'importantes mutations de son paysage. Le morcellement du foncier et la déprise de l'agriculture de montagne avait transformé le territoire communal en une monoculture d'épicéa, privant les habitants de perspectives et de lumière. La simple alternative constructible/non constructible proposée par le plan d'occupation des sols se montrait bien limitée pour contrôler l'enrésinement des parcelles et la fermeture globale du paysage. Au Nord de la vallée, seul le col de Saales séparait la vallée de la Fave de celle de la Haute-Bruche, intercommunalité soumise aux mêmes enjeux et précurseur ? en terme d'action paysagère. Quelques échanges plus tard, l'intercommunalité s'est à son tour lancée dans ce même type d'actions paysagères avec le soutien supplémentaire du PNR des Ballons des Vosges.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Sensibiliser les propriétaires par des actions démonstratives

Les premières actions, qui visaient la réouverture des terrains communaux laissés en friche, ont visé à conscientiser les propriétaires privés de l'enjeu collectif de l'action paysagère. Ils ont eu valeur d'exemple pour étendre la démarche au secteur privé sur les zones identifiées comme prioritaires par le Plan paysage. A partir de 1998, la création de deux associations foncières pastorales a concerné deux zones particulièrement morcelées : la première regroupait 330 parcelles sur 65 hectares (communes de La Petite Fosse et de Provenchères), la seconde 245 parcelles sur 72 hectares (commune de La Grande Fosse). Le plan paysage s'est progressivement enrichi d'initiatives en faveur de la restauration des cours d'eau, de la valorisation des vergers : mise en place d'une opération programmée d'amélioration des vergers (OPAV) et installation d'un verger conservatoire à La Grande Fosse) et du patrimoine construit (guide conseil architectural). Un programme de suppression des micro-boisements s'est appuyé entre autre sur les aides financières allouées par le Conseil général des Vosges dans le cadre de son groupe de travail « paysage » départemental. Les coupes se sont accompagnées d'une révision de la réglementation de boisement au niveau intercommunal, dans le but de recomposer un paysage cohérent.

Dans la commune de la Grande Fosse, le plan paysage s'est décliné en POS patrimonial qui prévoyait un véritable projet de village tenant compte du patrimoine urbain existant et de l'impact des aménagements sur le paysage, ... un document précurseur des Plan Locaux d'Urbanisme pour une commune d'à peine 100 habitants.

En 2000, toujours sur le modèle de la Haute-Bruche, a été installée une chèvrerie-fromagerie relais destinée à valoriser les pâturages nouvellement ouverts par une production biologique à forte valeur ajoutée et commercialisée en circuits courts.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Une animation indispensable pour mobiliser partenaires et financements

Ces mesures ont été suivies par la signature, en 2004 et 2007, d'un Contrat pour le paysage formalisant les soutiens institutionnels au Plan de paysage (l'Etat, la Région, le Département, le PNR). L'échelle intercommunale du plan a au départ suscité des réticences. Elles ont pu être surmontées grâce au regard extérieur apporté par le Parc et à l'esprit de synergie affiché entre municipalités et intercommunalité chez les voisins de Haute-Bruche. Les communes sont les acteurs primordiaux du plan paysage, à l'exemple de Lusse qui a investi dans le foncier et pris en charge la construction du bâtiment relais agricole.

Par ailleurs l'effort pédagogique autour de la question paysagère s'est dès le départ tourné vers la population à travers des actions multiples : accompagnement pédagogique du plan de paysage auprès des scolaires, réalisation d'une exposition itinérante, organisation de journées de sensibilisation et de découverte, diffusion d'une lettre annuelle du Plan de paysage, implantation de panneaux d'information sur sites, projet d'observatoire photographique des paysages.

L'innovation en matière de gouvernance, la sensibilisation du public, l'engagement d'une démarche participative très en amont ont répondu à une attente locale. L'entrée paysagère devient donc un prétexte pour aller plus avant dans la pleine gestion d'un territoire de vie et aborder tous les aspects de la politique locale.

Comme dans la plupart des Plans de Paysage du PNR des ballons des Vosges, la communauté de communes s'est dotée d'un chargé de mission paysage, qui travaille en contact étroit avec les communes, agriculteurs, propriétaires et coordonne les différentes actions. Cette capacité d'ingénierie permet de mobiliser des financements (notamment européens) pour décharger maîtres d'ouvrage ou porteurs de projets du poids des investissements.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère Elargissement du champ d'action du plan paysage

Les actions entreprises ont permis de revaloriser l'usage du territoire, que ce soit par l'entretien des vergers ou la réouverture de pâturages. L'assise foncière de la quinzaine d'agriculteurs de la vallée a été confortée et un couple d'agriculteurs a pu s'installer sur la ferme relais, assurant à long terme la vocation agricole d'un vallon en forte pente.

L'exemple de la Fave souligne l'intérêt de l'échange d'expériences et des visites de terrain pour initier une démarche paysagère. Dans ce cadre, le PNR a joué un rôle important de médiation et de prise de conscience.

En 2008, au moment de la révision de ce plan de paysage, la communauté de communes de la Fave a souhaité en faire un plan de paysage « et de développement durable » susceptible d'être éventuellement labellisé Agenda 21. L'occasion d'élargir le nouveau plan de paysage des questions agricoles et forestières vers celles d'urbanisme durable, de biodiversité et d'énergie.

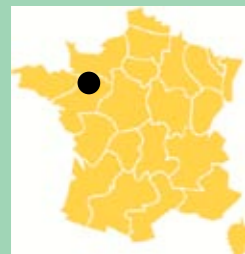


Les hauteurs de la vallée de la Fave, avant et après les travaux de réouverture des paysages.

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PROJET
Charte paysagère et
urbanistique du Pays de Loiron

PORTEUR DE PROJET
Communauté de communes du
Pays de Loiron (15 communes)
(même périmètre que le canton)

DEPARTEMENT
Mayenne

REGION
Pays-de-la-Loire

REGION NATURELLE
Pays de Laval

PARTENAIRES
Communauté de communes du
Pays de Loiron
(Beaulieu sur Oudon, Bourgon,
La Brûlatte, La Gravelle, Launay-
Villiers, Le Bourgneuf la Forêt,
Loiron, Montjean, Olivet, Port
Brillet, Ruillé-Le-Gravelais,
Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-
Ouen-des-Toits, Saint-Pierre-la-
Cour, Le Genest-Saint Isle)

MOTS CLES
charte paysagère
pays
dialogue territorial
néoruralité

CONTACT
Claude LE FEUVRE
Président
Jean-Paul SCHOEMANN
Vice-président en charge du
Comité consultatif Paysages
Elisabeth HERBERT
Coordinatrice charte paysagère
et urbanistique et démarches
qualité

Communauté de communes du
Pays du Loiron
Maison de pays - BP 03
53320 LOIRON
tél. : 02 43 02 19 31
fax : 02 43 02 15 92
courriel : contact@cc-paysdeloiron.fr
site : www.cc-paysdeloiron.fr/

Une charte paysagère et urbanistique, outil de connaissance et de dialogue

Une communauté de communes profite d'une charte paysagère pour
engager un dialogue local sur le devenir du territoire.



La charte paysagère est un outil technique générant un contrat moral. La démarche est volontaire et permet aux acteurs locaux de mieux connaître leur paysage, de faire des choix quant à son devenir et d'en définir les moyens de mise en oeuvre. Son échelle est souvent plus large que celle des plans de paysage [voir fiche n°2]. La charte paysagère est mise en place localement par une structure porteuse de projet et son application repose sur l'engagement librement consenti de chacune des parties prenantes. Elle n'est pas opposable au tiers mais permet d'élaborer un

projet commun pour la protection, la valorisation et la restauration des paysages. C'est donc avant tout dans cette connaissance du territoire et dans l'identification des enjeux paysagers et urbanistiques que s'est engagée la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Prise en compte des spécificités paysagères

Favoriser les échanges à partir du paysage

Située dans l'Est de la Mayenne et frontalière de l'Ille-et-Vilaine, la communauté de communes du Pays de Loiron, regroupe 15 communes pour plus de 16 000 habitants. Ce territoire est structuré en deux bassins versants, celui du Vicouin au Nord et celui de l'Oudon au Sud, séparés par une ligne de crête orientée Est-Ouest. Le Pays de Loiron présente les traits caractéristiques du grand Ouest de la France : la part de la population active agricole est très importante (3 fois supérieure à la moyenne nationale) avec une orientation privilégiée vers l'élevage bovin laitier. L'espace agricole est traditionnellement constitué de prairies bocagères organisées autour du dense réseau hydrographique mais les surfaces céréalières y ont progressivement gagné sur les surfaces toujours en herbe au cours des 50 dernières années. Cette évolution a toutefois été plus vive sur les plateaux de schiste acide situés au Sud de la ligne de partage des eaux. Historiquement, la rupture géologique qui sépare les deux bassins versants a également conditionné dans la partie Nord l'émergence d'activités d'extraction et le développement de formes urbaines propres aux bourgs ouvriers. Cette rupture est aujourd'hui marquée visuellement par l'autoroute A 81, qui suit la ligne de crête. Cet axe de communication renforce l'influence de Rennes, Vitry et Laval sur l'ensemble de ce territoire rural, tenté de céder à la pression urbaine et à la demande d'habitat individuel de la part des nouveaux habitants.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Définition d'axes de travail à partir de l'inventaire

Ce diagnostic a été suivi de la définition des enjeux et des orientations. Cette seconde phase (juin/ septembre 2008) a été enrichie de 4 ateliers thématiques (participation d'environ 80 personnes) : coeur de bourg, partage de l'espace entre activités agricole et économique, extensions urbaines et architecture et développement durable.

Enfin, trois axes de travail structurants ont été retenus pour la phase de préconisations (octobre 2008/ mai 2009) : « vers des espaces ruraux pérennes », « vers un urbanisme durable affirmant l'identité des bourgs » et « vers un Pays de rencontres, pour une nouvelle image ».

Ce plan d'action, courant sur 10 ans est mis en oeuvre par le comité consultatif Paysages, urbanisme et Logement issu de la phase de rédaction de la charte et constitué d'un représentant par commune.

Il comprend la mise en place d'un « plan bocage » en partenariat avec les agriculteurs sur 2010-2012, celle d'un « plan vallée » sur 2011-2012, l'organisation annuelle d'un « forum environnement », la valorisation des chemins de randonnée et des recommandations aux communes en matière de formes et d'étalement urbains.

Trois documents de référence de la charte, ont été mis au point et remis à l'ensemble des conseillers municipaux des communes engagées : le diagnostic, le cahier de préconisations et d'actions et le « guide des élus » personnalisé pour chaque commune.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

L'esprit de la charte avant chaque décision

La démarche paysagère de l'intercommunalité s'inscrit dans une dynamique ancienne qui recoupe – fait rare – les limites administratives du canton. Les 15 communes se sont constituées en SIVOM dès 1965 puis en district et enfin en Communauté de Communes, cette dernière ayant rapidement pris compétence en matière de co-construction du SCoT avec Laval Agglomération. Initialement, le projet de charte visait plusieurs objectifs :

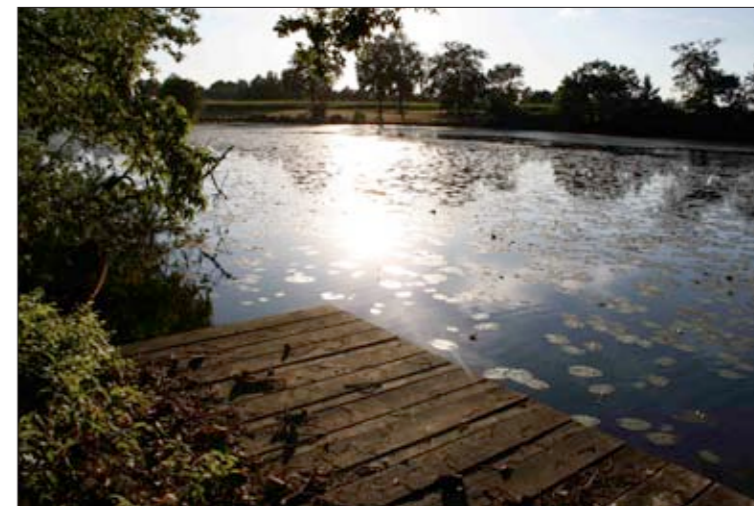
- offrir aux élus un nouveau regard sur le Pays de Loiron lors du renouvellement des équipes municipales,
- utiliser l'entrée paysage pour déclencher une prise de conscience collective des enjeux et des spécificités paysagères,
- favoriser les échanges de points de vue entre acteurs du territoire, notamment les néoruraux,

Les municipalités se sont depuis engagées à respecter l'esprit de la charte paysagère et urbanistique, notamment dans la mise en oeuvre de leurs documents d'urbanisme. Les préconisations sont d'autant mieux acceptées que le diagnostic s'est appuyé dès le départ sur des enquêtes auprès de la population et sur l'expérience du CAUE de la Mayenne, de la Chambre d'Agriculture et de la DDT. Aujourd'hui, une coordinatrice paysage et urbanisme accompagne la mise en oeuvre de la charte.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Enrichissement partagé

Malgré son jeune âge, la charte, réalisée en deux ans, est devenue grâce à l'implication des acteurs locaux un document de référence et d'orientation, au bénéfice des décideurs et de leurs administrés. L'émergence d'un projet fondé sur le paysage relève d'une prise de conscience des mutations du territoire qui peut paraître originale dans cette zone : il n'y avait initialement par de site exceptionnel qui demande un statut de protection spécial, ni urgence à freiner l'urbanisation ou l'enfrichement des derniers espaces agricoles. Les éléments de référence et de cadrage de l'aménagement du territoire issus de la charte permettront aussi de mieux appréhender les enjeux à venir. Celui de l'accueil de nouveaux habitants, qu'ils soient rejetés vers les espaces ruraux par le prix des logements urbains ou en quête d'un cadre de vie campagnard à proximité des villes, mais aussi celui des infrastructures : les projets de ligne à grande vitesse Bretagne et de ligne à très haute tension vont traverser le territoire, essentiellement dans sa partie Sud, avec des impacts importants sur les paysages et le foncier agricole. Beaucoup reste à faire, sur la base des préconisations de la Charte, pour effectivement inventer des formes urbaines en milieu rural mieux intégrées et moins consommatrices d'espace, dans ce grand Ouest si marqué par l'extension de l'habitat individuel. En attendant, dans une perspective plus large d'élaboration commune d'un Schéma de Cohérence Territoriale avec Laval Agglomération, cette charte permet d'affirmer l'identité rurale et le projet de territoire du pays de Loiron, qui ne comptera à terme que pour 15 % des habitants du SCoT.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Communauté de Communes de
la Haute-Bruce

PROJET
«Le paysage, c'est l'affaire de
tous»

TERRITOIRE DE PROJET
vallée de la Haute-Bruce

DEPARTEMENT
Bas-Rhin

REGION
Alsace-Lorraine

REGION NATURELLE
Massif des Vosges, versant
alsacien

PARTENAIRES
Les 25 municipalités de la com-
munauté de communes
Les 20 Associations foncières
pastorales
Etat
Région Alsace
Département du Bas-Rhin
Programmes de financement
européens (Crédits Feoga,
crédits Feader, Crédits Leader)
Chambre d'agriculture

MOTS CLES
Fermeture de paysages
Associations foncières pasto-
rales
Agriculture durable
Fermes relais agricoles
Accueil de population
Friches industrielles

CONTACT
Jean-Sébastien LAUMOND
Agent de Développement
Espace et Environnement
Communauté de communes
de la Haute-Bruce
114, Grand'Rue
67130 SCHIRMECK
tél. : 03 88 97 86 20
courriel : js.laumond@haute-
bruche.com
site : http://www.hautebruche.com

Le paysage, « passion tranquille, partagée et durable » d'une intercommunalité alsacienne

Partant du constat de perte d'ensoleillement liée à l'enrésinement de la vallée, une communauté de communes rouvre petit à petit ses paysages en incitant à la création d'associations foncières pastorales.



« Le paysage, c'est l'affaire de tous ». La Communauté de Communes de la Haute-Bruce est engagée depuis 20 ans dans l'action paysagère, une démarche à l'époque pionnière dans les Vosges. La problématique est à présent unanimement connue dans le Massif : celle de l'enrésinement des vallées et de la fermeture des paysages, liée aux déclin conjoints de l'industrie et de l'agriculture. L'étalement urbain a rencontré celui des sapinières, avec pour conséquence une perte importante

d'heures d'ensoleillement pour les habitants. La question du paysage a dès lors concerné les habitants autant que les propriétaires forestiers ou les agriculteurs : c'était effectivement « l'affaire de tous ». L'appropriation de l'enjeu nécessitait une réponse collective : la communauté de communes a porté et soutenu la création d'associations foncières pastorales (AFP), destinées non seulement à rouvrir les espaces enrichis mais également à redonner dynamisme et attractivité à la vallée. A l'origine outil de valorisation du foncier agricole ou forestier, les AFP trouvent à présent vocation à circonscrire l'étalement urbain.

Comment prendre en compte les spécificités territoriales La nécessité de rendre de la lumière à la vallée

La double activité des vallées alsaciennes, partagées entre industrie et élevage, assurait traditionnellement un entretien léché du territoire et la valorisation des moindres parcelles accessibles au bétail. Le délitement du tissu industriel dans les années 1950 à 1970 a contraint les ouvriers à chercher un emploi à l'extérieur de la vallée et à abandonner l'activité agricole locale. L'équilibre entre forêts et prairies, a alors basculé en faveur de l'enrésinement et de l'enfrichement massif des anciens lopins appartenant aux ouvriers-paysans. L'abandon des prés communaux, cumulé à ces plantations individuelles ont eu des conséquences globales : le gaspillage du potentiel agricole de la vallée, la rupture des perspectives visuelles entre les villages et la perte de lumière pour les habitants. « On avait fini par s'habituer à ce qui n'était pas beau : des prés non fauchés aux bâtiments industriels abandonnés, en passant par des fonds de vallée enrésinés » explique Pierre Grandadam, président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruce. Les pâturages communaux des sommets furent les premiers à faire l'objet de remise en valeur en partenariat avec les collectivités locales, la DDAF et des jeunes agriculteurs. Mais le morcellement et la dispersion de la propriété foncière et agricole faisait obstacle à une reconquête globale des paysages : pour 100 parcelles de 14 ares en moyenne, on peut compter jusqu'à 46 propriétaires différents. L'idée fut donc de recourir à des associations syndicales de propriétaires pour les engager dans un projet collectif de gestion et de mise en valeur de leur patrimoine.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Articuler reconquête paysagère et activité agricole durable

Les associations foncières pastorales ont été impulsées par la Communauté de Communes à partir de 1987. La démarche de ces structures consiste à réunir les propriétaires des terrains pour élaborer un programme d'action commun qui traduise concrètement la politique paysagère intercommunale : ouvrir les paysages, développer l'agriculture de montagne, favoriser la biodiversité, sauvegarder la vie économique et sociale des villages. Concrètement, les programmes proposent de recréer les anciennes prairies par dessouchage (rognage superficiel des souches), de restaurer les anciennes terrasses enfrichées, de réhabiliter les vergers abandonnés, et d'assurer une gestion pérenne de ces espaces, le plus souvent par la pâture ou la fauche, confiée à des agriculteurs. Parallèlement, les communes ont assuré un programme d'acquisition foncière : 56 hectares ont été achetés depuis 1991, pour un montant de 206 000 euros, subventionné à 65 % par l'Etat et le département du Bas-Rhin. Ce programme s'appuie notamment sur la convention de veille foncière passée avec la Safer. Celle-ci informe la communauté de communes des transactions de terres qui lui sont notifiées, ce qui permet d'aider les municipalités à maîtriser certaines parcelles stratégiques sur le plan paysager. Une action

toutefois limitée aux terrains à vocation agricole non boisés ou tout récemment plantés. Les exploitations peuvent ainsi s'agrandir sur les nouveaux espaces déboisés, certes avec des contraintes fréquentes en matière environnementale (dates de fauche, interdiction d'engrais minéraux, etc.) mais compensées financièrement dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées mises en place par l'intercommunalité. Cette dernière joue un rôle de premier plan sur les volets technique et administratif, en instruisant notamment les dossiers de subvention pour les travaux engagés – il faut compter en moyenne 3 700 euros par hectare restauré. Fortes de ce soutien, les AFP peuvent s'étoffer de projets diversifiés innovants, tels que combiner réhabilitation de prairies et boisements de fruitiers et de bois d'œuvre, ou le développement de filières locales de bois-énergie, ... En complément, la communauté de communes a également investi directement dans deux « fermes relais agricoles », pour faciliter l'installation ou la diversification d'exploitations vers la transformation sur place, la vente directe et la restauration à la ferme.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux Vision stratégique et animation de terrain

Le projet paysager de la Haute Vallée de la Bruce repose sur l'articulation fine entre politique publique et initiative privée. Les AFP créées reposent sur le volontariat et l'adhésion des propriétaires aux grandes lignes directrices de la communauté de communes. Quand bien même les élus communaux font systématiquement partie des associations, le travail d'animation est primordial entre les 2 échelles administratives. L'intercommunalité s'est donc dotée d'un chargé de mission à temps plein cumulant une vision stratégique globale et une présence très opérationnelle sur le terrain au contact des propriétaires fonciers, qui peuvent toujours se montrer réticents à raser leur propre sapinière. Son rôle est également de valoriser les bonnes pratiques pour propager encore la procédure.

Les travaux menés par les AFP, lorsqu'ils sont localisés, sont l'occasion de journées de travail bénévoles auxquelles chacun peut participer, ce qui instaure un lien social avec les nouveaux habitants en particulier. A plus large échelle, la restauration du lien visuel entre les villages a conduit à la création d'une AFP regroupant 3 communes dans la gestion du même fond de vallée. Les relations humaines, comme les perspectives paysagères, peuvent désormais porter d'un versant à l'autre pour une meilleure coopération entre les collectivités.

Dans la vallée de la Haute-Bruce, les communes ont gardé compétence en matière d'urbanisme : l'intercommunalité a cependant engagé 8 municipalités dans un projet paysager concerté à l'échelle de la partie aval de la vallée, et a incité les autres à se doter de Projets Paysagers Communaux pour mieux articuler l'action des AFP(autrement dit, le « paysage des champs ») avec les projets d'urbanisme locaux (autrement dit le « paysage des villes »).

Plus-value territoriale de la démarche paysagère Offrir la même qualité paysagère aux espaces urbains

Parties de 20 hectares en 1987, les AFP, désormais au nombre de 20, couvrent près de 500 ha (dont 380 ont effectivement été restaurés) et plus de 3 500 parcelles. La restauration des pâturages communaux a quant à elle concerné près de 400 ha. Au total, ces opérations ont conforté l'assise foncière de plus de 45 exploitations, soit la quasi-totalité des exploitations de la vallée. En corollaire, 1000 ha sont engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre des MAEt intercommunales. Cette synergie entre qualité paysagère, économie agricole et environnementale a été récompensée par la Mention Spéciale du Jury dans le Cadre du Grand Prix National du Paysage 2007, décernée par le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement. Sur le plan paysager, le cours de la Bruce, offert à la vue de tous, redevient le trait d'identité du territoire, les sentiers sont revalorisés par la création de points de vue et la vallée offre un cadre attractif pour de nouveaux habitants : « l'accueil est dans notre nature » est devenu le slogan de la Haute-Bruce.

Dans ce contexte, l'intercommunalité s'est dotée dès les années 1990 et 2000 d'un diagnostic paysager de l'ensemble de la vallée et d'un mémento architectural, incluant l'inventaire complet des formes d'habitats et des friches industrielles. En misant sur l'accueil de touristes et d'entreprises, le risque existe de voir les villages continuer à grignoter le foncier agricole et la pression foncière se reporter vers l'amont de la vallée, où les prix des terrains à bâtir sont 6 fois moins élevés qu'en aval. La conurbation, phénomène déjà connu entre les bourgs de Schirmeck et La Broque, reste à craindre dans l'étroit fond de vallée. Si les AFP (à vocation strictement « sylvo-pastorale », selon les termes de la loi) ont pu servir de garde-fou à l'urbanisation, par souci notamment de maintenir des coupures vertes entre les espaces habités, elles ne peuvent se substituer à de vrais outils de régulation ni à une politique de reconversion du patrimoine bâti existant. La communauté de communes a déjà appelé à la responsabilité des élus sur la question à travers une session de sensibilisation « Habiter en Haute-Bruce : L'esprit des lieux ». La question se pose donc d'adjoindre à l'animation paysagère déjà en place un dispositif similaire dédié à la question urbaine. A charge pour ce second animateur d'entretenir le même lien de confiance avec les élus et acteurs du territoire qui a fait le succès des démarches paysagères engagées depuis 20 ans.



Le vallon d'Albet (commune de La Broque) en 1999



Le vallon d'Albet aujourd'hui, après action de l'AFP locale

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Lille Métropole Communauté Urbaine

PROJET
parc urbain et agricole

TERRITOIRE DE PROJET
zone urbaine

DEPARTEMENT
nord

REGION
Nord-Pas-de-Calais

REGION NATURELLE
Agglomération lilloise

PARTENAIRES
Syndicat mixte « Espace Naturel Lille Métropole » (gestionnaire)
JNC International (conception)
Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
Chambre d'agriculture communes engagées dans le projet : Santes, Wavrin, Houplin-Ancoisne, Don

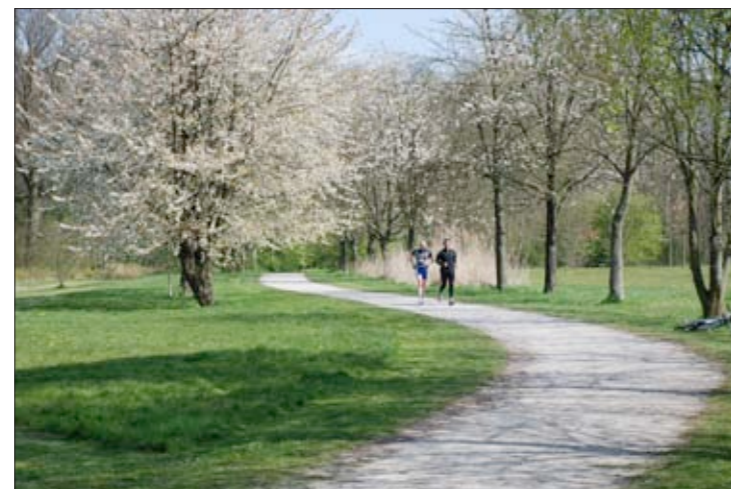
MOTS CLES
Espaces verts récréatifs
Agriculture périurbaine
Syndicat Mixte
Espace naturel métropolitain
Champs captants
Aménagement concerté

CONTACT
Yves HUBERT
Paysagiste
JNC International
courriel : y.hubert@jnc.be
site : <http://www.jnc.be/>

Pierre DHENIN
Directeur général du Syndicat mixte espace naturel Lille Métropole
courriel : pdehenin@enm-lille.fr

Intégrer l'agriculture dans un parc public périurbain : l'exemple de la Deûle

Le parc de la Deûle répond initialement à une commande urbaine pour le développement d'espaces verts récréatifs et pour la protection des champs captants du Sud-Ouest lillois. Partant d'un espace périurbain mal structuré, le projet a mis en cohérence le territoire en y intégrant les exploitations agricoles par une approche paysagère.



Dans les espaces périurbains des grandes agglomérations, la préservation d'espaces agricoles et naturels est une nécessité tant pour le maintien de l'activité agricole que pour l'offre d'espaces verts récréatifs aux urbains. Ces 2 enjeux restent difficiles à joindre. Les paysages agricoles périurbains ne sont pas nécessairement perçus comme des espaces de loisirs attractifs, particulièrement quand se rencontrent, dans les

mailles des grands axes de transports, espaces agricoles banalisés et urbanisme standardisé. Cependant, l'exemple du Parc de la Deûle montre qu'un projet de parc périurbain émanant d'une grande agglomération peut pleinement intégrer et valoriser les exploitations agricoles adjacentes. L'idée, née en 1960, de relier Lille au bassin minier de Lens par une vaste coulée verte ne s'est concrétisée qu'en 1993, quand furent davantage dans l'air les enjeux de cadre de vie, de protection de l'environnement, et surtout quand fut davantage prise en compte l'intégration de l'agriculture au projet. A l'origine : 4 collectivités, dont la Communauté Urbaine de Lille Métropole, une agence de paysagistes, JNC international ; et un canal servant de fil conducteur paysager, la Deûle.

Prise en compte des spécificités territoriales

Des espaces naturels périurbains déstructurés et fragiles

Dans le département du Nord, où les surfaces artificialisées occupent un quart de la surface départementale – contre 10 % à l'échelle nationale – chaque habitant disposait en 2003 de 4 900m² d'espace de nature, dont les surfaces agricoles – contre 8 300 m² à l'échelle nationale. La prééminence des logiques d'aménagement urbain est particulièrement prégnante entre Lille et Lens et aboutit à une occupation morcelée de l'espace périurbain : conurbation, déprise des grands sites industriels, juxtaposition de zones d'habitat ou d'activité, remblaiements chaotiques issus de la mise à grand gabarit du canal de la Deûle, ont contribué à brouiller les repères territoriaux, les habitants s'identifiant confusément à la métropole lilloise, même à 20 km de son centre. Les mailles de ce « non lieu », pas encore ville, plus tout à fait campagne, recelaient toutefois un potentiel écologique latent, à travers le réseau de canaux, prairies humides et rigoles d'assèchement. Même les bassins de décantation et les dépôts de boue des Voies Navigables de France offraient des milieux biologiques diversifiés conquis par des espèces pionnières. Le maintien d'espaces naturels, soumis à de fortes pressions foncières, était d'autant plus crucial que les champs captants du Sud-Ouest lillois fournissent plus du tiers des besoins en eau de l'agglomération.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Vers un parc « diffusé » dans le territoire

Le projet de parc, s'inspirant des forces et faiblesses de la trame hydraulique, du parcellaire et du relief des terres, s'est structuré autour de 3 thématiques :

- la nature retrouvée, s'attachant à reconquérir les friches industrielles pour valoriser les milieux humides et les cheminements doux,
- la nature domestiquée, visant à la restauration de prairies et à la reconstitution du bocage,
- la nature rêvée, consistant en un véritable jardin d'agrément, le jardin Mosaïc ouvert en 2003.

Refusant de circonscrire le parc dans des limites finies et excluant, le projet de la Deûle visait à commuer les terres agricoles, usuellement considérées comme des vides urbains en sursis, en espaces structurants du territoire. Les travaux des paysagistes se sont bien sûr penchés sur les interstices en friche délaissés par l'urbanisme traditionnel, sur les « coutures » du territoire, mais l'espace agricole, désormais intégré au tissu urbain, devrait constituer la plus grande part du décor, la véritable étoffe du parc.

Pour cela un diagnostic a été consacré à chaque exploitation, avec pour objectif d'identifier ses besoins fonctionnels en termes d'accès, d'implantation de bâtiments, de clôtures,... et son intégration paysagère au parc. Les opérations d'aménagement concerté, subventionnées par le Syndicat Mixte « Espace Naturel Lille Métropole » ont concerné le renouvellement de clôtures, la plantation d'arbres, l'aménagement des dessertes agricoles compatibles avec les promeneurs,... Au-delà de ces opérations « cosmétiques », certaines exploitations ont repensé en profondeur leurs systèmes de production en diversifiant leur assolement, pour répondre à la problématique environnementale, et leurs activités – accueil à la ferme, vente directe,... – pour s'approprier pleinement leur position périurbaine.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Recentrer la politique urbaine sur les espaces agricoles et naturels

Le maître d'ouvrage – Lille Métropole – a inscrit le projet de parc à son schéma directeur dès 1973. En 1993, il s'est doté d'une structure syndicale intercommunale efficiente pour sa mise en œuvre : le syndicat mixte du Parc de la Deûle, qui utilisera pour les premières études les fonds du contrat d'agglomération et s'appuiera sur les compétences techniques du département « Espace Naturel Métropolitain » de l'Agence de Développement et d'urbanisme de Lille.

Avec le lancement des travaux d'envergure au début des années 2000, Lille Métropole a pris compétence directe en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager : le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole a été créé par fusion de 7 syndicats intercommunaux, dont celui du Parc de la Deûle, et a bénéficié du transfert d'une partie du personnel de l'Agence de Développement et d'Urbanisme. La continuité dans le temps de ces compétences techniques et l'élargissement territorial ont été des atouts majeurs pour la réussite et l'extension du projet.

Autre facteur clé, la vaste consultation des acteurs locaux engagée par l'équipe de paysagistes : elle a associé riverains, agriculteurs, naturalistes, élus,... pour diagnostiquer les attentes des usagers périurbains vis-à-vis de leur cadre de vie ou de travail. La Chambre d'agriculture a été particulièrement associée au dialogue avec les exploitants, d'abord rétifs au projet mais petit à petit gagnés à l'enjeu d'intégration au parc. La concertation initiée localement a débouché sur la création d'un Conseil consultatif métropolitain regroupant syndicats agricoles, associations naturalistes, associations de sport de plein air, associations culturelles,...

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Vers un maillage paysager des espaces densément peuplés

De 4 exploitations initialement impliquées, le parc en réunit désormais une centaine. La démarche réussit la double gageure d'asseoir l'identité paysagère des exploitations et de conforter la viabilité économique des espaces agricoles, qu'on peut désormais croire durablement à l'abri des velléités d'expansion urbaine : la maîtrise foncière de certaines parcelles par Lille métropole leur a permis de s'agrandir par location ; les contrats d'entretien du parc prévoient également la fauche par un éleveur des prairies réhabilitées, et l'utilisation du foin pour son élevage ; enfin un réseau de 7 fermes, fondé sur des critères de qualité des produits et d'accueil, permet de valoriser la production locale auprès des urbains.

Le parc urbain tire également avantage de l'implication des agriculteurs : ils assurent un entretien soigné à moindre frais, tout en assurant l'animation du terroir : « L'intérêt de la promenade prend une autre dimension, grâce à la dynamique des paysages et des acteurs qui les renouvellent au fil des saisons. »

En 10 ans, grâce aux 23 millions d'euros investis, 350 hectares et 40 km de cheminement ont été réhabilités ou aménagés sur les 4 principales communes concernées ; mais la « diffusion » du parc vers le Nord et le Sud devrait à terme joindre Lille à Lens autour de 2 000 ha d'espaces agricoles et naturels, avec l'idée sous-jacente de trame verte et bleue. Encore au-delà émerge l'ambition d'un maillage paysager européen où écotourisme, écologie et agriculture se côtoient y compris dans les espaces à forte densité de population.

Ce parc « en réseau », qui célèbre la multifonctionnalité des territoires et la synergie possible entre espaces de nature et activités humaines, a obtenu en 2006 le prix Paysage décerné par le Ministère de l'Écologie.

Toutefois, la consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation reste toujours préoccupante même dans les communes impliquées dans la gestion du Parc. Entre 2006 et 2008, plus de 0,5 % des territoires communaux ont perdu leur nature cadastrale « agricole » au profit des surfaces cadastrales urbanisées, que ce soit pour les municipalités directement concernées par la gestion du Parc ou pour les municipalités alentour. Ce report de pression foncière vers les terres agricoles non engagées dans le projet reste catalysé par la proximité des bassins d'emplois de Lille et Lens, et, peut-être effet pervers du zonage, par l'attractivité des espaces verts nouvellement créés.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Communauté de communes de
la vallée de Saint-Amarin

PROJET
reconversion de friches

TERRITOIRE DE PROJET
vallée

DEPARTEMENT
Haut-Rhin

REGION
Alsace

REGION NATURELLE
Pays de la Thur

PARTENAIRES
Communes membres de la
l'intercommunalité :
Felling, Geishouse, Goldbach-
Altenbach, Husseren-Wesser-
ling, Kruth, Malmerspach, Mit-
zsch, Mollau, Moosch, Oderen,
Ranspach, Saint-Amarin, Storc-
kensohn, Urbès, Wildenstein

Conseil Général 68
Pays de la Thur
Association Agriculture et
Paysage
Association de Gestion et
d'Animation du parc Textile de
Wesserling
Pôle textile Alsace

MOTS CLES
Plan paysage
Reconversion urbaine
Ouverture du paysage
Charte d'aménagement

CONTACT
François TAQUARD
Président de la Communauté de
Communes
Communauté de Communes de
la Vallée de Saint-Amarin
70 rue Charles-de-Gaulle
68550 SAINT-AMARIN
03 89 82 60 01
courriel : cc-stamarin@cc-sta-
marin.fr
site : http://www.cc-stamarin.fr

Le développement territorial par la reconversion des friches

Qu'elles soient agricoles ou urbaines, les friches sont en sursis dans la vallée de Saint-Amarin. La communauté de communes y mène une politique volontariste de valorisation et d'optimisation des espaces en déprise.



En Alsace, l'effondrement progressif de l'industrie textile au cours du XX^e siècle a eu des impacts importants sur l'économie, la démographie et les paysages des vallées vosgiennes. Outre que les manufactures occupaient une part importante de la population, elles structuraient l'urbanisme des fonds de vallée et ont participé à l'émergence d'une classe sociale originale d'ouvriers-paysans : jusqu'en 1950, les familles ouvrières gardaient chacune un petit élevage pâturant les prés collectifs sous la surveillance d'un berger communal. Malgré la professionnalisation d'un certain nombre d'éleveurs au cours des 50 dernières années, l'érosion de l'emploi industriel des vallées s'est accompagnée d'un enrichissement des lopins ouvriers et des parcours communaux. C'est à cette situation critique qu'a été confrontée la Vallée de Saint-Amarin, dans la partie méridionale du massif : crise socio-économique et dégradation conjointe des paysages ruraux et urbains, le risque planait de voir émerger une vallée-dortoir liée au desserrement urbain de l'agglomération mulhousienne. Dans ce contexte, la communauté de communes s'est progressivement attelée – au moyen d'abord d'un plan de paysage – à un programme de reconversion des différents espaces destiné à rendre à la vallée son attractivité passée.

Prise en compte des spécificités territoriales

Friches agricoles et friches industrielles: des problématiques conjointes

Dans une vallée encaissée et boisée sur 75 % de sa surface, la prise en compte du paysage dans la redynamisation du territoire repose sur une analyse fine des enjeux. La reconquête pastorale des versants en friches a été initiée par l'association Agriculture et Paysage, au milieu des années 1990, sur 49 sites prioritaires. En 10 ans, plus de 800 ha de pâturages ont été rouverts par les éleveurs, permettant l'extension des cheptels et la création d'emplois agricoles. Le fond de vallée quant à lui, économe de ses espaces plats et non inondables, restait soumis à une forte pression foncière pour l'habitat et au risque de conurbation le long de la RN 66. Les nécessités croisées d'y préserver les paysages ouverts et productifs – prés de fauche pourvoyeurs des fourrages d'hiver pour un cheptel croissant – et d'y accueillir des emplois après la fermeture de la dernière usine textile, portèrent l'attention des élus sur les délaissés urbains, notamment les friches industrielles installées en chapelet le long de la Thur et de la voie ferrée. Pour ces complexes hétéroclites d'usines et d'entrepôts, plus question d'activités industrielles, la plaine d'Alsace s'étant déjà affirmée plus compétitive en la matière. Pour autant, le constat du moindre coût de la réhabilitation par rapport à une reconstruction à neuf, ainsi que la reconnaissance de ce patrimoine social et industriel furent à l'origine d'un ambitieux projet de reconversion urbaine, mené de front par le Conseil Général, la Communauté de Communes et le milieu associatif.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Diagnostiquer et valoriser le patrimoine construit

En 2004, l'acquisition à sa fermeture de l'usine textile de Wesserling (24 ha dont 6 ha de bâtiments) par la Communauté de Communes vient compléter la maîtrise foncière du site : le Conseil Général est propriétaire depuis 1986 de 17 ha de jardins, comprenant le château, des maisons de maître et la ferme, faisant déjà l'objet d'une valorisation touristique et d'habitat. Le projet de la Communauté de Communes est de créer un hôtel d'entreprises accueillant 70 PME, en n'ayant recours à la démolition qu'en dernier recours. Dans la foulée est lancé en 2006 le projet de pôle d'excellence rurale dédié à la création et à l'artisanat textiles. La réhabilitation du domaine en site moteur de la vie locale s'appuie sur la valeur patrimoniale du site, la multifonctionnalité des espaces bâtis et non bâtis et sur l'optimisation des services qu'il peuvent rendre : ateliers d'artistes, bureaux, musée du textile, parcs et espaces naturels, accueil de manifestations culturelles,...

La rénovation des anciens sheds (ateliers industriels à la toiture en dents de scie caractéristique) du XIX^e siècle vise également la création d'une centaine de logements, associés à une médiathèque et à un pôle

intercommunal d'accueil de la petite enfance. Il s'agit de restaurer ce lieu de vie et d'emploi qu'était le site depuis le XVII^e siècle, en le vidant du paternalisme patronal et en l'enrichissant des services indispensables au maintien des entreprises et de la population.

Le site industriel s'inscrit de nouveau dans son environnement rural : l'appel d'offre pour la fourniture de bois d'œuvre exige son origine locale ; la ferme, qui fournissait jadis les cadres de l'entreprise en produits frais, accueille de nouveau des animaux et des expositions sur l'agriculture et les paysages de montagne. Une boutique de produits locaux est créée dans le site, qui vient rappeler le lien historique entre agriculture et industrie dans la vallée et souligner la synergie des démarches paysagères engagées.

Echelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux

Maîtrise foncière intercommunale ou départementale, gestion pluraliste

Les démarches paysagères dans la vallée de Saint-Amarin recourent plusieurs échelles territoriales : l'ouverture des paysages agricoles concerne l'ensemble de la communauté de communes, jusqu'aux prairies sèches des sommets environnants ; la réhabilitation des friches industrielles concerne des sites plus restreints mais particulièrement exemplaires (Wesserling, mais aussi l'hôtel d'entreprises à Saint-Amarin ou la zone artisanale à Malmerspach) qui tendent à relocaliser l'emploi et limiter le transit vers le bassin d'emplois de la plaine. L'implication et l'ancienneté de la structure intercommunale – créée en 1964 – ne sont pas seuls facteurs de succès dans ces démarches. De forts partenariats ont été engagés avec les associations locales : sur le volet agricole, l'association Agriculture et Paysage est coordinatrice de la recherche de financement et la réalisation du plan paysager ; sur le volet urbain, l'association de Gestion et d'Animation du parc Textile de Wesserling, ainsi que le Pôle textile Alsace constituent des relais précieux pour l'accueil pérenne de nouvelles entreprises. La Communauté de Communes s'est appuyée sur la recherche universitaire pour faire connaître son patrimoine architectural et industriel. Elle s'est enfin adjoint les moyens humains nécessaires au suivi et à la coordination des différents projets : elle emploie 4 agents de développement dont un se consacrant spécifiquement au paysage.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Poursuivre une politique foncière volontariste

Outre les surfaces dégagées par défrichage et rendues à l'agriculture, l'implantation d'entreprises dans les friches industrielles constitue autant de ZAC évitées et autant de parcelles agricoles préservées dans le fond de vallée.

La réussite de ces projets repose sur plusieurs facteurs : plus de 70 % des terres de la vallée sont propriétés des communes, notamment les prés communaux rouverts par le plan paysager. D'autre part, la Communauté de Communes, qui a compétence en matière d'urbanisme, mène une politique volontariste d'acquisition foncière dans le fond de vallée, notamment sur les friches industrielles, prenant par la même d'importants risques financiers : la réhabilitation du site de Wesserling a engagé à ce jour 14 millions d'euros d'investissements. Mais la stratégie est payante : la vallée redevenue attractive voit affluer touristes et entreprises, séduits par le cadre de vie et l'offre de locaux. Sur les 300 emplois disparus à la fermeture de l'usine, 250 ont déjà été recréés. Néanmoins, au-delà de la reconnaissance des actions engagées – le label Pôle d'excellence Rurale décerné en 2006 pour Wesserling – la rurbanisation reste une menace pesante qui nécessite d'anticiper l'aménagement de l'espace dans la vallée, l'offre de logements, l'amélioration du réseau de transports, etc. C'est l'objet de la charte de développement et d'aménagement de la vallée de Saint-Amarin pour la période 2008-2013, qui détaille les outils nécessaires à la maîtrise durable du territoire : la révision du Plan d'Occupation des Sol en Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ainsi que la réflexion sur le SCoT et le Programme Local d'Habitat à l'échelle du Pays de la Thur sont en cours. Le tout devant être compatible avec le Plan de Gestion des Espaces Ruraux et Périurbains, validé en 2007 avec le Conseil général du Haut-Rhin, et qui fixe le maintien des paysages et la gestion économe des ressources foncières parmi ses priorités.

A ce titre, le projet de PLU envisage de retirer 120 ha des zones à urbaniser, pour ne conserver que 30 ha stratégiques, répartis sur 15 communes. L'intercommunalité incite également les petites municipalités à ne pas se livrer une course à l'accueil, pour au contraire réfléchir aux priorités de développement à l'échelle de la vallée.

Nombre de collectivités pourraient s'en inspirer qui, plus à l'aise que ne l'est la Communauté de Communes de Saint-Amarin dans son étroite vallée, prélèvent sur l'espace agricole à qui mieux mieux, sans diagnostiquer au préalable la sous-utilisation de leur patrimoine urbain.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
commune de Château-Chalon
communauté de communes des
côteaux de la Haute Seille
et les viticulteurs

PROJET
action paysagère sur le
vignoble de Château-Chalon

TERRITOIRE DE PROJET
vignoble

DEPARTEMENT
Jura

REGION
Franche-Comté

REGION NATURELLE
Vignoble jurassien

PARTENAIRES
communes
(Château-Chalon, Ménétru-le-Vi-
gnoble, Nevy-sur-Seille, Voiteur,
Domblans)
viticulteurs
Diren Franche-Comté
syndicats viticoles (dont INAO
et IFV)
bureau d'études
office de tourisme
CAUE 39
lycée agricole
naturalistes et géologues

MOTS CLES
site protégé et AOC
viticulture
charte de Fontevraud
image d'un produit agricole

CONTACT
Christian Guillaume
Maire de Château-Chalon et
président de la communauté de
communes
Mairie de Château-Chalon
Rue Saint Jean
39210 CHATEAU CHALON
Tél. mairie : 03 84 44 62 90
Courriel : mairie.chateau-cha-
lon@wanadoo.fr

Appuyer la qualité d'un terroir viticole sur la qualité du paysage

L'action sur les paysages du vignoble de Château-Chalon par les
communes et les viticulteurs renforce la notoriété d'un produit AOC.



Château-Chalon, *Petite Cité Comtoise de caractère* et classé *Plus beaux villages de France* prête son nom à l'appellation contrôlée la plus prestigieuse du vignoble jurassien : le Château-Chalon. Installé depuis le VII^e siècle sur son promontoire rocheux, le *castrum* veille sur le chemin de la fameuse reculée de Baume-les-Messieurs, abbaye d'où est parti Bérnon, le moine qui va fonder Cluny.

Située au cœur du vignoble dont l'histoire remonte à l'époque romaine et berceau du cépage savagnin qui engendre le célèbre Vin Jaune, l'aire de production du Château-

Chalon est limitée à 49 hectares avec une production annuelle moyenne de 35 hl par hectare.

Prise en compte des spécificités paysagères

Réagir à la banalisation des paysages

Le petit vignoble jurassien s'étend sur le Revermont, la côte qui sépare la plaine de la Bresse du massif du Jura. Connu depuis l'époque romaine, planté sur 20 000 hectares au début du XIX^e siècle, il est aujourd'hui constitué de 2 000 ha de multiples zones viticoles séparées d'espaces agricoles hors appellation. L'Appellation d'Origine Contrôlée du Château-Chalon constitue l'une de ces enclaves, nichée dans une échancrure découpée par les falaises (une « reculée ») du plateau calcaire jurassien, dans laquelle coule la Seille. La résilience de la vigne sur ces coteaux tient de la conjonction entre un sous-sol spécifique, l'usage d'un cépage exclusif et une méthode de vinification originale. Le Savagnin, sélectionné et amélioré par les viticulteurs au fil du temps est en effet bien adapté à la couche de marnes grises du Lias – peu propice à d'autres usages agricoles – et qui circonscrit précisément les 49 hectares de l'AOC. Le vin jaune, popularisé et reconnu dans les années 1970, est à la fois le produit de ce terroir et à l'origine d'un paysage emblématique et pittoresque. Celui des rangs de vigne soigneusement alignés en terrasses le long des pentes abruptes, dominées par la falaise calcaire et son village perché. Mais cette interaction entre géologie et pratiques viticoles, entre qualité des paysages et qualité du produit, n'est pas née inopinément : elle s'est construite progressivement grâce à la mobilisation de la profession et des collectivités locales.

Les vignes, toutes en coteaux et pour la plupart à très forte pente (certaines atteignent 45 %), obligent les vigneronnes à un travail à la chenille méticuleux pour remonter la terre et façonner les terrasses... Un aménagement foncier très précautionneux commencé en 1977 a apporté de nombreuses améliorations à ce vignoble, alors partiellement à l'abandon, grâce à la canalisation des eaux et à la réalisation de chemins en béton. Mais, face aux risques plus récents de banalisation de ses paysages, notamment par l'urbanisation galopante, et souhaitant surtout valoriser l'image de la production de ce vin jaune, la commune de Château-Chalon s'est engagée avec les viticulteurs dans une procédure de classement de type loi 1930 de ce vignoble bénéficiant d'une AOC.

Le classement au titre des sites et paysages a été obtenu en 2006, en même temps qu'a été signée la Charte internationale de Fontevraud qui engage, selon leurs compétences, élus et viticulteurs à gérer et valoriser leurs paysages. Quatre communes voisines ont rejoint Château-Chalon dans sa démarche qui croise procédure de classement et développement local, patrimoine viticole et AOC.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Démarche de qualité et souci d'aménagement de l'espace

Le vignoble de Château-Chalon, fortement menacé suite à la crise phylloxérique et au premier conflit mondial, a été une première fois sauvé par l'obtention de l'origine contrôlée en 1936. La profession a ensuite souhaité renforcer sa démarche d'excellence : depuis 1958, chaque parcelle est soumise au contrôle annuel d'une commission unique en son genre, décidant ou non de l'attribution de l'AOC au millésime. Cependant, dans les



années 1970, une partie des terres sur marnes étaient encore à l'abandon. L'essor des vins du Jura a permis la modernisation du vignoble mais toujours dans une démarche de qualité : les opérations de remembrement ont été parcimonieuses, d'abord destinées à assurer l'accès mécanisé aux parcelles plutôt qu'à leur agrandissement. Le soin minutieux apporté au maintien des terrasses, les travaux de canalisation des eaux, l'aménagement des chemins d'exploitation ont prévenu à long terme les risques d'érosion pentes.

Une première étude paysagère portée par la communauté de communes a été réalisée en préalable au dossier de classement. Celle-ci propose un programme d'actions pour améliorer et valoriser le paysage. Ces actions menées autour du plan de gestion du site classé et principalement financées par de nombreux partenaires, contribuent à la qualité globale des paysages : remise en état des murets de pierre par une équipe de personnels en insertion, restauration des cabanes de vigne avec convention d'utilisation par la collectivité, entretien des terrasses ou des sentiers, maintien des surfaces enherbées entre les rangs, suppression des enseignes publicitaires remplacées par des pierres levées au nom du vigneron, effacement des réseaux électriques aériens de moyenne tension qui traversait le site... mais aussi présentation du travail des viticulteurs dans un musée-centre d'interprétation du paysage récemment ouvert, et création d'une vigne conservatoire des anciens cépages sur une parcelle délaissée aujourd'hui ouvert au public sont quelques unes des actions engagées depuis 2006.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Mobilisation des acteurs du terroir et des scientifiques

Initialement porté par la commune de Château-Chalon, la démarche de classement a remporté l'adhésion des 4 municipalités voisines concernées par l'AOC, soit une surface totale de 457 ha. Un classement original puisqu'il ne repose pas seulement sur les qualités paysagères intrinsèques du site mais aussi sur le produit qui en découle : l'esthétique autant que la manière de faire sont ainsi reconnus, et la préservation du paysage s'inscrit en corollaire d'un développement agricole fondé sur la qualité.

Cette opération, large et globale, s'est appuyée sur la volonté de la communauté de communes et la mobilisation de viticulteurs largement impliqués dans le comité de pilotage. De nombreuses rencontres et visites de terrain ont réuni viticulteurs, élus, géologues, inspecteurs de sites de la Diren, techniciens agricoles et viticoles, de la DDAF ou de l'INAO, paysagistes, responsables de l'office de tourisme et du CAUE, naturalistes, enseignants et leurs élèves... pour forger, en quelques années, une culture partagée sur ce site emblématique.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Un patrimoine agricole et bâti sous forte protection

Le classement du site et l'adhésion à la charte de Fontevraud ouvrent des perspectives nouvelles en terme d'échanges d'expériences avec d'autres terroirs viticoles.

Le succès de la démarche paysagère engagée sur le vignoble tient beaucoup aux éléments bâtis de caractère qui l'entourent : le village perché de Château-Chalon, moteur du projet a aussi fait le choix d'une ZPR qui restreint les affichages publicitaires dans la cité et mis en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui encadre la qualité des constructions sur le territoire de la commune. Le patrimoine lithique de l'ancienne abbaye bénédictine, autrefois détentrice de ce vignoble, ajoute à l'attrait touristique local et participe à la notoriété du terroir. Grâce à la forte valeur ajoutée par hectare générée par ce vin et ce paysage d'excellence et malgré le faible rendement, près de 70 producteurs se partagent aujourd'hui les 49 hectares du vignoble, sans compter les retombées diverses liées au tourisme viticole.

La Charte de Fontevraud

La charte de Fontevraud est un document international visant à engager syndicats viticoles et collectivités locales dans une démarche conjointe d'excellence paysagère et d'optimisation de la production vinicole. Par cette charte les acteurs territoriaux reconnaissent le lien fort entre qualité des paysages et qualité du vin et s'engagent à préserver cette interaction : connaissance, échange, préservation et valorisation sont les maîtres mots de cette démarche qui s'est constituée en réseau international des paysages viticoles. Le vignoble de Château-Chalon, dans le Jura, y a adhéré en 2006, conjointement à l'obtention du classement au titre des sites et paysages (Loi de 1930).



calotype de Regnault 1854



même vue en 2007

réaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PROJET
**Mise en valeur du grand site du
 Puy Mary**

TERRITOIRE DE PROJET
**ensemble volcanique et trois
 vallées**

PORTEUR DE PROJET
Syndicat mixte du Puy Mary

DEPARTEMENT
Cantal

REGION
Auvergne

REGION NATURELLE
Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
**13 communes membres du
 Syndicat mixte du Puy Mary
 (Dienne, Lavigerie, Cheylade,
 Le Claux, Saint-Vincent-de-Sa-
 lers, Le Vaulmier, Le Falgoux,
 Lascelles, Saint-Cirgues-de-Jor-
 danne, Mandailles-Saint-Julien,
 Saint-Projet-de-Salers,
 Le Fau, Saint-Paul-de-Salers),
 PNR des Volcans d'Auvergne
 - Département du Cantal
 - Région Auvergne
 - DREAL Auvergne
 - Réseau des Grands Sites de
 France
 - DATAR (PER)
 - Ministère de l'Ecologie et du
 Développement durable
 - Maisons paysannes de France
 - Icomos-France
 - CAUE du Cantal**

MOTS CLES
**grand site
 volcanisme
 paysage emblématique**

CONTACT
**Bertrand GAUVRIT, directeur
 Syndicat mixte du Puy Mary
 1, rue de l'Olmet
 15 000 AURILLAC
 Tel. : 04 71 43 14 31
 Fax. : 04 71 63 91 87
 courriel : courrier@puymary.fr
 site : www.puymary.fr**

La politique paysagère durable d'un grand site

Dans un site-territoire, 13 communes des vallées convergentes s'organisent pour la mise en valeur du plus grand volcan d'Europe et de son emblématique pyramide centrale.



Le Grand Site du Puy Mary, dans le Cantal, est un véritable site-territoire. Si le site classé au titre de la loi de 1930 recouvre 10 000 hectares, le « grand site » couvre 36 000 hectares et implique 13 communes. La structure gestionnaire du site est un syndicat mixte qui a décidé de prendre en main le destin du territoire afin d'obtenir à terme le label « Grand site de France ».

Pour cela, il se charge d'apporter des réponses à la pression touristique et au développement économique tout en misant sur l'approche paysagère afin de respecter « l'esprit du lieu ».

Prise en compte des spécificités paysagères

Un site de moyenne montagne menacé par la surfréquentation touristique

L'enjeu paysager, au plan à la fois visuel et emblématique, est capital pour l'ensemble de la région. Le plus grand volcan d'Europe (2 700 km²), est un massif de moyenne montagne, remodelé par les épisodes volcaniques et par les eaux et les glaces. En son centre, la pyramide du Puy Mary attire toutes les attentions, notamment par la convergence de quatre vallées et de plusieurs axes routiers.

Or le site était, encore récemment, très sollicité et abîmé par la sur-fréquentation touristique (500 000 visiteurs annuels de mai à octobre). Il convenait d'améliorer l'accès et l'accueil mais aussi de mobiliser les acteurs locaux et de sensibiliser les visiteurs à la géomorphologie et à la genèse du paysage volcanique, dans le but de protéger l'ensemble des atouts paysagers de la région.

Sous l'impulsion de l'équipe permanente du syndicat mixte, un programme de réhabilitation du Puy Mary et de renforcement de l'accueil et de l'initiation des touristes à la compréhension du site classé des Monts du Cantal (10 000 ha) a été réalisé dans le cadre d'une Opération Grand Site financée par le ministère de l'Écologie et les collectivités territoriales. L'obtention en 2006 du label « Pôle d'excellence rurale » (accompagné par ICOMOS-France et Maisons Paysannes de France) a permis de compléter et d'élargir le programme par l'implantation de nouveaux locaux d'accueil du public et d'interprétation, notamment à Mandailles et à Dienne, ainsi que des services pour les randonneurs.

C'est donc une véritable dynamique de développement local basée sur la préservation et la mise en valeur du paysage du volcan cantalien qui a été mise en place par les élus et animée avec compétence par l'équipe du syndicat mixte. Le volcan est ainsi à nouveau valorisé par une démarche qui a été conduite sur plusieurs années. Le syndicat mixte, les propriétaires privés des structures d'accueil, les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature, mais également la population locale (débat publics) ont été les premiers acteurs du projet. Les publics, touristes et randonneurs, ont été les principaux bénéficiaires de cette sensibilisation et des services proposés.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Un projet concerté orienté vers l'amélioration des transports et de l'accueil

Plusieurs étapes ont été nécessaires : en premier lieu, une série d'études interdisciplinaires (volcanisme, paysages, développement local) a été menée. Les spécificités du territoire ont été largement soulignées et valorisées, notamment dans le cadre de l'étude paysagère de référence de M. Mazas (1999).

Puis, en 2000, une démarche « participative » a vu le jour où l'homme et les paysages ont été placés au centre des discussions et du futur projet de développement du territoire. Des groupes thématiques ont été constitués (150 organismes, associations...), complétés par des débats publics dans chacune des vallées, voire dans chaque commune parfois. Trois ans furent nécessaires pour construire un projet partagé, construire de nouvelles démarches et habitudes de travail, notamment de gouvernance. L'objectif était aussi d'inscrire l'action de tous (collectivités, associations, professionnels, population locale...) comme indispensable au projet global et à l'avenir de ce massif.

La première étape du projet fut l'organisation de l'accueil et des déplacements sur le massif, avec l'inscription paysagère de toutes les démarches engagées. Ce fut notamment le lancement du « schéma de cohérence paysagère des aménagements routiers » réalisé sur toutes les routes d'accès par M. Chazelle (2003). La restauration du site du Puy Mary a ainsi été engagée avec la poursuite des aménagements du sentier d'ascension, la construction en plein cœur du site classé d'une Maison de Site (local d'accueil et d'exposition, bâtiment HQE® ouvert en 2007) et la réflexion sur la mise en place d'un transport découverte.



Échelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux

Coordonner démarches collectives et appui à l'initiative privée

Cette phase a été suivie de l'étude pour la réalisation d'équipements d'accueil et de sensibilisation des publics dans les vallées, avec la promotion des produits locaux et une muséographie (en cours d'installation) sur les richesses du massif (Volcanisme, la nature et l'agriculture au fil des saisons...). Là aussi, le patrimoine paysager et architectural local a été privilégié dans la concrétisation de ces actions. Enfin, diverses opérations d'aide et d'accompagnement des particuliers ont été engagées pour créer ou aménager des structures de restauration, d'hébergement et d'activités indispensables au développement économique durable du massif.

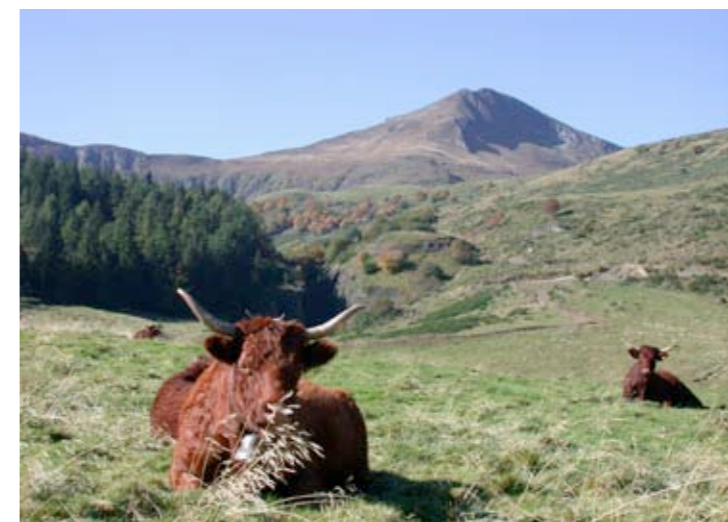
La structuration du dispositif général repose sur le schéma suivant :

- un porteur de projet, garant de l'esprit global (le Syndicat Mixte du Puy Mary) qui intervient sur ses 13 communes avec une équipe permanente et des renforts saisonniers ;
- des partenaires techniques et financiers : le conseil général du Cantal et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (membres du Syndicat), le conseil régional d'Auvergne, le ministère en charge de l'environnement (Grand Site), le Réseau des Grands Sites de France, la DREAL Auvergne, la DATAR (PER), ICOMOS-France, Maisons Paysannes de France, le CAUE du Cantal ;
- des professionnels et populations locales acteurs principaux de l'avenir du territoire...

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Concilier accueil touristique et développement durable

En 2010, fort des premières réalisations, le projet Grand Site se confirme et renforce ses actions. Les travaux de réhabilitation paysagère du col du Pas de Peyrol vont être engagés pour rendre au lieu toute sa théâtralité et ses logiques naturelles (restructuration des stationnements, création de cheminements piétons, cicatrization de zones érodées, etc.), avec l'aide continue des paysagistes-conseils de l'État (DDT, DREAL), du CAUE, du SDAP... Dans le même esprit, les cols périphériques font l'objet d'une stratégie de reconquête paysagère de sites surfréquentés et/ou fragiles, avec notamment le concours d'architecture et de paysage sur le col de Serre (bâtiment basse consommation en site classé). Les projets dans les vallées se poursuivent également avec les aménagements paysagers des abords des Maisons de Site, la création de nouveaux sentiers de randonnées et d'interprétation, l'appui aux porteurs de projets privés inscrits dans un développement durable du site et le lancement d'animations pédagogiques et culturelles autour des richesses du Grand Site du Puy Mary.



rédaction 2010
 Collectif des

**Etats généraux
 du paysage**

dans le cadre des actions du
 Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Syndicat mixte Interrégional du
Marais Poitevin

PROJET
Reconquête des paysages du
marais mouillé

TERRITOIRE DE PROJET
marais

DEPARTEMENT
Deux-Sèvres,
Charente-Maritime, Vendée

REGION
Pays de la Loire,
Poitou-Charentes

REGION NATURELLE
Marais Poitevin

PARTENAIRES
Les 24 communes engagées dans
l'Opération Grand Site
L'Etat : DREAL Poitou-Charentes
et Pays-de-la-Loire
Les 2 Régions et les 3 Départements
Réseau des Grands Sites de France
Agence de l'eau Loire-Bretagne
L'Union Européenne
Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise
(IIBSN)
Union des Marais Mouillés
Entreprise d'Insertion et de Valorisation
de l'Environnement (EIVE)
Association pour l'insertion par
l'entretien du Marais poitevin (AIPEMP)
Association des éleveurs par
bateau de la Venise Verte

MOTS CLES
Opération Grand Site
Restauration paysagère
Zones humides
Parc Naturel Régional
Accueil du public

CONTACT
Sandrine GUIHENEUF
Syndicat mixte du Parc
Interrégional du Marais Poitevin
2, rue de l'église
79510 COULON
courriel : correspondance@
parc-marais-poitevin.fr
site : www.parc-marais-poitevin.fr

Combiner excellence paysagère et accueil du public

Le Marais Poitevin constitue une vaste zone humide sous forte pression agricole, urbaine et touristique. La reconnaissance récente du Marais Mouillé comme Grand site de France® est le fruit d'une longue politique de reconquête des paysages et devrait permettre l'accueil touristique dans le respect des agrosystèmes et écosystèmes locaux.



L'actuel paysage du Marais poitevin est le résultat d'une longue histoire d'aménagements agricoles. Le vaste réseau de canaux qui draine vers la mer les eaux du marais a permis la mise en culture progressive des terres alluvionnaires. A l'Est de cette vaste zone humide, le Marais mouillé, également appelé « Venise Verte », était initialement le parent pauvre de cette conquête agraire, une zone sacrifiée aux crues saisonnières. Les polders situés en aval devaient leur mise en culture à cette éponge retenant les eaux en hiver et les laissant s'évacuer

en été. Pour augmenter les surfaces cultivées, le marais « desséché » a progressivement gagné sur le marais « mouillé », au prix d'aménagements hydrauliques de plus en plus sophistiqués. Au XIX^e siècle, réduit à sa portion congrue, le marais mouillé a à son tour été creusé d'un réseau hiérarchisé de canaux, permettant de cultiver de nouveaux terrains en période d'étiage. En est né un paysage bocager caractéristique à haute valeur patrimoniale et environnementale. Depuis, l'aménagement et la protection des 100 000 hectares du marais, seconde zone humide française en superficie et très fréquentée des estivants, alimentent les débats politiques. En 2003, 18 553 hectares de la partie du marais mouillé la plus emblématique ont été classés au titre des sites. En 2010, la reconnaissance de ce périmètre comme Grand Site de France®, constitue l'aboutissement du projet de reconquête paysagère engagé depuis plus de 30 ans par le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais Poitevin.

Prise en compte les spécificités territoriales

Marais desséché et marais mouillé : entre intensification et déprise agricole

Les paysages caractéristiques du Marais poitevin ont été fortement affectés par les récentes simplifications et spécialisation des systèmes de productions des exploitations agricoles :

- le marais mouillé était au début du XX^e siècle aménagé en une multitude de petites parcelles ceinturées d'eau et bordées de frênes têtards, sur lesquelles s'était développé un système de production fondé sur l'élevage, le maraîchage et le travail du bois en période de crue. Avec la mécanisation de l'agriculture, certaines parcelles les plus accessibles ont fait l'objet de regroupements pour être drainés et emblavés en céréales, des alignements entiers de frênes têtards étant supprimés à cette occasion. Sur les îlots inaccessibles par voie de terre, notamment au cœur du site classé, la déprise agricole s'est traduite par la plantation de peupliers en plein et l'enfrichement d'un grand nombre de parcelles, avec pour conséquence la fermeture et la banalisation du paysage bocager traditionnel.

- sur de vastes espaces ouverts du marais desséché, les soutiens aux productions céréalières et au drainage souterrain ont permis à partir des années 1960 l'essor de la céréaliculture et de la maïsiculture irriguée au détriment des prairies, avec des conséquences importantes sur la gestion des eaux issues du marais mouillés et sur la biodiversité des zones humides.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Le paysage restauré, base de l'économie touristique

Le Plan gouvernemental d'action pour le marais Poitevin, mis en place en 2002 suite à la condamnation par l'Union Européenne de la disparition des zones humides du marais desséché, visait, entre autres, à accompagner les agriculteurs dans la reconversion de leurs surfaces céréalières en prairies, à étendre le classement du site du marais mouillé et à mettre en place une Opération Grand Site (OGS). La dégradation du paysage agricole

traditionnel, outre son impact environnemental, posait en effet l'enjeu de l'économie touristique, ressource première du territoire avec 700 000 visiteurs annuels.

L'État a donc étendu le périmètre classé passant de 671 hectares en 1981 à 18 553 ha en 2003, sur 24 communes. L'Opération Grand Site, démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales, vise à répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Sur la base d'un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire, il s'agit de retrouver les qualités qui ont fait la renommée du site. Au-delà, l'objectif est aussi d'élaborer un projet assurant la pérennité en le mettant en valeur dans toute sa diversité. Dans cette optique, le Syndicat mixte a porté l'action non seulement sur le site classé mais aussi sur la totalité des 24 communes concernées, soit 49 000 ha. Un choix justifié entre autres par la proximité de Niort et la forte demande résidentielle sur le territoire.

Après 10 années de reconquête paysagère, 2000 ha de prairies ont été gagnés sur les friches et les peupleraies en plein (travaux confiés en partie à des entreprises et associations d'insertion), 25 km d'alignements de frênes ont été replantés, 50 km de canaux ont été curés. Une association des éleveurs par bateau de la Venise Verte a été créée, témoignant du retour des éleveurs dans le site, et regroupe aujourd'hui 8 exploitants qui assurent l'entretien pastoral des îlots les plus isolés et bénéficient à ce titre de mesures agri-environnementales.

En partenariat étroit avec les professionnels du secteur touristique, l'OGS a ensuite visé à mieux gérer et diffuser les flux touristiques dans le marais et favoriser un tourisme de séjour fondé sur une approche plus approfondie du territoire : création de 400 km de pistes cyclables adaptées à la fragilité du lieu (revêtement intégré en calcaire local) et d'ouvrages de franchissement, permettant d'accéder au cœur du marais ; réhabilitation des ports dans les villages, désengorgement des villages rues caractéristiques du marais mouillé.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Combiner échelles de territoire et diversité des enjeux

Le territoire du Marais Poitevin a détenu le statut de Parc Naturel Régional (PNR) de 1979 à 1996. Il a été confronté à une gageure en matière de concertation : coordonner les politiques de 75 communes réparties sur 2 régions, 3 départements. Un faisceau de facteurs – cette division territoriale, la divergence d'évolution des différentes unités paysagères, la disparition d'une partie importante des prairies naturelles du marais desséché, un projet controversé d'infrastructure autoroutière sur la zone – a conduit à la non reconduction du label de PNR en 1996. Le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin est demeuré la seule structure intervenant dans les domaines conjugués de l'environnement et du développement durable sur l'ensemble de la zone humide, et par conséquent en charge d'animer l'Opération Grand Site.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

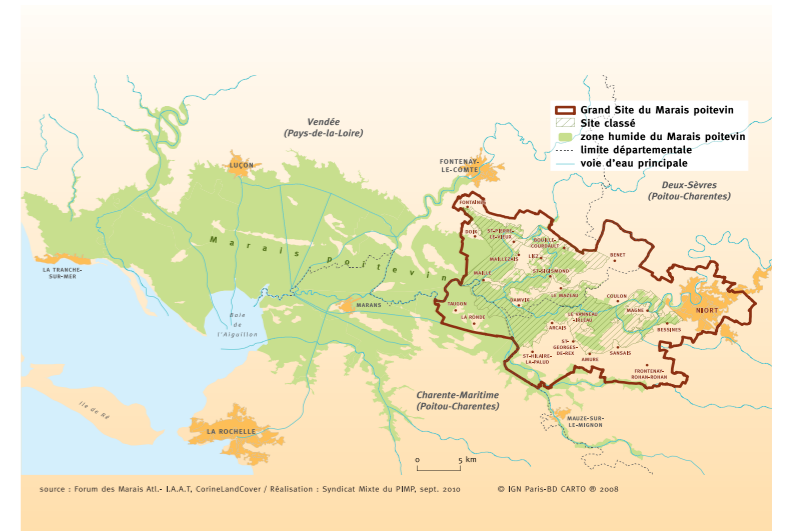
L'essaimage d'une gestion durable ?

Depuis quelques années, la durée des séjours s'est développée, passant d'un tourisme de passage à la demi-journée (pour la balade en barque) à une durée moyenne de 6 nuitées (enquête 2002). La saison démarre dès le printemps et se poursuit jusqu'à la Toussaint, témoignant désormais à la fois de nouveaux comportements observés au plan national, mais également de résultats d'une politique active pour offrir aux visiteurs de nouveaux modes de découverte.

La particularité de la démarche engagée dans le Marais mouillé est d'avoir su combiner la restauration du paysage, la fonctionnalité agricole du marais et la gestion de l'accueil des visiteurs ; le paysage du marais mouillé constitue le socle même d'une politique de développement durable, reconnue à travers l'attribution pour 6 ans du label Grand Site de France® décerné par le ministre chargé de l'écologie

En 2010 toujours, le Grand Site a été lauréat du prix européen EDEN récompensant les politiques de tourisme durable des destinations.

La question reste de savoir si l'action menée sur le Marais mouillé par le Syndicat Mixte saura essaimage sur l'ensemble du Marais desséché. Quoiqu'il en soit, les actions qui naissent dans le Grand Site sont aussi souvent que possible utilisées par le Syndicat mixte comme des références pour les marais desséchés et maritimes. C'est le cas des programmes de restauration du patrimoine lié à l'eau, et de valorisation du tourisme de nature. Mais aussi de la restauration paysagère conduite avec la profession agricole au travers du PARM (Plan d'Aménagement et de Restauration du Marais Mouillé), aujourd'hui appliquée dans le Marais desséché avec le Plan d'Aménagement et de restauration des Marais de l'Ouest.



rédaction 2010
Collectif des
**Etats généraux
du paysage**
dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Association Arbres et Paysages
d'Autan

PROJET
reconquête paysagère par
l'arbre

TERRITOIRE DE PROJET
communes rurales et
agglomération

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

REGION
Midi-Pyrénées

REGION NATURELLE
Agglomération toulousaine
et Lauragais

PARTENAIRES
Conseil Régional Midi-Pyré-
nées, DIREN, jusqu'en 2006
Communes engagées dans le
projet Commun'arbre :
Aureville, Avignonet-Lauragais,
Ayguesvives, Castelginest,
Cintegabelle, Donneville,
Flourens, Lacroix-Falgarde,
Lagarde, Labastide-Beauvoir,
Launaguet, Le Grès, Miremont,
Montaigut-sur-Save, Péchabou,
Pin Balma,
Trébons-sur-la-Grasse,
Vallègue, Verfeil

MOTS CLES
Démarche communale
Identité rurale
Ouverture des paysages
Arbre de pays
Projets de végétalisation
Lutte anti-érosive

CONTACT
Alexandra DESIREE
Chargée de mission
Commun'Arbre
Arbres et paysages d'Autan
Moulin de Ticaille
31450 AYGUESVIVES
tél. : 05 34 66 42 13
courriel : apa31@free.fr
site : <http://www.arbresetpaysagesdautan.fr>

Des arbres pour l'identité des paysages

Dans des paysages haut-garonnais souvent marqués par l'extension des grandes cultures au détriment des linéaires arborés, l'association Arbres et Paysages d'Autan mène un large programme d'actions destinées à réhabiliter la multifonctionnalité de « l'arbre de pays », des champs jusqu'au cœur des bourgs périurbains.



A l'inverse de nombreuses régions de montagne, où le déclin de l'élevage peut entraîner la fermeture des paysages, le développement des grandes cultures en plaine peut conduire à leur ouverture excessive. Les arbres champêtres, qu'ils soient isolés, alignés ou en bosquets, constituent un élément fondamental des paysages ruraux. Outre qu'ils structurent le paysage et flattent l'œil de l'observateur, ils offrent traditionnellement d'importants services aux activités agricoles. On pense bien sûr au bocage et aux prés-vergers de l'Ouest de la France, au prés-bois jurassien, à l'association vigne-olivier sur le pourtour méditerranéen. Plus généralement, l'exploitation de la forêt paysanne offrait bois de chauffage, bois d'œuvre et complément de revenu aux populations rurales. Dans les années 1970-80, la motomécanisation des systèmes de culture, le déclin de l'élevage dans certaines régions, l'agrandissement et la restructuration des fermes lors d'opérations de remembrement ont fortement réduit la place des haies et des arbres dans les paysages. Cependant, au cours des 20 dernières années, la présence des arbres a été reconnue

comme une composante essentielle des systèmes de production agricole contribuant au développement durable de leur territoire. L'entretien et la plantation de haies ont été intégrés aux politiques publiques agro-environnementales, qu'elles soient européennes, nationales ou régionales. Dans ce cadre, des initiatives d'ordre participatif, comme la démarche Commun'arbre, menée par Arbres et Paysage d'Autan auprès des municipalités de Haute-Garonne, concourent à la reconquête des arbres sur les paysages et à l'affirmation de l'identité rurale des territoires.

Prise en compte les spécificités territoriales

Ouverture des paysages et perte d'identité rurale

L'association Arbre et Paysage d'Autan a été créée en 1995 à l'initiative d'agriculteurs soucieux de reconstituer le réseau de haies dans les communes rurales de la Haute-Garonne. L'espace rural souffrait d'une perte d'identité liée à la fois à la périurbanisation des bourgs de plus en plus polarisés vers Toulouse et à la progression dans le paysage d'openfields dénudés. Cette ouverture et cette banalisation du paysage liées à une spécialisation croissante des exploitations vers la production céréalière (blé dur notamment) avait à la longue des effets secondaires négatifs sur les cultures : dégâts du vent sur les récoltes, problèmes croissants d'écoulement des eaux et d'érosion sur les coteaux du Lauragais, appauvrissement des sols... Le projet Commun'arbre, né en 2000, pose donc comme préalable à toute plantation un diagnostic des espèces ligneuses présentes localement et une identification des unités paysagères dans lesquelles elles s'intègrent. Pour chaque municipalité candidate au projet, un historique du peuplement arboré de la commune est effectué auprès de personnes ressources, de manière à reconstituer au mieux l'évolution dans le temps des paysages.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

L'arbre, élément structurant des projets d'aménagement

Les réunions du comité de pilotage – composé d'élus, d'habitants, d'associations locales, d'agriculteurs – sont animées par l'association afin de définir en concertation les priorités d'aménagement dans la commune.

L'association apporte son expertise et sa connaissance des arbres « de Pays », des techniques de plantation, de paillage et de maintien des talus, que les habitants intègrent à leurs attentes en matière de cadre de vie : alignement le long des routes pour signaler l'entrée du bourg ou séparer un cheminement piéton, boisement en essences locales d'espaces de loisirs, aménagement de talus paillés et plantés pour prévenir les risques d'érosion... Ces actions prennent en compte les enjeux locaux (nécessité de mettre en place des voies douces de déplacement en périphérie de l'agglomération toulousaine, de reconstituer des haies coupe-vent autour des bourgs du Lauragais) mais ont en commun de considérer l'arbre comme un élément de l'identité rurale. Le carnet final, rendu public, liste les propositions d'actions concrètes envisagées pour la commune et comprend un guide de plantation permettant d'étendre la dynamique au cercle privé et d'informer sur l'entretien respectueux du patrimoine arboré.



Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Animer une démarche communale participative

Le projet Commun'arbre se démarque en introduisant une démarche participative et territoriale : la commune est le cadre d'action et le lieu d'animation et d'échanges entre les différents usagers de l'espace. L'approche paysagère et historique, le comité de pilotage, ainsi que la phase de sensibilisation des habitants à l'issue des propositions sont autant de moyens d'impliquer la population dans le devenir de son paysage quotidien, et d'intégrer durablement l'arbre aux projets d'aménagement municipaux. Les propositions tiennent compte du lien existant entre patrimoines bâti et arboré, en particulier pour intégrer par la végétation les lotissements récents au reste du tissu urbain. Le besoin d'échanges entre anciens et nouveaux habitants, fréquemment exprimé, peut en outre se matérialiser par des vergers communaux, dont l'accès et la production partagés participent à maintenir les liens sociaux. La méthode « développement durable en Midi-Pyrénées » (D2MIP) permet de réaliser une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces des différents territoires avec des acteurs locaux représentatifs d'intérêts divers et permet une expression libre et égalitaire des participants. A ce titre, une des difficultés de l'exercice est de constituer un comité de pilotage pluraliste qui soit une vraie plateforme d'échanges entre élus et administrés.

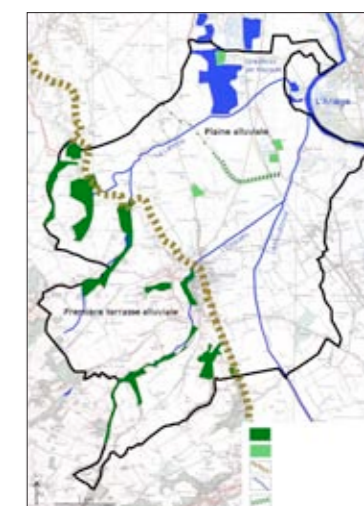
Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Une végétalisation vecteur d'identité rurale

Depuis 2003, le projet a réussi à toucher 12 communes malgré des moyens humains réduits — deux chargées de mission Commun'arbre au sein de l'association — et l'arrêt du subventionnement Conseil Régional/DIREN en 2006. De fait, le coût de l'étude peut être difficile à assumer pour les petites municipalités rurales. L'action Commun'arbre demeure principalement centrée sur les bourgs, le Conseil Général subventionnant directement les agriculteurs de Haute-Garonne pour la replantation de haies. Si l'action associative de Arbres et Paysage d'Autan peut de fait paraître modeste comparée aux plus de 700 km de haies plantées via le programme départemental depuis 1988, sa plus-value réside dans le souci d'intégration paysagère, dans le dialogue engagé entre non agriculteurs et agriculteurs et dans le travail pédagogique mené autour de la multifonctionnalité de l'arbre « de pays » : il est vecteur d'identité territoriale, mais permet aussi l'accueil de la biodiversité, des pollinisateurs, l'infiltration des eaux de ruissellement, l'approvisionnement d'une filière bois-énergie locale, le stockage durable du carbone... L'action Commun'arbre peut en outre se prolonger par la sensibilisation des scolaires à la plantation d'arbres. Dans une commune du Lauragais de 2000 habitants, le comité de pilotage créé à l'occasion du projet a été pérennisé sous la forme d'un « groupe développement durable » avec lequel la municipalité continue de travailler pour la végétalisation du village. Une autre, de 300 habitants, est devenue une vitrine présentant différentes techniques de génie végétal pour lutter contre l'érosion, valorisant ainsi le travail réalisé en partenariat avec les agriculteurs et la DDE.

Au-delà de la plantation elle-même, il peut être également utile d'informer les municipalités des dispositifs juridiques à leur disposition pour préserver les éléments identifiés comme structurants du paysage local. Les talus boisés, les haies, peuvent faire l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé et être inscrits à ce titre dans les documents d'urbanisme.

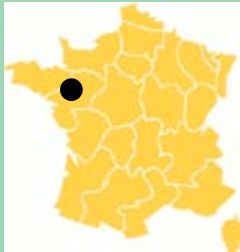
Enfin, la nouvelle Bonne Condition Agro-Environnementale (BCAE) mise en place dans le cadre du bilan de santé de la PAC et concernant le maintien des éléments topographiques, imposera progressivement que les structures boisées couvrent 5 % de la SAU des exploitations à l'horizon 2012. L'approche paysagère et participative de Commun'arbre pourrait permettre aux agriculteurs de remplir cette BCAE en concertation, voire de les inciter à en dépasser les objectifs, pour construire des paysages de qualité.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Association Les Amis du
Transformateur

PROJET
Reconquête participative d'un
site industriel à l'abandon

TERRITOIRE DE PROJET
friche industrielle

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

REGION
Pays-de-la-Loire

REGION NATURELLE
pays de Redon et Vilaine

PARTENAIRES
Association Les Amis du
Transformateur
Conseil Général 44
Commune de Saint Nicolas de
Redon
Europe (Leader+)
APRBN (Association pour la
promotion de la race bovine
nantaise)

MOTS CLES
Espace Naturel Sensible
Friche industrielle
Reconversion urbaine
Parc agricole urbain
Chantiers collectifs
Démarche pédagogique

CONTACT
Barbara MONBUREAU
Vice-présidente
Les Amis du Transformateur
7, rue de Vilaine
44460 Saint-Nicolas-de-Redon
Tél. : 02 90 50 50 12
courriel : b.monbureau@wana-
doo.fr
site : <http://www.le-transformateur.fr>

Site rebut, site de loisirs, site de production

Entre deux cours d'eau, une zone inondable classée ENS, pour partie friche industrielle, pour l'autre friche agricole. L'association des Amis du Transformateur en assure la gestion par des pratiques participatives qui réhabilitent un paysage périurbain délaissé.



Les friches industrielles en périphérie des villes constituent souvent des espaces impurs, construits, bitumés, encombrés d'un fatras de matériaux et d'équipements abandonnés, le plus souvent à la vue de tous. La tentation est donc grande d'en faire table rase, mais le coût de déconstruction, déblaiement, et dépollution incite souvent les collectivités à laisser provisoirement le site en état quitte à trouver un foncier immédiatement accessible plus loin, au dépens notamment des terres agricoles.

Et quitte à ce que le provisoire perdure indéfiniment. Une solution alternative consiste à reconverter ces espaces marginaux : c'est le projet des Amis du transformateur à Saint Nicolas de Redon, qui se sont vus confiés par le Conseil général de Loire-Atlantique la gestion d'un Espace Naturel Sensible (ENS) d'une vingtaine d'hectares pour un tiers recouverts d'une dalle minérale, d'entrepôts et d'usines désaffectés. Pour l'entretien de ce site complexe, difficile à identifier entre ville et campagne, une solution originale : des chantiers et ateliers pédagogiques destinés à tous ont été mis en place autour de pratiques diverses, notamment d'agriculture durable.

Prise en compte des spécificités paysagères Entre friche industrielle et friche agricole

Aux frontières des communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon s'étend une vaste zone de marais, délimitée par la Vilaine et le canal de Nantes à Brest et occupée à sa marge par une friche industrielle. Sa position en bordure d'agglomération et son ouverture sur la campagne en firent dans un premier temps un terrain de jeu pédagogique pour les ateliers de l'Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles. Ayant éveillé un temps l'appétit des promoteurs, la zone, inondable, fut achetée en 2005 par le conseil général de Loire-Atlantique et classée en Espace Naturel Sensible pour garantir son inconstructibilité. L'association des Amis du Transformateur, regroupant paysagistes et bénévoles, fut dès lors chargée de la gestion de ces 21 hectares hétérogènes et délaissés. L'accueil du public prévu dans le cadre ENS impliquait d'assainir cette zone enfrichée de prés-marais et de créer de toute pièce un cadre de vie et d'activités durable, sécurisé et convivial. Cet objectif passe par l'offre d'activités collectives et créatives et des ateliers pédagogiques destinés aux étudiants et aux habitants des environs. Avec cette règle du jeu impérative : à l'exception des outils et des participants, rien ne rentre ni ne sort du site, priorité au recyclage des différents éléments du paysage, y compris les plus ingrats.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Des ateliers participatifs pour reconverter les territoires abandonnés

Pour réhabiliter un espace ouvert propice à l'expansion des crues et à leur évacuation, et permettre son aménagement en parc naturel public, les Amis du Transformateur organisent des chantiers collectifs d'entretien des canaux, des haies et des peupleraies. Le pâturage par des vaches nantaises, introduites sur le site en 2006, en partenariat avec l'association de promotion de la race et un éleveur local, complète le nettoyage de la friche, en écho à la vaine pâture autrefois pratiquée sur ces prés communaux. Les différents espaces offrent même une complémentarité pour la conduite du troupeau. L'hiver, les vaches trouvent refuge sur la dalle minérale quand les prés-marais sont gorgés d'eau. L'été, elles investissent les peupleraies enfrichées lors des épisodes de sécheresse.

Ce mode d'entretien du paysage revendique une culture rurale au cœur de la ville. L'« autonomie alimentaire et énergétique » recherchée par l'association à travers la production du potager associatif, la production de viande et la valorisation du bois, conforte la vocation pédagogique du site en matière de

pratiques respectueuses de l'environnement. La diversification des ateliers proposés en lien avec la nature (atelier apiculture, construction de nichoirs, sorties naturalistes...) et les événements artistiques et festifs organisés par l'association concilient « les héritages ruraux et industriels » du site et en font un parc agricole pleinement intégré à son environnement urbain.

L'agriculture participative comme moyen de gestion et la valorisation optimale des déchets et matériaux disponibles sur le site permettent de concilier la démarche pédagogique et l'aménagement du site à faible coût.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Une vitrine de l'agriculture durable ouverte sur la ville

Pour restreint que soit le site d'intervention, la démarche de gestion systémique, la diversité des milieux en jeu et les fortes composantes culturelle et éducative imposent de recourir à un large panel de compétences.

Les Amis du Transformateur organisent les ateliers grâce à l'intervention de professionnels (éleveur, plesseur, apiculteur, maraîcher, forestier, élagueur, architecte, etc.). Ils entretiennent des relations suivies avec leurs deux principaux soutiens, le Conseil général et la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, ainsi que des contacts occasionnels ou réguliers avec les autres partenaires : communes, établissements scolaires, associations et propriétaires des parcelles pâturées.

Au-delà des 90 adhérents à l'association, l'action paysagère est visible auprès des 13 000 habitants de l'agglomération redonnaise, particulièrement auprès des usagers du centre commercial voisin : ce symbole fort des vaches pâturant sur la friche industrielle offre un nouveau point de mire aux riverains qui considéraient cet espace en déprise comme un vide, difficile à classer dans le rural ou dans l'urbain.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Mobilisation de la société civile et responsabilité des politiques

Pour l'association, la gestion d'un site aussi complexe relève d'une véritable entreprise, avec les soucis afférents de ressources humaines et financières, de mise aux normes et de squattage des bâtiments abandonnés.

La réintroduction d'un cheptel bovin, si modeste soit-il, n'est pas sans contrainte pour l'association, et souligne la priorité qui aurait dû être faite en temps voulu au maintien d'exploitations agricoles aux portes des villes. Les agriculteurs savent plus efficacement assurer l'entretien des paysages, au sein de structures économiquement viables et pourvoyeuses d'emplois. La présence des animaux rappelle aussi l'intérêt environnemental et paysager d'associer agriculture et élevage au sein de systèmes herbagers. Au-delà de cette vitrine de pratiques durables, les démarches bénévoles ne doivent rester qu'un pis-aller pour l'entretien des espaces ruraux, dont il s'agit de prévenir au plus tôt la déprise.

Il reste que cette expérience fait tâche d'huile : une commune voisine de Redon fait aussi l'expérience de conversion d'une friche de centre bourg en parc public au moyen de chantiers collectifs. Ce type d'investissement citoyen, en grande partie porté par les écoles de paysage ou d'horticulture dans le cadre de projets pédagogiques, doit toutefois s'inscrire comme un exemple à suivre en terme de gestion durable de l'espace, et non comme un substitut systématique aux défaillances des politiques d'aménagement, qu'elles soient agricoles ou territoriales.



Chantier collectif avec les habitants de St Nicolas de Redon pour le rajeunissement des haies du marais

réédition 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Conseil général du Haut-Rhin
(Service Environnement et
Agriculture)

PROJET
GERPLAN

TERRITOIRE DE PROJET
département

DEPARTEMENT
Haut-Rhin

REGION
Alsace

REGION NATURELLE
Vallée du Rhin
Piémont viticole
Massif Vosgien

PARTENAIRES
Conseil général du Haut-Rhin
Structures intercommunales,
communes
Associations de protection de
la nature et syndicats locaux
(eaux, rivières, ...),
DDT
Chambre d'Agriculture
Brigades Vertes

MOTS CLES
Plan de Gestion de l'Espace
Rural et Périurbain
Intercommunalité
Outil d'aide à la décision
Appui méthodologique
Politique départementale
Gestion globale de l'espace

CONTACT
Karine ISOLA
Responsable GERPLAN
Service Environnement et
Agriculture
Département du Haut-Rhin
isola@cg68.fr

Les Plans de Gestion de l'Espace rural et Périurbain (GERPLAN)

Le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain constitue un outil original d'aide à la décision mis en place par le Département du Haut-Rhin. Et dont s'empare un nombre croissant d'intercommunalités.



Les projets de territoires rencontrent souvent deux obstacles majeurs à leur réalisation : le manque de financements, et le manque de ressources en terme d'ingénierie et d'animation de projet. En cela, la mutualisation des compétences à une échelle plus grande que l'échelle communale, de type communauté de communes ou Pays, permet bien souvent d'atteindre une taille pertinente de « territoire de projet ».

A une plus grande échelle encore, le conseil général du Haut-Rhin a initié il y a 10 ans la démarche GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain), un outil au

service des collectivités locales d'aide à la définition et à la conduite de projets de gestion durable de l'espace. L'objectif affiché est, pour chaque intercommunalité ayant engagé un GERPLAN, de « concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels ». Cet outil est né du constat de carence en matière de gestion globale de l'espace dans un département où, vue la densité de population (200 habitant par km², voire 300 en zone de plaine et de piémont viticole), il est particulièrement convoité.

Prise en compte des spécificités paysagères

Un triple diagnostic paysager, agricole et hydraulique

La démarche GERPLAN est initiée à la demande d'une intercommunalité et débute par le recensement exhaustif des espaces d'intérêt collectif d'un point de vue paysager, patrimonial, écologique ou relatif aux ressources naturelles. Ce recensement est opéré par confrontation de 3 études distinctes : la première commandée à un bureau d'études concernant l'environnement et les paysages, la seconde menée par la Chambre d'agriculture consistant en un diagnostic des exploitations agricoles locales, la troisième conduite par le Département sur la gestion des eaux (inondations et coulées de boue). Le but est d'identifier auprès de tous les acteurs (élus, agriculteurs, associations environnementales, habitants,...) les enjeux spécifiques du territoire. L'analyse de l'occupation de l'espace depuis le XIX^e siècle est réalisée par commune sous forme de blocs-diagrammes (représentation du paysage en 3 dimensions). Ce mode de représentation, alimenté par les apports du diagnostic agricole en terme d'occupation de l'espace, de contraintes agro-économiques, de perspectives de transmissions d'exploitations, permet d'élaborer et de visualiser des scénarios concrets d'évolution du territoire.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Un GERPLAN sur-mesure pour chaque territoire

Sur la base de ces études préalables la collectivité établit, en concertation avec les acteurs concernés et en informant la population, un plan de gestion (le GERPLAN proprement dit) ajusté à ses problématiques propres. Les projets inscrits aux GERPLAN recouvrent une vaste gamme de mesures, de travaux ou d'aménagements, financés pour partie par le département.

Quelques exemples :

- La mise en place de Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAEt) permet d'inciter les agriculteurs à maintenir ou planter une couverture herbeuse anti-érosive dans les zones à risque ou imposer des pratiques économes en intrants dans les zones de captage d'eau potable.
- Le soutien aux circuits courts de distribution de produits agricoles (vente directe, marchés paysans,...) permet de renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs, d'offrir des débouchés à la production locale et de faire connaître les bénéfices réciproques entre agriculture et paysage.
- L'inventaire et l'entretien des vergers, notamment en périphérie des villages, couplés à leur valorisation via des ateliers de transformation associatifs, permettent de préserver ces espaces hautement multifonctionnels (production agricole, accueil de pollinisateurs, fonction récréative,...) d'une banalisation agricole ou urbaine.

- Les travaux de réaménagement de cours d'eau permettent de restaurer des milieux écologiques fragiles, de limiter les risques érosifs par la consolidation des berges et de renforcer les trames vertes et bleues (accueil de la biodiversité terrestre et aquatique).

Échelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux Animer les échanges entre territoires et partenaires

Proposée par le département, la démarche GERPLAN repose en premier lieu sur une dynamique volontaire des EPCI puis des communes chargées in fine de mettre en œuvre le plan de gestion. La coordination entre ces différentes échelles de territoire et les structures afférentes (bureau d'études, chambre d'agriculture,...), le suivi des actions ainsi que l'animation du réseau des animateurs GERPLAN est assurée par une équipe de 5 personnes du service Environnement et Agriculture du conseil général. La phase de diagnostic s'accompagne d'une consultation de la population, d'ateliers publics thématiques et d'exposition des principaux résultats. A terme, la capitalisation par l'équipe GERPLAN des expériences engagées et leur communication efficace auprès des collectivités voisines ont permis d'étendre le dispositif à 27 structures intercommunales, soit 80 % des communes du Haut-Rhin.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Une territorialisation des politiques départementales

Le dispositif GERPLAN met à disposition des collectivités un appui technique, méthodologique et financier qui tient compte des spécificités territoriales locales. Il donne aux communes les moyens et méthode pour mieux appréhender la forme et la fonctionnalité de leurs différents espaces et anticiper leur devenir. A terme, toutes les actions engagées localement sont regroupées au sein du Système d'Information Géographique du Conseil Général, constituant une solide base de données — recueillies au plus près du terrain — et stratégique pour l'aménagement global du territoire. L'objectif affiché est de toucher à terme l'ensemble des intercommunalités et communes du Haut-Rhin pour décliner territorialement les politiques agricoles et environnementales et mieux les orienter à terme.

Au-delà du nombre de communes concernées et du nombre significatif d'opérations engagées pour le maintien ou la restauration d'espaces naturels ou agricoles, les actions entreprises, aussi diverses que ponctuelles sur le territoire, rendent difficile de dresser un bilan chiffré global, au regard, par exemple, de la consommation d'espace par l'urbanisation. Les GERPLAN dont le programme repose notamment sur la révision des documents d'urbanisme sont sans doute de ce point de vue les plus à même d'apporter des garde-fous pérennes à l'artificialisation du territoire. La situation reste de ce point de vue préoccupante dans le Haut-Rhin où les surfaces urbanisées, constituant déjà une part du territoire supérieure au ratio national (12,4 % contre 9,1 % en 2006) ont continué à s'étendre entre 2006 et 2008 à un rythme 1,5 fois supérieur au niveau national. Cependant, nul doute que les diagnostics territoriaux, fondés sur l'analyse du paysage et de la multifonctionnalité des espaces, ne fasse prendre conscience progressivement de l'urgence de raisonner, aux échelons local comme départemental, la consommation d'espaces agricoles et naturels.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Syndicat Mixte du Parc naturel
régional des Ballons des Vosges
Les communautés de communes
du territoire du Parc

PROJET
plan de paysage intercommunal

TERRITOIRE DE PROJET
massif montagneux

DEPARTEMENT
Vosges, Haut-Rhin, Haute-Saône,
Territoire de Belfort

REGION
Alsace, Lorraine, Franche-Comté

REGION NATURELLE
Sud du Massif des Vosges

PARTENAIRES
Etat (DREAL, DDT)
Commissariat à l'aménagement
du Massif des Vosges
Régions (Alsace, Lorraine et
Franche-Comté)
Départements (Vosges, Haute-
Saône, Haut-Rhin/politique
Gerplan)
Les CAUE
Les chambres d'agriculture
Associations (éducation à
l'environnement, ...)

MOTS CLES
Plan de paysage
Gerplan
Intercommunalité
Outil d'aide à la décision
Animateur « paysage »
Réseau de territoires
Ouverture des paysages
Installation d'agriculteurs
Urbanisme durable
Massif des Vosges

CONTACT
Frédéric Schaller
Parc naturel régional des Ballons
des Vosges
1, cour de l'abbaye
68140 MUNSTER
tél. : 03 89 77 90 20
courriel : f.schaller@parc-ballons-
vosges.fr
site : [http://www.parc-ballons-
vosges.fr](http://www.parc-ballons-
vosges.fr)



Des plans de paysage pour les intercommunalités du massif vosgien

Le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges est confronté à la fois à des enjeux communs de préservation des paysages de montagne et à des particularismes locaux importants selon les versants. Le PNR a donc mis en place un outil d'accompagnement décliné pour chaque Communauté de Communes: les plans Paysage.



Le Massif Vosgien constitue une unité géographique facilement identifiable dans l'imaginaire collectif : des villages pittoresques nichés dans les vallées et dominés par les formes arrondies des ballons, couverts de forêts aux teintes gris-bleu et de chaumes sommitales dénudées. Dans la partie méridionale du Massif, à cheval sur 4 départements et 3 régions, le projet de Parc naturel régional a été motivé dès les années 60 par la richesse des patrimoines naturels et culturels. Fondé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a inscrit « le maintien et l'amélioration des paysages » dans les priorités de sa deuxième charte, en 1998. Mais depuis 1993, dans le sillage de la Loi

« Paysage » étaient lancés les premiers « plans de paysage ». Expérimenté initialement sur quatre EPCI pilotes, cet outil d'étude et de planification de l'aménagement des territoires dans le temps et l'espace a été progressivement décliné à l'ensemble des intercommunalités du Parc, en prenant soin d'intégrer la diversité des contextes agricoles et les caractéristiques de ce territoire de montagne sous forte influence urbaine.

Prise en compte des spécificités paysagères Une montagne aux portes des villes

Le Parc des Ballons des Vosges recouvre un ensemble contrasté de territoires de moyenne montagne : la crête des Hautes-Vosges, à plus de 900m d'altitude en constitue l'épine dorsale, de laquelle rayonnent vers l'Est les abruptes vallées alsaciennes, terminées en coteaux viticoles, et vers l'Ouest les plus douces vallées vosgiennes. Le Pays Sous-Vosgien, à la limite des roches cristallines et calcaires, et le plateau glaciaire des 1000 Étangs vient compléter sur le versant franc-comtois la mosaïque naturelle du PNR. La diversité de cette zone historiquement frontalière s'exprime aussi sur les plans linguistique, architectural et agricole, avec, par exemple, une tradition d'élevage sur des prés communaux côté alsacien et la prédominance de la propriété familiale côté lorrain. Les différentes vallées présentent toutefois des traits communs qui les rassemblent sur le plan paysager : un fond plat alluvionnaire où se sont installés villages, activités et infrastructures de transports ; des versants largement boisés (la forêt couvre les deux tiers du Parc) et ponctués d'ouvertures pâturées ; et une histoire économique marquée par l'agriculture et l'industrie (ouvriers paysans). Malgré le déclin de l'activité textile, le territoire est resté très peuplé – plus de 80 habitants/km², principalement concentrés dans les fonds de vallée – et soumis à l'influence de pôles urbains (Saint-Dié-des-Vosges, Colmar, Mulhouse, Belfort...). Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, cette prévalence des logiques d'aménagement urbain sur l'aménagement agricole traditionnel du territoire a menacé la singularité paysagère des ballons vosgiens : l'enrichissement ou l'enrésinement progressif des espaces agricoles en déprise et le développement incontrôlé des bourgs et villages ont appelé l'urgence de maintenir des « paysages ouverts et des espaces de qualité ». Le Parc s'est emparé de cette question cruciale pour l'identité de la montagne vosgienne en offrant un outil aux collectivités territoriales : le plan de paysage.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Les intercommunalités comme point d'appui du Parc

Le plan de paysage est un outil fondamentalement intercommunal, permettant de « mieux maîtriser les évolutions du territoire et d'esquisser collectivement les paysages quotidiens de demain ». Il se découpe en 4 volets auxquels le Parc a apporté un soutien évolutif depuis 1993, de la réalisation des études avec soutien financier aux actions (période d'expérimentation) à un rôle actuel d'appui technique et méthodologique et d'animation de réseau (transfert d'expérience,...) :

- le diagnostic initial qui se fonde sur l'étude historique de l'aménagement du territoire, le recueil d'archives photographiques, la représentation des unités paysagères et de leurs mutations sous forme de blocs-diagrammes,...
- l'élaboration d'un projet commun exprimé dans l'espace au moyen d'outils cartographiques,
- la mise en place d'un programme pluriannuel d'actions, courant sur 5 à 10 ans, et pouvant comporter des transcriptions réglementaires (document d'urbanisme, aménagement foncier, ...),

- l'engagement des partenaires locaux autour d'un « Contrat pour le paysage », garant de la réalisation autonome du programme par l'intercommunalité.

Mis en place à partir de la fin des années 90 dans le cadre de leurs politiques respectives, les soutiens de l'État, des régions et des départements sont fondamentaux pour garantir la dynamique des politiques intercommunales de gestion de l'espace et des paysages.

Ces plans de paysage se veulent multithématiques et transversaux. Ils concernent tout aussi bien les espaces bâtis que forestiers ou agricoles et surtout font le lien entre leurs fonctionnalités respectives : sont fréquemment combinées des actions de réouverture de pâturages enrichis (au moyen de la constitution d'associations foncières pastorales notamment), de restauration de vergers ou de ripisylves, d'installations d'agriculteurs, de suppression de microboisements, de PLU et projets urbains recherchant un urbanisme durable, de requalification des friches industrielles, de mise en valeur du patrimoine bâti, de réglementation de boisements, d'actions pédagogiques (expositions, publications, à l'attention des scolaires ou du grand public), etc.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux Inciter à l'engagement de moyens humains pour le paysage

Les enjeux et objectifs de chaque intercommunalité sont divers, tout autant que les moyens mobilisés pour les atteindre ; l'intercommunalité, qui coïncide ici avec une entité géographique facilement identifiable – la vallée – et cohérente – en terme de transports, de développement urbain, d'accueil de population, de terroir agricole, etc. – constitue une échelle de territoire pertinente pour la mise en place des Plans.

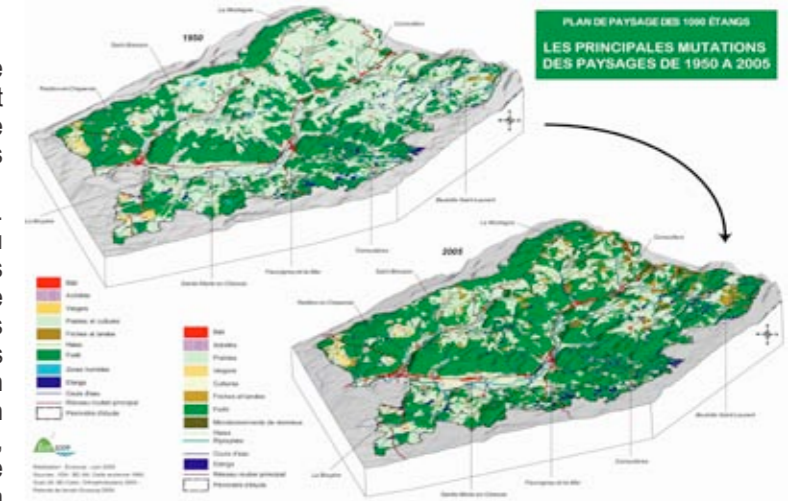
Les territoires impliqués dans les plans de paysage peuvent témoigner de la plus-value apportée par le regard extérieur du Parc. Le chargé de mission Paysage du Parc, avec la contribution de l'équipe technique pluridisciplinaire du Syndicat Mixte, s'attache à mettre en valeur les bonnes pratiques pour propager l'outil et le faire progresser dans une perspective d'aménagement et de développement durable, notamment par un site Internet proposant des fiches expériences et des ressources documentaires précieuses pour les 24 communautés de communes à présent engagées, à divers degrés, dans ces politiques paysagères. A partir du début des années 2000 et sur le versant alsacien du Parc, les plans de paysage sont progressivement complétés et révisés par des GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et périurbain, outil mis en place par le département du Haut-Rhin, voir fiche n° 12). Le Parc peut à présent s'appuyer sur un réseau d'une vingtaine d'animateurs « paysage », et en tout plus de 100 techniciens partenaires. L'engagement de techniciens et d'animateurs s'inscrit dans un pas de temps long, davantage en phase avec l'évolution des paysages et les délais d'aménagement du territoire que les courtes échéances électorales.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère Penser global, agir intercommunal

Un des atouts premiers de la démarche mise en place dans le PNR des Ballons des Vosges est d'avoir identifié un enjeu global et mobilisateur et d'avoir développé en réponse un outil utilisable à une échelle intermédiaire, apportant des réponses concrètes en matière de reconquêtes agricoles et paysagères. Cet emboîtement permet de relier les grandes lignes directrices de la Charte du Parc aux territoires de projets opérationnels que sont les communautés de communes.

Cependant, malgré la volonté de transversalité affichée par les plans, la plupart des vallées se sont prioritairement investies sur les espaces agricoles, où la fermeture des paysages, visible par tous, constituait un enjeu premier de cadre de vie : plusieurs centaines d'hectares ont été défrichés et rendus à l'activité agricole, une réouverture souvent pérennisée par des mesures agro-environnementales territoriales. L'aide à l'installation d'agriculteurs a tout autant soutenu l'initiative privée (2 installations dans le Haut-Rhin et la Haute-Saône) que les initiatives collectives (une bergerie intercommunale dans la Communauté de communes de la Haute-Meurthe, une chèvrerie communale à Lusse, dans les Vosges [voir fiche 2]. Aujourd'hui, les objectifs de qualité paysagère rejoignent souvent ceux du maintien et de l'amélioration de la biodiversité, particulièrement à travers le respect et la valorisation de la richesse biologique d'une nature plus « ordinaire et quotidienne ».

Une fois ces espaces ouverts, le regard a pu s'inverser et se porter des versants vers l'espace habité, où il s'est avéré urgent de procéder au même effort de qualité. Constat confirmé par les chiffres : entre 1990 et 1999 les surfaces urbanisées sur le territoire du Parc se sont étendues de 13,5 % pour un accroissement démographique de 2,3 % (ces taux sont respectivement de 4,8 % et 3,3 % à l'échelle nationale). L'urbanisme durable est donc l'enjeu prioritaire dans la nouvelle charte du Parc 2011-2023, avec en filigrane les nécessités d'articuler plus systématiquement Plans de Paysage, GERPLAN et PLU, de développer l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme et d'expérimenter de nouvelles réponses efficaces en faveur d'un urbanisme rural durable. Des intercommunalités s'engagent déjà en ce sens – celle de la vallée de Saint-Amarin notamment [voir fiche 6] – mais aussi des communes ayant gardé compétence en matière d'urbanisme : Combrimont, la Grande-Fosse ou Fraize dans les Vosges, Lautenbach-Zell dans le Haut-Rhin ou encore Faucogney-et-la-Mer en Haute-Saône montrent dans leurs documents d'urbanisme la même volonté de protéger les meilleures terres agricoles, réutiliser le potentiel bâti existant, densifier le bourg, limiter ses extensions ou encore concevoir des projets urbains alliant qualité de vie, économie d'espace et respect des spécificités des sites et des lieux.



rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
**Association La Compagnie
du Paysage**

PROJET
**Réflexions sur l'avenir du
bocage en Boischaud Sud**

TERRITOIRE DE PROJET
ensemble bocager

DEPARTEMENT
Indre

REGION
Centre

REGION NATURELLE
Pays de Boischaud-Sud

PARTENAIRES
**Région Centre
PNR de la Brenne
Ecomusée de Prissac
Indre Nature
Compagnie Tutti Arti
DRAC Centre
FEDER
Conseil Général 36
Mécénat Caisse d'épargne**

MOTS CLES
**Bocage
Atelier participatif
Appropriation culturelle
Paysage identitaire
Festival culturel**

CONTACT
**Odile MARCEL
Compagnie du Paysage
«La Font Bûcher»
36170 LA CHATRE-
L'ANGLIN
tél. : 02 54 24 31 35
fax : 02 54 24 88 39
courriel : compagniedupay-
sage@yahoo.fr
site : www.lacompaniedu-
paysage.fr**

Culture et paysages : des bénéfiques réciproques

Le Boischaud Sud constitue un des territoires de bocage les mieux préservés du Berry. La Compagnie du paysage y mène depuis 10 ans des actions de sensibilisation au développement durable, notamment par une animation culturelle. originale en milieu rural.



Si le paysage est une clé d'entrée pour l'aménagement, il constitue aussi, et plus immédiatement, la perception que l'homme se fait de son espace environnant. Il s'avère ainsi un élément fondamental de la qualité de vie dont peut s'emparer tout citoyen, y compris au niveau micro-local.

Les initiatives associatives pour valoriser les paysages, créer des cadres de vie, de loisirs ou d'apprentissage harmonieux peuvent s'inscrire dans des périmètres abandonnés, ou simplement délaissés par les politiques publiques.

La démarche de la Compagnie du Paysage vise à montrer que la valorisation paysagère et culturelle

d'un territoire de bocage peut sensibiliser tous les acteurs locaux à l'urgence de gérer durablement l'espace, même le mieux préservé à ce jour.

Prise en compte les spécificités paysagères

Un bocage préservé, pour combien de temps ?

Le territoire d'action de la Compagnie du Paysage, se situe au Sud de l'Indre, sur les premiers contreforts vallonnés du Massif central. Par rapport au reste du département, largement dédié aux cultures de céréales et oléo-protéagineux, la persistance de l'élevage bovin naisseur au sein de systèmes herbagers rattache plutôt le Boischaud Sud au bassin allaitant du Massif. Mais déjà, ici ou là, sur les plateaux, les surfaces n'ont pas échappé aux opérations de remembrement ni à l'extension des terres arables sur les prairies, qui ont déstructuré la trame bocagère traditionnelle et initié une certaine banalisation des paysages agricoles.

Consciente de cette menace sur les paysages appréciés en leur temps par Georges Sand et Claude Monet, l'association tente d'en valoriser les atouts. En premier lieu par l'appropriation des lieux et des activités par les non-agriculteurs (parmi lesquels un certain nombre de néo-ruraux) qui forment l'essentiel de la population locale et sont attachés aux haies, localement appelées « bouchures ». Les vaches limousines et charolaises, garantes de l'entretien des pâturages, sont naturellement devenues un des motifs préférés des cartes postales éditées par l'association pour faire connaître le territoire. Par ailleurs, l'étroit maillage bocager a été valorisé non seulement pour sa fonction agronomique traditionnelle (rôles de coupe-vent, de lutte contre l'érosion, d'infiltration des eaux, d'abri des animaux, de fourniture de bois d'œuvre, de piquets, et de bois de chauffage, d'accueil de la biodiversité...) mais aussi comme un cadre accueillant et inspirant pour la réflexion sur le développement rural et la création culturelle, entrées qu'a privilégiées l'association pour dynamiser le territoire.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Croiser les regards

La Compagnie du Paysage s'attache depuis dix ans à confronter les perceptions qu'ont les différents habitants de leur territoire, en mettant en exergue le rôle d'observateur et d'acteur de chacun, qu'il soit natif du Boischaud ou tout juste installé. Initialement centrée sur la recherche (diagnostic de territoire visant au développement du potentiel identifié), l'association a été missionnée par la Région pour diffuser ses travaux – par la publication des *Cahiers du Paysage* – et pour mener différentes actions de sensibilisation du grand public à l'environnement. Dans ce cadre, trois volets ont été retenus dans l'optique de « croiser les regards » sur le territoire : la diffusion des éléments de connaissance, le regard d'un artiste photographe extérieur à la région et enfin la parole donnée aux habitants du Boischaud à travers les Ateliers participatifs de Prissac. Ceux-ci donnent lieu chaque année à une exposition, conçue pour et par les habitants.

Par ailleurs, le Festival des Bouchures, dont 2010 marquait la 6ème édition, repose sur la valorisation des éléments du paysage rural par la création artistique, au moyen par exemple de randonnées musicales. La dernière production de la Compagnie du paysage, le film « *Boischaud, si tu savais... Réflexions sur l'avenir*



du bocage en Boischaud Sud » cherche également à montrer le lien entre « les traditions et le changement, le local et l'universel, le goût de comprendre et celui de faire la fête, l'intérêt pour les métiers et la folie douce des propositions artistiques ».

En bref, l'association souhaite créer une appréciation collective du paysage par la diffusion de moyens d'interprétation divers et actualisés. Il en naîtra un terreau culturel commun qui reconnaîtra la valeur des services rendus par le bocage (aussi bien sur les plans sensible, qu'agricole ou biologique), considérera les campagnes comme une ressource durable pour nos sociétés et saura de fait renoncer à la tentation du laisser-faire en matière d'aménagement du territoire.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Recentrer l'attention des habitants sur leur cadre de vie

La démarche s'inscrit dans une volonté de dynamiser les zones rurales, à commencer par celle qui, à 100 km de la ville et à moins de 30 habitants au km², pourrait être vue comme une des plus « belles endormies » de France. La production artistique, l'offre culturelle, le développement d'une agriculture pourvoyeuse de produits de grande qualité sont des facteurs d'attractivité et de maintien des populations et des activités. A l'opposé de l'indifférence au terroir souvent tangible chez les néoruraux restés focalisés sur la ville, il s'agit de nouer un lien entre populations, d'inciter les habitants à plus de dynamisme et d'impliquer les nouveaux habitants dans leur cadre de vie et dans les activités qui en font l'entretien. La démarche, à fortes composantes culturelles et pédagogiques, impose à l'association de multiplier compétences et partenariats, tout en se contentant de petits moyens : l'association ne compte qu'une salariée à mi-temps.

La Compagnie du Paysage s'appuie sur un large éventail de partenaires : chercheurs, philosophes, cinéastes, compagnies artistiques, écomusées, financeurs publics (DRAC Centre, FEDER, etc.), et particulièrement le Parc naturel régional de la Brenne qui englobe le Nord-Ouest du Boischaud Sud. Elle s'adresse par ses ateliers participatifs et ses expositions à tous les acteurs concernés par la réflexion et l'action sur l'espace : habitants, agriculteurs, élus, personnels administratifs, architectes,...

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Trouver écho dans les politiques territoriales

Une des plus-values indéniables de cette démarche est la culture du paysage qui sous-tend l'ensemble des actions menées. L'engagement associatif, bien plus que les projets « descendants », implique d'emblée une pleine adhésion au principe de la démarche paysagère. Et cette implication collective des adhérents agit fortement pour sa diffusion à l'extérieur.

La Compagnie du Paysage compte que les collectivités territoriales s'impliqueront un jour dans un programme d'aménagement durable, de préservation du bocage et de soutien à l'agriculture, qui viendrait concrétiser, avec des moyens juridiques et financiers tangibles, le long effort de sensibilisation qu'elle a pu mener. L'association est bien consciente que, sans une politique volontariste en la matière, le risque de déprise agricole et de banalisation du paysage guette, certes avec un temps de retard, le territoire du Boischaud-Sud. Elle appelle au soutien des systèmes agricoles éco-compatibles, intensifs en travail plutôt qu'en intrants.

Quelle portée peuvent avoir les actions des lanceurs d'alerte et passeurs de messages que sont les citoyens et les associations, nombreux dans le Boischaud à se préoccuper d'agri-environnement ? Sans avoir attendu leur impulsion, certains éleveurs ont agi dans une démarche d'agriculture durable, pérennisant le rôle primordial des haies dans le paysage et profitant du cadre qu'ils entretiennent pour diversifier leurs activités et leurs revenus, en particulier par le tourisme à la ferme.

Des indicateurs restent à mettre en place pour évaluer l'impact concret de toutes ces actions de sensibilisation diffuse portées par l'époque, par exemple en terme de préservation des linéaires boisés, de maintien des systèmes herbagers, de diversification vers l'agri-tourisme, d'accueil de populations et d'actifs, etc. Autant d'arguments à apporter aux élus pour étayer l'idée d'une politique territoriale fondée sur les atouts du paysage bocager.

La démarche de la Compagnie du Paysage illustre comment l'appropriation des paysages locaux par les citoyens, au moyen de projets constructifs et participatifs – plutôt que par des manifestations d'ordre privé d'opposition systématique – peut constituer à terme un moyen de pression pertinent sur la puissance publique.



rédaction 2010
Collectif des

**Etats généraux
du paysage**

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Association du Triangle Vert des villes maraîchères du Hurepoix pour un développement soutenable du territoire

TERRITOIRE DE PROJET
Espaces agricoles périurbains

PROJET
Conjuguer développement urbain et agriculture périurbaine en région parisienne

DEPARTEMENT
Essonne

REGION
Ile-de-France

REGION NATURELLE
Hurepoix

PARTENAIRES
1 association
5 communes (Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette) des agriculteurs

MOTS CLES
agriculture périurbaine
étalement urbain
PLU
Schéma directeur
circuits courts

CONTACT
Thierry LAVERNE président
Association Le Triangle Vert des communes maraîchères du Hurepoix
Mairie
5 rue Alfred Dubois
91460 Marcoussis
Tel : 01 64 49 69 79
Fax : 01 69 01 18 53
Courriel : trianglevert@gmail.com
site : http://trianglevert.org/

Un projet de territoire agri-urbain en région parisienne

Une association de communes périurbaines se mobilise avec les agriculteurs et les usagers pour préserver les espaces cultivés de l'étalement urbain.



En région parisienne, les terres agricoles sont particulièrement touchées par l'avancée de l'habitat pavillonnaire, le développement des infrastructures de transports ou la multiplication des zones d'activités. L'agriculture en périphérie des grandes villes ne reçoit aucune considération : les espaces laissés en blanc sur les cartes constituent un vaste réservoir de terres bon marché pour une urbanisation aussi diverse dans ses formes qu'inexorable dans sa logique d'étalement. Les exploitants agricoles jouent un rôle ambivalent dans cette dynamique : d'abord demandeurs d'une assise foncière minimale au moment de leur

installation, puis candidats à l'agrandissement par location ou acquisition, ils peuvent opportunément vendre en fin de carrière des terrains destinés à être urbanisés à plus ou moins long terme. Face à cette logique complexe, des outils de régulation existent, en premier lieu la Safer, qui permet de réorienter les terrains mis en vente vers un usage agricole. Sur le plan politique, des territoires prennent également à leur compte la défense des terres agricoles : dans l'Essonne, à 20 km au sud de Paris, le Triangle vert est à la fois un territoire, une association et un projet, qui ambitionne de mettre les espaces cultivés au centre des enjeux d'aménagement urbain.

Prise en compte des spécificités paysagères Vers l'émergence d'un projet de territoire agri-urbain

L'association du Triangle Vert regroupe les 5 communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay et Villebon-sur-Yvette, soit près de 30 000 habitants. Ce territoire de 4 800 hectares s'inscrit à l'Est du plateau du Hurepoix, entre les vallées de la Salmouille et de l'Yvette. Mais ce sont moins les éléments naturels que les axes routiers qui structurent ce paysage francilien et fondent les limites du territoire de projet : l'A10 à l'Ouest, la Nationale 20 à l'Est et la Francilienne au Sud. Ce triangle est occupé à 24 % par les surfaces urbanisées, à 36 % par les espaces naturels et forestiers et à 40 % par les espaces agricoles. La production maraîchère représente 30 % de la SAU et 70 % des exploitations, qui trouvent leurs principaux débouchés sur les marchés parisiens, le reste du territoire étant dédié aux grandes cultures. Face au double constat du « laisser-faire » en matière d'urbanisme et des terribles perspectives de reprise des exploitations agricoles, les élus du territoire ont souhaité concevoir un nouveau cadre de vie qui concilie production agricole, protection de l'environnement et évolution urbaine. Estimant, selon les termes du président de l'association Thierry Laverne, que « faire n'importe quoi, parce que c'est mieux que rien, conduit au pire que tout », les 5 communes ont fondé un projet de valorisation de l'agriculture périurbaine. Il est résumé dans la Charte pour une Agriculture durable, signée en 2008, dont l'objectif est de remplacer l'indifférence prégnante entre espaces urbains et agricoles par un lien d'interdépendance.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié « La reconnaissance de l'agriculture urbaine oblige la ville à l'excellence »

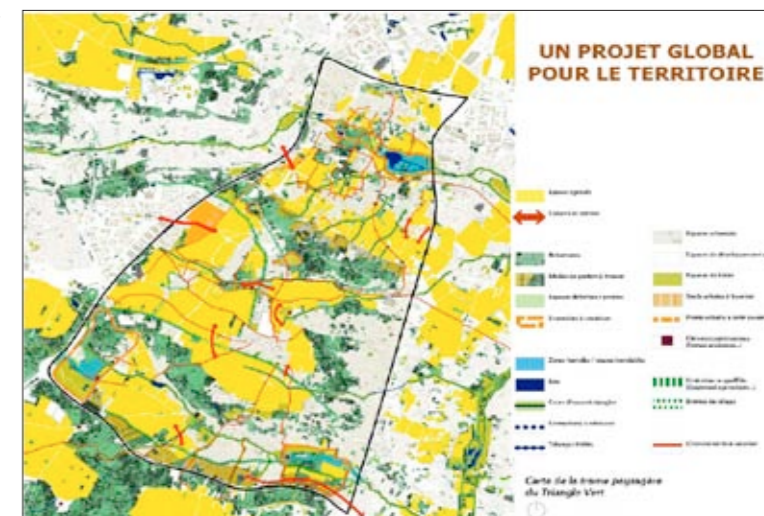
La préservation pérenne des espaces agricoles implique de redonner leur plein rôle au citadin – en tant que consommateur de la production agricole périurbaine – et à l'agriculteur – qui oppose à la déferlante bâtie un projet économique agricole viable bien intégré à son environnement. L'équilibre paysager entre les espaces est donc avant tout considéré sur les plans économique et politique et repose sur l'émergence d'une conscience collective et partagée. Mais dans un premier temps, la prise de position des élus s'est appuyée sur des outils fonciers réglementaires : sur les 5 000 hectares du territoire concerné, 1 800 ont été définis comme « zone d'activité agricole » dans les documents d'urbanisme. Les communes sont sous convention de veille foncière avec la Safer ce qui permet de surveiller la mise en vente de parcelles agricoles stratégiques pour le maintien des exploitations. Le triangle vert accueille deux périmètres d'intervention foncière (PRIF) qui favorisent l'accès au foncier agricole, grâce au partenariat entre Safer et Agence des Espaces Verts. Parallèlement, l'association

apporte une aide technique aux structures d'exploitations pour l'accompagnement à l'installation, l'aménagement et l'entretien des chemins d'exploitation, etc.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Un triangle vertueux d'échanges entre acteurs

Le Triangle Vert s'est constitué dans le souci de défendre une identité territoriale agricole face aux puissantes intercommunalités voisines (le pôle Orly-Rungis au Nord, la communauté d'agglomération de Palaiseau-Saclay à l'Ouest). Les élus, de couleurs politiques diverses mais rassemblés par une prise de conscience commune, ont commencé à travailler ensemble « sans attendre d'être d'accord sur tout ». Le projet agri-urbain reposait initialement sur les délibérations de deux collèges, celui des élus et celui des agriculteurs, auxquels s'est ajouté, en 2010, celui des usagers, impliqués en tant que « consommateur » du paysage agri-urbain et des productions agricoles locales. Le dialogue est donc lui aussi triangulaire : le projet d'aménagement communal garantit dans le temps l'assise foncière des agriculteurs, qui peuvent de fait retrouver confiance dans leur projet d'exploitation et renouer le dialogue avec les riverains, à leur tour convaincus de l'intérêt de maintenir des espaces cultivés dans le tissu urbanisé. Le processus est long, il repose sur la conviction et la confiance, sur la concertation et le dialogue. Les actions dirigées en faveur de l'agriculture se répercutent sur les paysages et la qualité de vie et amènent l'adhésion des habitants : plantations de haies, entretien des chemins d'exploitations qui sont aussi ouverts aux vélos et randonneurs, opérations jachère fleurie, recensement des friches agricoles pour leur remise en culture, ouverture d'« itinéraires de découverte du territoire et de l'agriculture du Triangle Vert » à vocations récréative et pédagogique... Les Potagers de Marcoussis, inscrits dans le réseau des jardins de Cocagne, ajoutent la dimension d'insertion sociale au maintien de jardins collectifs à proximité des villes.



Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Un territoire observé en tant que projet alternatif

Un premier niveau a été atteint : la reconnaissance institutionnelle, la mise en place d'une dynamique locale, la fédération de l'ensemble des acteurs (Safer, CAUE de l'Essonne...) et des réalisations tangibles, entre autres l'installation et la reprise d'exploitations, qui paraissaient bien peu probable au début du projet.

Au moment de la révision du Schéma directeur de l'Ile-de-France, le territoire du Triangle Vert a été observé de près en tant que projet alternatif et viable et a été reconnu comme maillon important de la ceinture verte parisienne. Aux deux PRIF déjà en place vont s'en ajouter deux autres sur les communes de Villebon et Nozay.

L'association s'attache à présent à développer les circuits courts de distribution de manière à sceller les liens villes-campagne par des liens économiques durables : des projets sont à l'étude pour intégrer la production maraîchère dans le menu des cantines, pour transformer l'orge local en bière, et pour diffuser le logo de l'association attestant de l'origine des fruits et légumes.

Si le projet du triangle vert relève d'avantage d'une approche environnementale et d'aménagement que d'une entrée paysagère, on note les mêmes enjeux de complémentarité des espaces, de concertation, et de vision systémique pour envisager en commun l'avenir du territoire. L'étude menée par l'Ecole Nationale Supérieure du paysage de Versailles, en 2003 n'est pas non plus étrangère à la prise de conscience des municipalités.

Récompensé par le Grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France, le projet du Triangle vert fait école pour d'autres communes ou intercommunalités de la grande couronne parisienne, notamment à travers la dizaine de Projets Agri-urbains soutenus par la Région et la DRIAAF. A l'échelle nationale, l'association constitue un partenaire important du réseau Terres en Villes, qui valorise les initiatives de pérennisation de l'agriculture au sein des agglomérations.



rédaction 2010
Collectif des

**Etats généraux
du paysage**

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Denis Michaud, agriculteur

PROJET
Valorisation des prés-bois

TERRITOIRE DE PROJET
exploitation agricole et abords

DEPARTEMENT
Doubs

REGION
Franche-Comté

REGION NATURELLE
Jura

PARTENAIRES

MOTS CLES
production agricole
image d'un produit agricole
prés-bois
valorisation paysagère

CONTACT
Denis MICHAUD
Mairie de Reculfoz
7 route Combes Derniers
25240 - Reculfoz
Tél. : 03 81 69 13 81

Le paysage des prés-bois, héritage commun porteur des valeurs d'un produit agricole

Un agriculteur incite à prendre conscience des qualités historiques du paysage agricole et valoriser l'une de ses spécificités, les prés-bois du Haut-Jura, au profit de l'image du fromage de Comté.



Il est parfois des projets portés individuellement qui ont un impact sur l'ensemble du paysage et de la collectivité. Tel est le cas du projet porté par Denis Michaud, agriculteur, professeur d'économie rurale et maire de la commune de Reculfoz (50 habitants) dans le Doubs. Son travail à long terme consiste à modeler le paysage de son exploitation agricole au bénéfice conjugué de la qualité de la production laitière, de l'image du territoire et de la biodiversité.

Prise en compte des spécificités paysagères

Réconcilier production et préservation

Le système d'élevage dans le Haut-Jura était, jusque dans les années 1990, fondé sur l'utilisation particulière des sols avec des prés de fauche dans les combles aux sols riches, des pâtures sur les bordures et des alpages d'altitude pour l'été. Avec l'agrandissement des fermes, la concentration des troupeaux et l'amélioration de la productivité laitière, le système s'est rapidement modifié, aux dépens des paysages et de leur qualité attractive et emblématique.

« Comment concilier, de nos jours, des modes de productions contemporains avec les problématiques de préservation de l'environnement ? » s'est interrogé Denis Michaud, surtout lorsqu'on est producteur de Comté dans une région dont les paysages présentent un particularisme : le système des prés-bois. Selon Denis Michaud, « la richesse de ces paysages est un héritage agricole et forestier qui a été façonné par l'homme depuis des générations. Elle est issue d'un lien avant tout économique : besoin de foncier, besoin de fourrages, élevage. Ces milieux forment néanmoins une véritable mosaïque biologique ».

Dans le massif du Jura — comme dans les Alpes —, les prés-bois sont des terrains destinés au pâturage et sur lesquels il existe depuis des siècles, de distance en distance, des arbustes ou des buissons, ou des groupes d'arbres qui forment une transition complexe entre la forêt et les prés. Leur existence marque le paysage et ont un effet positif sur la biodiversité. Ils ont de ce fait un effet sur la qualité de la production du lait (de par cette grande biodiversité végétale) et donc sur la qualité du fromage. Or ces prés-bois ont tendance à disparaître avec la déprise agricole et la baisse considérable du nombre d'agriculteurs.

Les prés-bois, présents dans les Vosges jusqu'aux années 1990, s'inscrivent dans un système agraire particulier : ils conjuguent des prés de fauches dans les combes (sols les plus riches), des prairies séparées par des murs en pierre sèche et pâturées en été, et des alpages d'altitude qui servent d'estive aux génisses.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

De la protection à la mise en valeur

Ce système équilibré et caractéristique au plan paysager a été profondément remis en question par l'agrandissement des fermes, la déprise agricole, les techniques d'amélioration de la productivité et les besoins croissants en nourriture l'hiver. Le paysage, en quelques années, avait perdu son attrait et ses particularismes. Il convenait d'en retrouver la logique initiale au bénéfice de l'image de la région et de ses productions agricoles, dont celle du fromage de Comté.

Depuis plusieurs années, Denis Michaud a ainsi entrepris de protéger et de remettre en valeur les prés-bois de son exploitation en les utilisant de façon raisonnée pour valoriser sa production. Loin de les considérer comme un frein au développement de son activité, il en a tiré le meilleur profit, estimant notamment que la biodiversité issue de ces prés-bois enrichissait la qualité du lait et les saveurs de la production fromagère qui bénéficie d'un label AOC.

Echelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux

Renouer avec l'identité du paysage

Conscient également de la haute valeur paysagère de ces prés-bois, il a fait de leur conservation un souci permanent, en tant qu'agriculteur et en tant qu' élu de sa commune. A noter que Reculfoz, une commune d'une quarantaine d'habitants située à 1030 m d'altitude, et dont Denis Michaud est maire, se situe dans le périmètre du Parc naturel régional du Haut-Jura.



cliché Nicolas Ray

Denis Michaud déclare ainsi, à propos de sa démarche particulière : « Je ne suis pas un «jardinier» du paysage. Le jardinier de qui ? Où est la demande ? L'entretien du paysage n'a pas de sens, car il n'y a pas de «plan» d'entretien. Et personne n'est capable de fixer ce plan. Au contraire, je me considère comme un artisan. C'est à moi de faire une offre de paysage, avec ma culture, mon idée. Le paysage n'est que l'expression visuelle du rapport entre l'homme et la nature. Ce lien n'est pas standard, il est forcément unique. Il est vivant. Il est aussi à la fois culturel et économique. [...] Devenir conscient de son geste agricole, que l'on soit agriculteur ou forestier, est un saut culturel énorme. On se place directement dans une vision à la fois technique et culturelle. On devient «l'homme d'un lieu». C'est important de renouer avec l'identité «un homme = un lieu». Le lien profond avec son enracinement est primordial. Ce n'est pas du folklore, pas du particularisme, ici n'est pas forcément mieux qu'ailleurs. Mais c'est nécessaire de garder ce lien. »

Denis Michaud n'implique pas véritablement les autres acteurs locaux dans son entreprise de longue haleine, il cherche essentiellement à les convaincre du bien-fondé de son entreprise : ce qui est en jeu, c'est l'image d'un territoire, la protection de ses richesses naturelles et paysagères, et donc l'image d'une collectivité entière.

Plus-value paysagère de la démarche paysagère

«Transformer une contrainte en une richesse»

Pour Denis Michaud, la question de l'AOC est intimement liée à la valeur des paysages : «Un produit qui a une identification de la qualité et de l'origine a aussi le devoir d'être exemplaire sur son empreinte dans le territoire. Il est désormais question de patrimoine, de paysage, de savoir-faire, de biodiversité, de ressources, d'énergie. [...] Le paysage est la signature du fromage».

Après les opérations de remise en état des prés-bois, sous l'impulsion de Denis Michaud, confiées dans leur gros oeuvre à des entreprises, l'entretien manuel a été opéré par les agriculteurs aidés par des employés payés par les communes. Les agriculteurs sont devenus gestionnaires de zone Natura 2000 et contractualisent des mesures agri-environnementales pour la réouverture des bois et le maintien des prairies fleuries. En valorisant ainsi les ressources paysagères locales, en économisant aussi les intrants, cette micro-région a retrouvé une image, une rentabilité et même le soutien de nouveaux partenaires.

Les citations de Denis Michaud sont issues de son intervention au colloque «Agricultures et Paysages / Paradoxes et dynamiques» organisé le 15 mai 2009 par la FNCAUE et les CAUE participant à l'atelier «Agricultures et Paysages» et de son billet sur le site Internet «Montagnes du Jura».

NB : cette fiche n'a pas reçu la validation de M. Denis Michaud.

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
et CAUE du Loir-et-Cher

PROJET
1% paysage et développement

TERRITOIRE DE PROJET
tronçon autoroutier de l'A85 Vierzon-Tours

DEPARTEMENT
Loir-et-Cher

REGION
Centre

REGION NATURELLE
Sologne et vallée du Cher

PARTENAIRES
Etat
Cofiroute
Pays de la vallée du Cher et du Romorantais
Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
CAUE du Loir-et-Cher

MOTS CLES
autoroute
1% paysage et développement
visibilité
implication des propriétaires privés dans une action paysagère

CONTACTS
Valérie PERIN
Chargée de mission Aménagement - Territoires
Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher, CS 1808
11-13-15, rue Louis-Joseph-Philippe
Zone de l'Erigny 41018 BLOIS
tél : 02.54.55.20.22
fax : 02.54.55.20.01
courriel : valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr
site : www.loir-et-cher.chambagri.fr

Emmanuel BROCHARD
Directeur
CAUE du Loir-et-Cher
34, avenue Maunoury
41000 BLOIS
tél. : 02 54 51 56 50
courriel : contact@caue41.fr
site : www.caue41.fr

Thierry CHARLEMAGNE
Direction Construction
COFIROUTE
tél. : 01 41 14 72 32
Courriel : thierry.charlemagne@cofiroute.fr

Le «1% paysage» devient support de mobilisation des propriétaires privés le long d'une autoroute

Le long d'un tracé autoroutier, comment mobiliser les particuliers autour d'un projet de paysage et améliorer l'image d'un territoire ?



La construction des grandes infrastructures de transport a des conséquences importantes sur les écosystèmes, l'économie agricole et les paysages. Si les tracés épargnent autant que possible les biotopes les plus fragiles, des dispositifs permettent, autant que faire se peut, de minimiser leur impact sur l'agriculture et les riverains. La politique nationale du « 1% paysage et développement » a l'objectif de valoriser le paysage des territoires proches des infrastructures autoroutières, mais aussi d'optimiser les retombées économiques pour les collectivités locales riveraines. Deux principes sont recherchés :

- améliorer les paysages perçus depuis l'autoroute
 - maîtriser certains effets et points négatifs (ou « points noirs » selon la dénomination officielle).
- La procédure du « 1 % paysage et développement » imposée progressivement à partir de 1989 aux sociétés d'autoroute concerne les sites visibles depuis la voirie et vers cette voirie, sur le principe central de visibilité. Mais s'il engage les sociétés d'autoroute, il mobilise aussi les acteurs des territoires traversés : communes, ainsi que propriétaires privés, agriculteurs, entreprises... Lors de la construction du tronçon de l'autoroute A85 traversant le Loir-et-Cher, le CAUE et la Chambre d'Agriculture sont parvenus à fédérer ces acteurs autour de projets d'aménagement concerté.

Prise en compte des spécificités paysagères Une analyse fine et l'élaboration de trois chartes paysagères

Le paysage vu de l'autoroute est quasi exclusivement composé par des propriétés privées. Une intervention efficace et cohérente sur ce paysage nécessite de travailler avec les particuliers, agriculteurs ou non, et d'entrer dans un processus de sensibilisation, de concertation et d'actions coordonnées pour dépasser la somme des projets individuels mis bout à bout.

Le CAUE du Loir-et-Cher s'est dès le début engagé dans ce processus autour de l'autoroute A 85. Il a en premier lieu capitalisé les expériences similaires menées dans la Sarthe ou le Maine-et-Loire. A partir de cette méthodologie, le CAUE a inventorié des unités paysagères et les points à améliorer tout le long du tracé de l'autoroute. Sur cette base, trois chartes ont été élaborées – une par unité paysagère – destinées à déterminer les grands enjeux des territoires. Le CAUE a complété ce travail en mettant en place un observatoire photographique.

La Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher s'est ensuite appuyée sur cette étude pour lancer l'opération et mettre en place le dispositif auprès des particuliers (via des conventions individuelles). Le CAUE du Loir-et-Cher continuant à apporter son soutien sur chaque opération.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Dépasser les projets d'ordre décoratif

A partir des chartes et des données paysagères recueillies, la Chambre d'agriculture, à qui a été confiée la maîtrise d'ouvrage déléguée (pour le suivi des contrats avec les propriétaires), a contacté l'ensemble des propriétaires repérés pour évaluer avec eux les possibilités d'amélioration des bâtiments. L'idée étant de ne pas seulement travailler sur l'aspect visuel des façades vues depuis l'autoroute (qui seraient considérées

alors comme un simple décor de cinéma) mais sur l'ensemble des faces des bâtiments ainsi que sur leurs abords. La Chambre d'agriculture a assuré la communication auprès des particuliers et des collectivités, la collecte des intentions, le montage du projet et suivi les conventions avec chaque particulier jusqu'au versement des aides. Le dispositif a permis de travailler sur les questions :

- d'agriculture (plantation de vignes, reconquête d'espaces en déprise dans cette région de Sologne) ;
- de forêt (plantation de délaissés, intervention sur les lisières forestières fragilisées par l'autoroute) ;
- d'habitat (projets concourant à la préservation des habitations riveraines vis-à-vis des nuisances et assurant une insertion au paysage).



© CAUE du Loir-et-Cher

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Concertation et implication individuelle

Les délais attribués au dispositif de 1% sont plutôt courts : les opérations paysagères doivent être achevées trois ans maximum après la construction de l'autoroute. Ceci oblige le porteur de projet à définir ses besoins, à dessiner les contours de son projet et à faire la demande d'aide financière. La Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher a proposé une série de rencontres avec les propriétaires privés pour les convaincre de l'impact de leur implication sur l'image du territoire. Un grand nombre d'entre eux se sont portés volontaires pour engager les opérations paysagères. Les autres acteurs locaux, dont les élus locaux, ont également été impliqués tout au long du processus via des actions de sensibilisation et de réunions publiques.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Des limites financières

Ce dispositif est complémentaire de l'action de la Safer qui, en constituant à l'avance des réserves foncières, permet de limiter l'impact de l'autoroute sur les exploitations agricoles expropriées. La perte sèche de foncier agricole ne pouvant être évitée, du moins la compensation d'emprise permet-elle d'éviter de fragiliser l'assise foncière des exploitations et à terme d'éviter la déprise agricole à proximité de l'autoroute.

La mise en oeuvre du « 1% paysage et développement » sur ce tronçon de l'autoroute A 85 a permis d'atténuer les nuisances générées par l'autoroute et de les compenser sur d'autres aspects : rénovation de bâti, valorisation d'espaces en friche... Elle relève d'une volonté de dépasser l'intervention uniquement « cosmétique » sur le décor traversé en incitant à créer des itinéraires de découverte, à faire appel à des spécialistes du paysage, à organiser des concours d'idées... Ce peut être l'occasion de mobiliser les atouts d'un territoire, ses particularismes et ses forces vives, en prémices d'une vraie politique territoriale et paysagère (déclinée en partie par la charte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantin).

Cependant, il est à noter que les aides attribuées restent limitées. Des subventions peuvent être accordées, à concurrence de 50 % du montant TTC (30 % pour le bâti), et plafonnées à 8 000 euros (par dossier) pour le cas des investissements sur le bâti. L'aide est versée au vu d'une attestation de travaux produite par un homme de l'art et des factures acquittées. Le « 1 % paysage et développement » comporte en réalité deux volets – le premier, « 0,5 % paysage », assumé par la société d'autoroute, le second, « 0,5 % développement » pris en charge par l'État. Dans le cas qui nous intéresse l'État n'a pas financé sa part, faute de fonds suffisants. L'opération a de fait connu un meilleur impact dans les secteurs où des aides européennes ont pu être cumulées avec celles prévues par la procédure 1 %.

Le dispositif « 1 % paysage » reste une procédure longue et lourde à mettre en place, soumise à des délais de réalisation très courts, mais dont les bénéficiaires soulignent l'intérêt. Proposons même que ce principe compensatoire soit transposé sur d'autres itinéraires, touristiques, routiers ou de circulation douce... sans attendre qu'une autoroute vienne en préalable perturber le paysage.



© Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
CAUE du Loiret
Association pour la promotion
agricole de l'Orléanais
(APRAGOR)

PROJET
valorisation paysagère et glo-
bale de 9 exploitations agri-
coles situées autour de
l'autoroute A 19
(1% « Paysage et développement »)

TERRITOIRE DE PROJET
abords d'un tronçon autoroutier

DEPARTEMENT
Loiret

REGION
Centre

REGION NATURELLE

PARTENAIRES
ACOUR
Chambre d'Agriculture du
Loiret
DDT du Loiret

MOTS CLES
autoroute
1% « paysage et développement »
réciprocité paysagère
image d'un territoire

CONTACT
Isabelle THAUVEL
Directrice
CAUE du Loiret
36 quai du Châtelet
45000 ORLEANS
tél. : 02 38 54 13 98
fax : 02 38 54 14 15
courriel : contact@caue45.fr
site : www.caue45.fr

Des agriculteurs travaillent ensemble sur la réciprocité paysagère entre l'autoroute et le territoire rural

Le dispositif «1% paysage et développement» est l'occasion pour des agriculteurs de passer commande d'une étude paysagère.



Le « 1% paysage et développement » peut être une occasion pour maîtriser le paysage en dehors des emprises autoroutières et améliorer l'image d'un territoire.

Ce dispositif permet de mobiliser 1% du montant des investissements à des projets d'amélioration paysagère et de développement local, financement pour moitié assuré par la société d'autoroute (0,5% sur le volet paysage) et pour l'autre par l'État (0,5% sur le volet développement). Le recours à des spécialistes du paysage est l'occasion de porter un regard nouveau sur le territoire, de le valoriser, en dépit du passage de l'infrastructure, voire d'y mettre en place

une véritable politique paysagère (créer des itinéraires de découverte, organiser des concours d'idées...) [voir aussi fiche 17] si tant est que soit lancée localement une vraie dynamique de concertation avec les populations, en premier lieu les agriculteurs.

Prise en compte des spécificités paysagères Encourager la cohérence du regard

L'autoroute A 19 est un élément du contournement Sud de l'Île-de-France, reliant les autoroutes A 6 et A 10, traversant successivement d'est en ouest les paysages du Nord de l'Yonne et du Loiret. Dans le Loiret, le dispositif du 1% « paysage et développement » a pris une tournure collective, s'appuyant notamment sur de la concertation et une mobilisation élargie aux principaux acteurs locaux.

En 2007, dans le cadre d'un premier appel à projets, les agriculteurs soucieux de valoriser leur exploitation se sont manifestés de manière individuelle auprès de la Chambre d'agriculture. La question de la garantie de qualité de leurs différents projets s'est alors posée au comité de pilotage : comment encourager le recours à des études cohérentes et apporter une maîtrise d'œuvre professionnelle à ces porteurs de micro-projets ? Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret a proposé de mettre en place la méthode de groupement de commandes déjà appliquée aux collectivités.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Formulation collective de la demande

La Chambre d'Agriculture associée à la démarche depuis le début de la réflexion a aidé les agriculteurs sur le portage de cette commande. Le CAUE du Loiret a ensuite mis en place, avec la Chambre d'Agriculture, des ateliers destinés à faire émerger une commande commune et d'aboutir à la rédaction d'un cahier des charges.

C'est l'agence Fabriques des frères Janin (lauréats en 2010 des Nouveaux albums des jeunes architectes et paysagistes) [voir fiche n°20] qui a été retenue. Cette démarche d'appel à projets a permis également de mutualiser les financements et d'en démultiplier l'efficacité. L'étude a reçu des financements à hauteur de 50% de la part de l'État et de la société d'autoroute.

Toute la difficulté du processus a été de mettre en place une action concertée, même si l'envie était grande de mutualiser les efforts et les financements, et de définir un projet global reposant sur une réflexion collective.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Ateliers et rédaction d'un cahier des charges par les agriculteurs

Des ateliers regroupant les « maîtres d'ouvrage agriculteurs » ont été animés conjointement par la chambre d'Agriculture du Loiret et le CAUE du Loiret. Ces réflexions communes ont permis d'élargir et de reformuler les programmes, tout en tenant compte du fonctionnement et de l'économie des exploitations, des souhaits des maîtres d'ouvrage, des objectifs de la charte d'itinéraire et, plus largement, du développement durable du territoire. L'assistance aux agriculteurs s'est traduite notamment par la rédaction d'un cahier des charges et le lancement d'une commande groupée. Grâce à cette mutualisation, les coûts d'étude ont pu être réduits.

Le cahier des charges rédigé collectivement contenait deux grands axes d'études :

1/ Un regard d'ensemble sur chacune des exploitations menant à une analyse et un diagnostic partagé avec les commanditaires comprenant :

- une visite de chaque site par les deux professionnels et la rencontre de l'agriculteur (et de son épouse le cas échéant) ;
- l'élaboration d'un document analytique de synthèse et l'établissement d'un programme (ou pré-programme).

2/ Étude de maîtrise d'œuvre des différents avant-projets retenus par les exploitants

- suite au document d'analyse, élaboration d'un projet d'orientations (niveau AVP) répondant aux attentes des maîtres d'ouvrage et aux exigences du site
- formalisation des projets individuels de chaque agriculteur maître d'ouvrage et évaluation du coût.
- présentation au maître d'ouvrage pour validation.

Plus-Value territoriale de la démarche paysagère

Un exercice encourageant

Cette démarche collective a été bien accueillie par les agriculteurs car elle leur a d'emblée permis de construire des projets cohérents en réduisant le poids du budget consacré aux études. Ce fut également une occasion unique de rencontres entre différents acteurs du monde rural et professionnels de l'espace — architectes et paysagistes — qui eux-mêmes sont rarement confrontés à ce type d'exercice... Une dizaine d'exploitations se sont regroupées et ont pu bénéficier de l'aide.

Elle enfin a permis de développer, localement, une culture partagée du paysage à partir des enjeux de la covisibilité entre bâtiments agricoles et autoroute.



vue actuelle



vue de projet

© Agence FABRIQUES
Pierre et Rémi Janin



photos CAUE 45



© Agence FABRIQUES
Pierre et Rémi Janin

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
Conservatoire régional
d'espaces naturels du Poitou-
Charentes

PROJET
gestion de zones humides en
chapelet

TERRITOIRE DE PROJET
vallée et zones humides

DEPARTEMENT
Vienne

REGION
Poitou-Charentes

REGION NATURELLE
Seuil du Poitou (Pays civil-
sien)

PARTENAIRES
Syndicat mixte du Pays civilsien
Syndicat intercommunal
d'aménagement du Val de Clouère
communes
propriétaires privés

MOTS CLES
zones humides
conservation d'espaces natu-
rels fragiles
aménagement de sites
accueil du public
sentiers d'interprétation
documents d'urbanisme

CONTACT
Jean-Philippe MINIER
paysagiste DPLG, responsable
de l'antenne paysage
Conservatoire régional d'espaces
naturels de Poitou-Charentes
44, bd Pont-Achard
86000 POITIERS
tel : 05 49 50 42 59
fax : 05 49 50 42 47
courriel : minier@cren-poitou-
charentes.org
sit : www.cren-poitou-cha-
rentes.org

Approche paysagère pour une gestion coordonnée de plusieurs zones humides

De la délicate préservation de zones humides en chapelet à une prise en consi-
dération partagée des enjeux de qualités biologique et paysagère d'une vallée.



Par une approche paysagère et pluridisciplinaire au niveau de la région Poitou-Charentes, le Conservatoire d'espaces naturels (CREN) a réussi à démontrer la nécessité de l'aménagement et de la préservation coordonnés de plusieurs zones humides relictuelles isolées les unes des autres dans la vallée de la Clouère.

Prise en compte des spécificités paysagères Fragmentation du territoire considéré

Le Pays civilsien, au Sud de Poitiers, couvre 40 communes pour 26 000 habitants. Il offre un paysage de plaine à dominante céréalière traversée par les vallées du Clain et de la Clouère. Même si la densité de population est deux fois plus faible que dans le reste de la Vienne, la pression sur les zones humides, particulièrement sur celles du val de Clouère se fait inévitablement sentir. Le Conservatoire a donc entrepris dès 2003 un travail d'expertise paysagère approfondi et prospectif donnant à comprendre les différents scénarios d'évolution possibles de la vallée en fonction des orientations d'aménagement du territoire. Une des principales contraintes réside dans la fragmentation des zones humides le long de la vallée. Trois sites en chapelet avaient ainsi été préservés par le Conservatoire (Les Cosses, la Liardière et Brion) mais sans réelle cohérence et continuité. L'approche paysagère a permis ici de mettre en évidence les liens entre les habitats naturels, la biodiversité et le paysage en s'appuyant sur :

- l'emboîtement des échelles de l'analyse paysagère ;
- l'éclairage de l'expertise paysagiste dans la définition des qualités et des enjeux spatiaux ;
- le développement de différents scénarios d'évolution paysagère.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Des expertises croisées sur et autour de la vallée

L'objectif de l'opération était à la fois de préserver les paysages au bénéfice de la biodiversité, par le biais de la gestion et de l'aménagement des zones humides. En arrière-plan, l'idée d'une protection affichée dans les documents d'urbanisme (PLU des communes concernées) est également visée, par un classement des zones humides relictuelles en zone ND et par des aménagements adaptés à ce type de milieu.

Le CREN a proposé d'apporter son expertise au Pays pour élaborer une charte paysagère et intervenir dans les 3 sites repérés, de manière à en renforcer les liens et à orienter le projet selon une logique de corridors biologiques.

Trois étapes majeures ont marqué le processus :

- l'assistance technique du CREN auprès du Pays civilsien pour la réalisation d'une charte architecturale et paysagère, information relayée par les médias locaux ;
- la mise en place, au sein même de la vallée de la Clouère, d'un atelier pédagogique régional de paysage avec les étudiants de 4e année de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles ;
- l'aménagement des sites avec installation de sentiers d'interprétation, le maintien d'une ripisylve, la restauration et la gestion de roselières et mégaphorbiaies et des actions de valorisation (publications, animations pédagogiques, sorties nature...). Les trois sites du Conservatoire ont ainsi été reliés par un parcours de 18 km offrant une multiplicité de points de vue et d'ambiances sur la vallée de la Clouère. Chaque étape a été menée par des comités locaux regroupant les acteurs impliqués autour d'un même site, sous le suivi d'un comité de pilotage et de coordination.

Échelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux

Mobilisation de compétences internes et externes

Le projet s'est appuyé sur un partenariat élargi au Syndicat mixte du Pays civilsien, au Syndicat de rivière du Val de Clouère, à la plupart des communes concernées par le périmètre d'action, aux collectivités supra-communales (département de la Vienne, communauté de communes, administrations, DDE, DRAF, DIREN, chambres consulaires), le CRPF, et des associations dont la LPO Vienne, Vienne Nature. Des compétences extérieures ont été appelées tout au long du processus : un bureau d'études de concepteurs-paysagistes, un bureau d'études d'architectes-urbanistes, les étudiants-concepteurs paysagistes de l'École de Versailles, un concepteur-graphiste et un animateur-éducateur à l'environnement de la LPO Vienne.

L'intervention des étudiants de l'École du Paysage a suscité une adhésion plus large aux projets de la part des acteurs locaux, notamment par la qualité des productions (écrites et graphiques) souvent reprises par les médias locaux ou dans les guides ou les panneaux d'interprétation.

En premier lieu, les différents ensembles paysagers de la vallée de la Clouère ont été identifiés, puis caractérisés et décrits plus finement au cours de l'atelier pédagogique régional : définition d'unités paysagères, description des organisations et structures paysagères, étude des pratiques et des modes de gestion des espaces agricoles, forestiers et autres.

L'expertise s'est ensuite concentrée sur les trois sites pour lesquels des propositions d'aménagement ont été présentées aux élus.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Une logique de trame verte et bleue

Les premiers résultats sont satisfaisants puisque l'on observe une appropriation de l'action sur les milieux naturels et les paysages, par les populations et acteurs locaux, hormis quelques agriculteurs locaux encore réticents au projet.

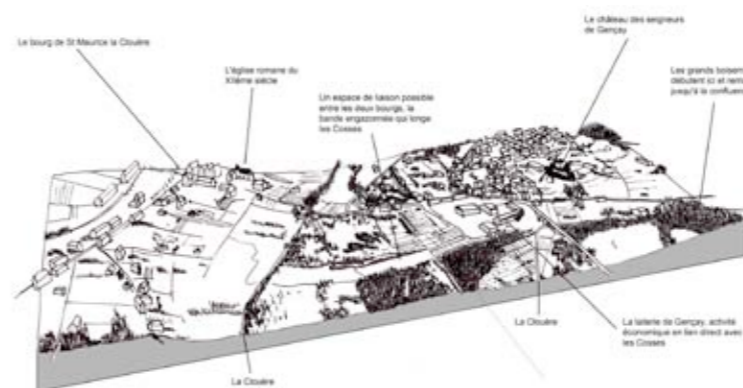
L'expertise initiale se poursuit aujourd'hui tout comme les conseils prodigués auprès des porteurs de projets touchant au paysage, à l'aménagement de sites et à la préservation de la biodiversité.

Les notions de cohérence paysagère, de milieux naturels, de connectivité, de fonctionnalité à l'échelle des territoires sont mieux prises en compte dans les décisions locales, selon la logique générale des corridors biologiques et de la Trame Verte et Bleue. Cela s'est notamment concrétisé dans des outils portés par les collectivités elle-même : projet Leader du Pays, Contrat de Rivière par le Syndicat de rivière.

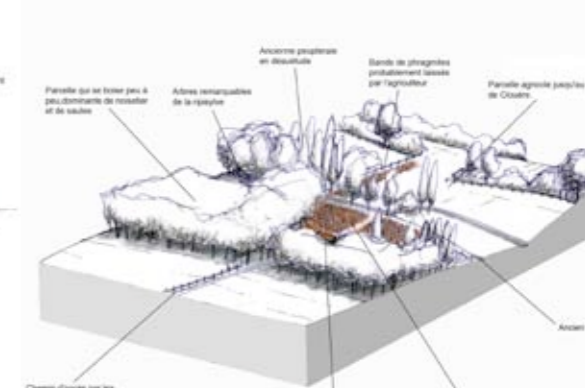
Aujourd'hui, l'objectif est de poursuivre les actions entreprises dans la même dynamique partenariale, en développant de nouveaux outils, pour viser une plus large implication et l'adhésion des agriculteurs au projet.



© CREN PC



Bloc paysager de la vallée de la Clouère entre Saint Maurice la Clouère et Gencay
Réal. Clément Bollinger, Antoine Buzec, Nicolas Rouillard - ENSP Versailles pour le CREN Poitou-Charentes avec le soutien de la Région Poitou-Charentes



Bloc paysager / Vallée de la Clouère.
Réal. Clément Bollinger, Antoine Buzec, Nicolas Rouillard - ENSP Versailles pour le CREN Poitou-Charentes avec le soutien de la Région Poitou-Charentes

Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français



PORTEUR DE PROJET
EARL de Vernand

PROJET
Projet d'architecture et de
paysage sur une exploitation
agricole

TERRITOIRE DE PROJET
exploitation agricole

DEPARTEMENT
Loire

REGION
Rhône-Alpes

REGION NATURELLE
Forez / Haut-Beaujolais

PARTENAIRES
Agence Fabriques
association Polyculture

MOTS CLES
exploitation agricole
paysage agricole
dimension culturelle du paysage
art contemporain

CONTACT
Pierre JANIN, architecte DPLG
Rémi JANIN, ingénieur paysagiste
Agence FABRIQUES Architectures
Paysages
Vernand 42470 Fourneaux
tél. : 04 77 62 40 72
courriel : fabriques@fabriques-ap.net
site : http://www.fabriques-ap.net/

Un projet d'architecture et de paysage contemporain sur une exploitation agricole

Les frères Janin ont allié leurs compétences d'architecte et de paysagiste pour transformer, sur le très long terme, l'exploitation familiale en lieu public à vocation paysagère et culturelle.



Pierre et Rémi Janin sont fils d'exploitants agricoles. L'un est diplômé de l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, l'autre de l'École nationale de la nature et du paysage de Blois. Ils sont lauréats en 2010 des Albums des jeunes architectes et paysagistes notamment pour une zone agricole à Bonneval-sur-Arc, dans le Parc national de la Vanoise. Ensemble et en toute complémentarité, ils ont fondé l'agence FABRIQUES mais n'ont pas pour autant délaissé leur terrain d'enfance, l'exploitation agricole familiale de

Vernand dans la Loire, puisqu'ils y ont installé leurs bureaux et en ont fait un lieu d'expérimentations et de projets à long terme. Les frères Janin souhaitent avant tout œuvrer en milieu rural sur les relations possibles entre l'agriculture (« champ d'investigation aussi large que riche »), l'architecture et le paysage.

Prise en compte des spécificités paysagères

Évolution des strates paysagères d'une exploitation agricole

Leur démarche fait suite à un travail de fin d'études, mené en 2005 sur l'exploitation familiale de Vernand, entre Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais. L'étude, à double entrée paysagère et architecturale, illustre l'évolution de l'agriculture locale et de la gestion de l'espace : l'histoire de l'agrandissement des exploitations, l'histoire de leurs voisins qui ont corrélativement cessé leur activité et de l'ancien bâti agricole qui a pu trouver une seconde vie comme résidence principale ou secondaire. Et l'histoire de la spécialisation vers l'élevage : les terres arables, peu compétitives par rapport aux zones de plaine, ont reculé au profit des prairies, tout en intégrant dans leur rotation le maïs ensilage. Les plantations de résineux se sont étendues sur les versants les plus difficiles à exploiter.

Dans ce cadre a été isolé le sujet d'étude : une ferme d'élevage biologique, spécialisée en production de viande bovine et ovine, et dont les 104 ha (principalement des prairies) sont répartis sur 4 sites.

C'est l'abandon programmé de l'un d'entre eux – 26 hectares en location comportant du bâti, à 4 km du siège d'exploitation – qui sert de point de départ. Cette restructuration impliquait de construire de nouveaux bâtiments autour du siège d'exploitation, mais aussi de repenser le système d'élevage, la gestion des pâturages et des fourrages, le déplacement des animaux, etc. L'analyse s'est appuyée sur l'évolution des « strates » paysagères : mise en place d'un observatoire photographique sur 28 points de vue, participation au fonctionnement de l'exploitation, comparaison des photographies aériennes anciennes et récentes, examen de textes et de films anciens,...

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Affirmer la vocation productive de l'exploitation et son ouverture vers d'autres usages

Au-delà de cette approche systémique s'est posée la question de mettre en place, par le biais d'une approche paysagère, un projet qui soit certes pensé pour sa nature agricole mais puisse aussi servir de usages ultérieurs. En bref, affirmer un projet de paysage agricole contemporain, à la fois productif et porteur de formes et d'usages nouveaux. Le projet a porté en premier lieu sur le site de Vernand, qui regroupe le siège d'exploitation et l'essentiel des bâtiments et de la SAU.

Sur le plan productif, « le but a été de mettre en lien les bâtiments d'élevage et de stockage avec les espaces extérieurs avec lesquels ils fonctionnent ». Cela s'est traduit par le passage à un système d'élevage bovin totalement en plein air, et donc à l'éclatement des bâtiments de stockage du fourrage sur le parcellaire de l'exploitation. Les parcelles de cultures ont été redessinées en suivant les courbes de niveau et en respectant l'ouverture du paysage. Les prés de fond de vallées ont été divisés en parcs plus nombreux pour

une meilleure rotation des pâturages ; les abords des bois ont été mis à pâturer, créant des espaces transitoires de prés-bois et optimisant ainsi l'espace disponible.

Ces innovations ont intégré l'ouverture de l'espace agricole à d'autres usages : des chemins d'exploitation saisonniers ont été ouverts en connexion avec les chemins de randonnée. La ferme, déjà orientée vers la vente directe, s'est ouverte aux manifestations culturelles, le vaste hangar de stockage trouvant vocation au printemps à accueillir des spectacles. C'est ainsi que l'association Polyculture investit Vernand depuis deux ans pour présenter un cycle d'art contemporain et ouvrir de nouveaux regards sur l'activité agricole.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Une démarche paysagère en accompagnement du projet d'exploitation

La démarche menée par les frères Janin relève d'un véritable projet de territoire à l'échelle infra-communale, où le paysage n'est pas résultante induite de décisions d'ordre économique mais point d'appui à l'orientation du projet d'exploitation. Du fait de la petite taille du territoire concerné (104 hectares) et du lien filial unissant maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, la concertation a été particulièrement facilitée. Il était tout aussi important d'obtenir l'adhésion des 45 vaches et 85 brebis de la ferme pour garantir à long terme le succès du projet d'exploitation. La démarche paysagère a été initiée en accompagnement d'un projet agricole et non en superposition, de façon à ce que le projet agronomique devienne pleinement et consciemment un projet de paysage. Elle a permis en outre de développer de nouveaux moyens graphiques de représentation et d'établir une médiation entre les premiers utilisateurs du lieu – les exploitants – et les usagers extérieurs.

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Essaimage et recherche de nouveaux territoires d'intervention

Les travaux des frères Janin visent à valoriser les caractéristiques productives des espaces agricoles tout en défendant l'idée d'ouverture, d'appropriation par d'autres.

Si le projet est contraint par une lenteur relative et un manque d'aides financières, les premiers résultats se font déjà sentir : la ferme affirme sa multifonctionnalité et son rôle sociétal de productions alimentaire, paysagère et culturelle. Les deux premières éditions du cycle d'art contemporain de Vernand ont déplacé plus de 2 500 personnes. Le projet paysager a réussi sa gageure d'ouvrir l'espace agricole à un public urbain, sans perdre de vue l'idée première d'assurer le revenu des 3 personnes vivant de l'exploitation.

La ferme, recentrée sur les 56 hectares du noyau d'exploitation, optimise à la fois dans le temps et dans l'espace ses ressources fourragères et ses espaces bâtis.

Pour autant la réflexion n'a pas délaissé les 2 autres sites encore exploités : le premier, situé dans les monts du Forez, est un lieu d'estive d'altitude de 13 hectares réservé à une quinzaine de génisses, dont la vocation agricole semble assurée. Le second, de 12 hectares, est situé à Eveux, dans un milieu périurbain à enjeux (à 20 km de Lyon), où une partie des génisses et moutons est mise en estive. Le passage en zone constructible de certains terrains a ouvert la perspective d'associer habitat et pastoralisme, avec un entretien des prairies par les bêtes l'été et la mise à disposition d'espaces verts communs ouverts le reste de l'année. Plus largement il est aussi proposé de développer des estives urbaines qui valoriseraient les espaces urbains délaissés et permettraient d'ancrer durablement dans le paysage le lien d'interdépendance entre ville et campagne. Pour les frères Janin, « dans un contexte largement urbanisé, l'agriculture peut défendre un projet contemporain d'architecture et de paysage ».



Bassins et abreuvoirs à vaches (baignoires et buses béton)

Abreuvoir à vaches en poutres IPN récupérées



Plateforme réalisée dans les espaces de fonds de vallée en matériaux de récupération



Anciennes étable et grange adaptée pour le stockage des bottes rondes (vues au début de l'été)



Même lieu au printemps, lorsque le bâtiment est vide avant la prochaine récolte, servant de salle de spectacle

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français

POINTS DE VUE ET PROPOSITIONS SUR LE PAYSAGE

**par les membres du Collectif
des Etats généraux
du Paysage**

AVERTISSEMENT Les membres du Collectif des Etats généraux du Paysage ont souhaité chacun proposer, en annexe de ces actes du Séminaire du 22 novembre 2010, un texte d'orientation et de débat sur la question du paysage. Ces textes n'engagent pas l'ensemble du Collectif mais chacun de ses membres auteurs.

Contribution de la FNSEA



La restauration et la préservation de la diversité des paysages urbains et ruraux doivent être une priorité. En tant qu'acteurs et gestionnaires des paysages, les agriculteurs ont un rôle essentiel à jouer dans cette approche territoriale, en particulier à l'heure d'une trop grande banalisation des paysages en France, notamment des paysages périurbains ou d'entrées de ville.

Le projet paysager de territoire

La culture de la diversité des paysages passe par une connaissance approfondie du contexte territorial (économique, social, environnemental). La diversité des paysages, des végétaux qui le composent, des formes architecturales présentes maintiennent un paysage de qualité et préservent la biodiversité. Cette dernière est un élément majeur de la qualité des paysages en France. Il faut analyser le territoire, son histoire, sa géographie, ses formes paysagères et architecturales, les usages des lieux, les composantes floristiques et faunistiques. C'est l'objectif du projet paysager de territoire, projet global associant tous les acteurs territoriaux : élus, aménageurs, paysagistes, agriculteurs, environnementalistes, forestiers, industriels, chasseurs, professionnels du tourisme. Les documents d'urbanisme doivent être cohérents avec ce projet.

Dans ce cadre, il serait souhaitable de mettre en place les actions suivantes :

- définir les compétences paysagères de chaque échelon administratif, de l'Etat à la commune, en passant par les intercommunalités. Les compétences une fois définies permettront d'insérer l'approche paysagère, définie dans le projet paysager de territoire, dans chaque projet d'aménagement du territoire.
- introduire dans le code de la construction des règles contraignantes (ex : par un cahier des charges) pour les constructions dans les zones d'activités commerciales, industrielles et artisanales. Il faut notamment inciter à la construction de bâtiments en étages, de parkings en sous-sol. Cela peut également passer par des mesures de maintien d'un taux de proportion (à définir dans le projet paysager de territoire puis au niveau des documents d'urbanisme) à assurer entre espaces non-bâti et espaces bâtis, en proportion entre espaces verts naturels et espace agricole.
- définir des indicateurs de biodiversité sur une longue durée afin de détecter les tendances et les écarts avec les objectifs fixés. L'évolution des paysages (composition en flore, en faune, composition architecturale et esthétique), la banalisation des paysages (ex : utilisation de mêmes espèces végétales dans les espaces verts urbains) sont révélateurs de perte de biodiversité.
- réduire l'emprise des espaces verts des zones d'activités et à l'entrée des villes. La mise en place des espaces verts assure une qualité paysagère aux projets d'aménagement de zones commerciales, industrielles, artisanales ainsi qu'aux voies de transports. Rationaliser la consommation du foncier de ces zones, limiter l'emprise foncière consacrée aux espaces verts et assurer une qualité paysagère et un cadre de vie agréable, renforcer la mixité des usages en y insérant l'agriculture (avec une prise en compte dans l'aménagement de la zone des contraintes techniques et organisationnelles d'une exploitation agricole, comme le passage du matériel ou les horaires de travaux) permettront de diminuer la banalisation de nos entrées de ville et de restaurer la biodiversité en milieu périurbain.
- maîtriser le prix du foncier pour lutter contre la pression foncière. Occuper le territoire avec l'activité économique agricole est le meilleur moyen de lutter contre la bétonisation des sols, facteur essentiel de la perte de biodiversité.

<http://sppef.free.fr/>

Contribution de la FNCAUE



Fin 2006, en vue de la préparation des États généraux du Paysage, la Fédération nationale des CAUE a lancé une enquête dans son réseau pour mieux connaître l'approche des CAUE sur les questions de paysage. Les résultats de cette enquête restent toujours d'actualité : les CAUE interrogés estimaient qu'il est indispensable de remettre le paysage dans une perspective historique mais aussi évolutive et prospective, sous peine de figer les choses. En France, si l'on dispose d'outils réglementaires pour protéger les paysages, on sait moins prévoir leur évolution et anticiper sur leurs nouveaux usages.

Le paysage est bien un enjeu de société important, mais trop souvent négligé et considéré comme un objet accessoire ou poids contraignant. Trop souvent, la prise en compte de la perception paysagère est considérée comme un frein aux projets d'aménagement ou de développement économique, alors qu'elle devrait en être un levier.

Le paysage, « fondement de notre quotidien »

Il convient d'aborder le paysage sous l'angle de la diversité plutôt que sous son seul aspect esthétique. Parler de paysage, c'est aussi parler d'économie (gestion et entretien), d'environnement et d'écologie (ressources en eau, plans de désherbage sans pesticides, biodiversité, fleurissement...), de développement local (image des villes, image des entreprises...) et de lien social (jardins publics, jardins partagés, trame verte...).

Mais surtout, qu'il faut redonner au paysage toute sa dimension culturelle, et c'est ce à quoi s'emploient les 91 CAUE au quotidien auprès des particuliers, des collectivités territoriales ou des professionnels du cadre de vie. Plutôt que de mener des politiques de protection qui tendent à sanctuariser les espaces, tout en autorisant un certain laisser-faire par ailleurs, il est temps de porter un regard nouveau, contemporain, consensuel et fédérateur, sur le paysage pour qu'il devienne le « fondement de notre quotidien », en associant l'ensemble des acteurs des territoires de l'échelon individuel, aux échelons communal, départemental, régional et national.

Parmi les propositions des CAUE interrogés dans cette enquête, on retiendra :

- appliquer les principes contenus dans la Convention européenne des Paysages ;
- intégrer systématiquement la notion de paysage dans tous les projets d'aménagement et de construction, et ne pas se contenter du « volet paysager » des documents d'urbanisme ;
- engager une plus grande concertation autour de la réforme du permis de construire et de ses modalités d'application ;
- aller plus loin que ce que la loi de 1993 (loi « Paysage ») prévoit ;
- inciter les élus à recourir plus souvent à des professionnels et, en amont des décisions, à leur CAUE, afin que les enjeux paysagers soient pris en compte le plus tôt possible et de manière transversale ;
- protéger la dénomination d'architecte-paysagiste comme dans d'autres pays européens ;
- associer les notions de développement durable et de maîtrise de l'évolution des paysages.

www.fncaue.fr
fncaueu@fncaue.fr

Contribution de la SPPEF



Les propositions faites par la SPPEF, pour améliorer la prise en compte des paysages, s'adressent à plusieurs familles d'acteurs ; elles seront débattues et enrichies, lors de la préparation des ateliers, et lors des Etats Généraux :

A l'Etat et au gouvernement, en premier :

> Expliciter la politique paysagère de la France en termes clairs et accessibles à tous, et pas seulement les politiques juxtaposées des ministères, et en présenter régulièrement le bilan (prévu dans les missions du Conseil National du Paysage, en 2000, et resté lettre morte).

> Coordination et cohérence des politiques des ministères concernés par le paysage.

> Prendre des mesures pour que la Convention Européenne du Paysage soit appliquée partout dans tous les territoires.

> Améliorations des lois ; exemples :

- volet gestion dans les sites classés

- plan paysage dans les PLU et SCOT (la loi SRU prévoit de pouvoir prendre en compte le paysage, mais sans obligation, et aucun bilan n'a été fait des mesures de protections prises dans ce cadre)

- prévoir l'impact sur les paysages de techniques et tendances nouvelles, comme les éoliennes, les plaques solaires, les mobile-homes, l'obligation de démolir des équipements en désuétude, comme les poulaillers industriels,....

- développer le rôle des Paysagistes conseils dans les DDE et les DIREN.

- développer les instituts de formation aux paysages.

- développer l'animation autour des sites protégés, des ZPPAUP et autres réalisations exemplaires pour « donner envie » de faire pareil.

Aux Collectivités locales, principalement Pays et Communautés de communes ou d'agglomération.

Dans l'esprit de l'application de la Convention Européenne suivant les termes de l'article 6, que toutes les régions, les pays, mais aussi les communautés de communes ou d'agglomération se dotent de :

« . une identification et qualification de ses paysages.

. des objectifs de qualité paysagère pour chacun des paysages identifiés et qualifiés.

. des moyens de mise en œuvre de leur politique paysagère, en matière de Protection Gestion Aménagement.

».

Ceci doit se faire par l'établissement de projets paysagers, de chartes paysagères et de mesures introduites dans les « prescriptions » des PLU et des SCOT.

Et inciter les élus locaux à suivre des formations sur les outils de protection gestion aménagement des paysages.

Aux Associations

. Sensibilisation des élus des Collectivités locales, et aussi de l'Etat et des parlementaires.

. Vigilance pour le respect des lois de protection des paysages.

. Participation aux « Conseils de Développement des Pays », force de proposition auprès des élus pour susciter des projets en faveur des paysages.

. Animations autour du patrimoine paysager ; exemples les concours comme le « concours des municipalités » et « concours jeunes reporters du patrimoine » de la SPPEF.

....et **aux Medias** : Participer à cette sensibilisation et à ces animations, et les faire connaître.

<http://sppef.free.fr/>

Contribution de MPF

L'association nationale Maisons Paysannes de France est reconnue depuis sa création en 1965 pour son action dans la restauration des maisons rurales anciennes, utilisant les techniques anciennes et les matériaux naturels locaux.

Au-delà de cette action de préservation à priori limitée à la seule construction, Maisons Paysannes de France travaille également à élargir l'appréhension du projet de restauration de bâtiments à son ensemble, son implantation, son paysage environnant, en démontrant les liens d'interdépendance entre les deux notions.

En effet, encore aujourd'hui, la question de l'architecture est trop souvent séparée de la question du paysage, tant au niveau de la création de bâtiment que de la réhabilitation ou la rénovation de maisons anciennes.

Or, architecture et paysage sont liées, ils s'intègrent même. Architecture et Paysage ne peuvent être isolés l'un de l'autre : le bâti rural ancien est inhérent à son environnement, il en est même composé et le composant. L'implantation des maisons traditionnelles dépend des conditions climatiques de la région, de la présence de pare-vent naturels, de la présence d'un cours d'eau à proximité maîtrisé... La construction des maisons traditionnelles anciennes est issue des techniques locales et des matériaux à disposition (le bois dans les Vosges, la pierre sèche dans les Cévennes, le granit en Bretagne, la terre crue en Normandie,...). Enfin, l'usage des maisons traditionnelles ont contribué à façonner le paysage : les chemins de guet, la plantation de haies séparant les terres...

Le paysage est donc une vue d'ensemble, composée de divers éléments comme les habitations et leurs abords immédiats (ponts, murets, clôtures, parking, étangs, routes, bois...). Ces éléments sont souvent les plus communs, les plus proches, les plus évidents, donc les moins pris en compte dans les projets de développement et de valorisation du territoire. Or, préserver et valoriser ces petits éléments, c'est agir de manière plus large sur le paysage entier et participer à cette fameuse notion de développement durable des territoires.

Aujourd'hui le décor change : les paysans ont disparu des « pays », une logique de grande production est apparue et a entraîné une refonte totale du paysage. Les maisons anciennes sont devenues résidences secondaires ouvertes seulement une partie de l'année n'offrent plus la possibilité d'entretenir le paysage au quotidien, l'ère de la vitesse s'est accrue, les voies rapides ont succédé aux chemins... Une certaine image de la campagne « aseptisée et idéalisée » s'est développée, à l'encontre du paysage « utile et fonctionnel » de l'agriculteur... Le problème de logements en ville s'est déplacé vers la campagne, autour des maisons anciennes, en créant un voisinage d'habitations sans âme, stéréotypées, s'imposant dans le paysage...

Enfin, pour souligner cette idée d'appréhension globale à avoir, on constate à travers les nouveaux sujets d'actualité comme l'éco-construction, les économies d'énergie dans les logements, ou le développement de circuits courts d'éco matériaux via par exemple la réouverture de petites carrières, que ce dialogue entre bâti et environnement est permanent.

Plusieurs aspirations sont à concrétiser.

- Retrouver les usages anciens, les comprendre et s'en inspirer pour créer un paysage d'aujourd'hui harmonieux et accueillant.

- Réinvestir la notion de patrimoine dans le sens de la transmission dans la politique de valorisation du paysage : pouvoir transmettre des connaissances et une situation donnée, et la faire fructifier et évoluer selon les usages de l'époque, en respectant cet héritage.

- Trouver dans les pratiques et les réalisations anciennes des idées d'innovations.

- Prendre le temps de la réflexion en s'entourant de plusieurs disciplines complémentaires. Des opérations menées il y a 20 ou 30 ans, nous en subissons aujourd'hui « l'effet papillon ». Un projet bien ancré est un projet qui a pris le temps de réfléchir aux conséquences multiples qu'il entraînera.

www.maisons-paysannes.org
contact@maisons-paysannes.org



Contribution du RGSF

Le Réseau des Grands Sites de France regroupe les organismes gestionnaires de Grands Sites, conduisant une politique particulière sur des paysages emblématiques, associant les collectivités locales et l'Etat (ministère de l'écologie).

Un Grand site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la «protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque». C'est aussi un territoire de forte notoriété qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait, et la cohérence paysagère. Le label Grand Site de France ®, appartenant à l'Etat et décerné par le ministère de l'écologie, vient reconnaître une gestion du site conforme aux principes du développement durable.

Les méthodes d'analyse paysagères, la démarche de projet et les actions concrètes menées sur les Grands Sites sont porteuses d'enseignement pour tous les territoires, bien au-delà des seuls Grands Sites. Ils peuvent intéresser toutes les collectivités à la recherche de mode de gestion de l'espace sensible et respectueuse de l'identité de leur territoire.

Le Réseau est le lieu de réflexion, de partage d'expériences et d'innovation entre ses membres sur des thèmes d'intérêt commun relatifs à la gestion durable des sites, à leur aménagement, au développement local, au tourisme durable.

Ses travaux s'inspirent des principes de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco et de la convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe.

contact@grandsitedefrance.com
www.grandsitedefrance.com

Contribution de la FCEN



Les Conservatoires d'espaces naturels constituent un réseau de 21 Conservatoires régionaux et 8 conservatoires départementaux, qui préservent à l'échelle nationale 2 200 sites pour une surface d'environ 120 000 ha au moyen de la maîtrise foncière et d'usage.

Les Conservatoires privilégient une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs de territoires afin d'assurer la gestion durable d'un réseau de sites naturels cohérent et fonctionnel à la préservation du patrimoine naturel et à la préservation des trames vertes et bleues. A ce titre, les Conservatoires interviennent aussi bien en faveur d'espaces et d'espèces remarquables que de nature de proximité qualifiée « d'ordinaire ». Dans les régions les Conservatoires ont développé de nombreuses expériences et partenariats qui contribuent à la préservation des paysages, que ce soit des actions sur les sites ou des démarches territoriales plus larges. Ils s'impliquent de plus en plus dans la construction de vrais projets de territoires autour des enjeux de gestion de l'espace.

Une dizaine de Conservatoires intègre plus spécifiquement la dimension paysagère dans le cadre de projets ou missions. C'est principalement le cas du Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes qui dispose d'une antenne paysage avec des missions d'inventaire des paysages sur le territoire régional, d'assistance technique auprès des collectivités et d'échange avec les acteurs du paysage. Cette antenne suit notamment des projets de terrain visant à intégrer la diversité paysagère dans la gestion des espaces naturels et différents territoires régionaux.

A l'échelle nationale, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels fédère les 29 Conservatoires d'espaces naturels. Elle a pour missions de mutualiser les savoir-faire, développer les partenariats, assurer la représentation nationale des Conservatoires, valoriser leurs actions et porter des programmes nationaux, et contribuer à l'évolution des politiques publiques.

La Fédération des Conservatoires s'est impliquée dans le Collectif des Etats Généraux du Paysage afin de faire prendre conscience de la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux et locaux sur une gestion concertée et durable des territoires au moment où ils subissent de plus en plus de dégradations notamment dues aux évolutions sociales et démographiques ou des modes de gestion des territoires non durables.

Les menaces qui pèsent sur les paysages sont identiques à celles qui pèsent sur la diversité biologique et les espaces naturels (fragmentation, manque de prise en compte dans les aménagements, sur-consommation foncière notamment) ce qui justifie pleinement l'engagement du réseau conservatoire dans cette direction.

www.enf-conservatoires.org
www.cren-poitou-charentes.org

Contribution de Mairie-conseils



Le réseau «paysage et urbanisme durable» de Mairie-conseils

Mairie-conseils a créé et anime un réseau « Paysage et urbanisme durable » qui regroupe aujourd'hui 85 territoires.

Ses axes de travail sont orientés sur les principaux éléments porteurs d'un urbanisme durable : la prise en compte des spécificités territoriales, l'économie des sols et la préservation des espaces agricoles et naturels, la gestion et la valorisation des ressources, la mobilité et les modes de déplacement, les formes urbaines et la densification, l'optimisation de l'existant, la mixité sociale, la participation des usagers, l'organisation de l'ingénierie et les modes de gouvernance.

Les objectifs de ce réseau sont de partager des expériences, des démarches de travail et de l'expertise; connaître les réseaux qui agissent dans le domaine du paysage et de l'urbanisme ; mutualiser les savoir-faire et favoriser la coopération entre les territoires.

Il se compose pour l'essentiel de territoires intercommunaux (communautés de communes et d'agglomération, Pays, PNR...), représentés par un élu et un chargé de mission de la structure. L'adhésion au réseau est libre, réservée aux territoires, sur la base du volontariat, avec un intérêt aux thématiques abordées dans le réseau, pour connaître d'autres expériences et faire part de ses propres expériences.

Ce réseau est porté par un comité de pilotage comprenant des représentants de différents réseaux de territoires très impliqués dans les questions de paysage et d'urbanisme tels que les Grands sites de France, les Parcs naturels régionaux, les CAUE, le Ministère de l'agriculture, l'Assemblée des communautés de France, les SAFER ainsi que des universitaires (philosophes...) et professeurs d'écoles supérieures de paysage, d'urbanisme et d'architecture.

Ce réseau offre aux territoires des rencontres téléphoniques sur des expériences intéressantes, des mémentos sur ces expériences, une possibilité d'intervention sous forme d'une journée de rencontre sur le terrain, des journées de travail sur une thématique précise, des journées d'accueil et de formation, une rencontre biennale ou un voyage, un site internet et une newsletter.

L'adhésion à ce réseau est réservée aux territoires. La demande d'adhésion se fait par le site internet et par contact avec les animatrices du réseau.

Cette activité, comme toutes celles de Mairie-conseils, s'inscrit dans une mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts en direction des élus locaux et ne s'accompagne d'aucune contribution financière des territoires.

Informations et contacts :

Yves GORGEU et Vincent CHASSAGNE, responsables du réseau à Mairie-conseils

Tél. : 01 58 50 75 75

Armelle LAGADEC et Mathilde KEMPF, architectes-urbanistes mandatées par Mairie-conseils pour animer le réseau de territoires « Paysage et urbanisme durable »

Tél. : 06 62 37 55 36 / 03 70 99 50 99

Fax : 08 11 38 40 85

reseauterritoires@mairieconseilspaysage.net

www.mairieconseilspaysage.net

Contribution de la FNSafer



Safer et Paysages

L'action sur les paysages ruraux et périurbains, la construction de paysages de qualité, posent la question de l'usage qui est fait des différents espaces et, par la même, de leur maîtrise foncière. Face à la consommation sans cesse accélérée de terres pour l'urbanisation, à l'étalement sans fin des zones d'activités périurbaines et au mitage par l'habitat dispersé des espaces ruraux, le maintien et l'installation de structures agricoles pérennes constituent un impératif sur le plan de la qualité des paysages comme sur celui de l'économie agricole, au regard de l'évolution de la demande.

Les Safer constituent depuis 50 ans les opérateurs fonciers en milieu rural. Au cours du temps, leur mission de régulation du marché foncier agricole, garante du maintien et du développement d'une agriculture dynamique et durable, a été élargie aux enjeux de la forêt, de l'aménagement du territoire, du développement local et de la protection de l'environnement et des paysages.

Le législateur a ouvert les Safer aux nouveaux enjeux sociétaux (protection de l'environnement, attractivité des territoires ruraux...), à la multifonctionnalité des espaces agricoles (production alimentaire, gestion de l'eau, accueil de la biodiversité, cadre de vie...). Dans le même temps, le processus de concertation, d'arbitrage et de régulation des Safer, a été élargi au sein même de la profession agricole et aux collectivités locales, de la commune à la Région, toujours sous le contrôle de l'Etat.

Les Safer, en tant qu'acteurs de l'aménagement du territoire, sont donc amenées à intervenir, le plus souvent à l'amiable, au titre de la préservation des ressources naturelles et de la protection des paysages, qu'ils soient emblématiques ou non. Au titre des actions exemplaires, citons l'action foncière menée contre la « cabanisation » de la plaine agricole dominée par la ville d'Embrun (Hautes-Alpes) ou encore la préservation des alpages offrant panorama sur le lac Léman en Haute Savoie.

Mais, plus quotidiennement, les Safer participent à l'aménagement durable des territoires ruraux par des partenariats forts avec les collectivités territoriales. Les conventions de veille foncière passées avec plus de 5000 communes (soit 14 % des municipalités françaises) permettent aux collectivités d'être informées des projets de vente et d'anticiper l'évolution de leur territoire. Elles peuvent, de fait, demander à la Safer d'intervenir pour préserver les espaces agricoles périurbains, maîtriser des espaces stratégiques en matière de développement local, maintenir des coupures vertes entre agglomérations, constituer un stock de compensation en vue d'un aménagement, etc. Ces partenariats s'inscrivent pleinement dans les projets de territoires fondés sur des approches paysagères. Les exemples du Triangle Vert des villes maraîchères du Hurepoix et de la vallée de la Bruche (précédemment détaillés) illustrent le rôle joué par la Safer dans des stratégies de territoire globales et durables.

L'expertise des Safer peut également être appelée pour étudier le devenir des territoires dans leur aspect foncier, diagnostiquer, aux côtés de la Chambre d'agriculture par exemple, les enjeux des différents espaces, et préconiser des actions, notamment en vue d'élaborer ou de renouveler les documents d'urbanisme.

En ce sens, il est souhaitable de voir se renforcer l'action des Safer en partenariat avec les collectivités et les intercommunalités qui sont garantes de l'intérêt général sur les territoires qu'elles administrent. L'expertise des Safer et leur capacité de concertation auprès de l'ensemble des acteurs fonciers locaux peuvent participer à une construction équilibrée de leurs paysages et à une gestion plus durables des ressources naturelles.

informations

<http://www.safer.fr/fnsafer-federation-nationale-des-safer.asp>

Contribution de la FFP



Dans le cadre des actions du groupe Gestion de l'espace du Réseau Rural Français et comme déclinaison de la Convention européenne du paysage, le Collectif des Etats Généraux du Paysage présente des expériences de démarches paysagères au service des projets de territoires. A l'exemple de la pluralité du collectif qui conjugue les différentes entrées du paysage, patrimoniale, aménageuse, agricole, naturaliste, c'est la traduction spatiale des multiples interventions humaines sur le socle géomorphologique des territoires qui est ici convoquée pour qualifier la ruralité et son attractivité. En effet, la transversalité et la médiation de cette démarche paysagère territoriale est la traduction du faire ensemble car prenant en compte les différentes typologies d'espaces et leurs interrelations pour orienter les actions à venir et une gestion qualitative du sol (chartes paysagères, documents d'urbanisme, plans de gestion, d'aménagement). Aujourd'hui tout autant qu'hier, la véritable urgence est celle du projet; qu'il soit de territoire ou de société, pour agir local il doit être situé.

Après les Etats généraux en février 2007, le Conseil Economique, Social et Environnemental à Paris a accueilli pour la seconde fois le paysage dans son hémicycle justifiant par là sa dimension sociétale et la nécessité de l'ancrer dans l'action publique et dans les pratiques des territoires. Si le représentant ministériel a confirmé dans son introduction que la demande sociale de paysage est bien réelle, Thierry Laverne a rappelé quant à lui que l'on a les paysages que l'on mérite. La ruralité est ici l'entrée privilégiée mais elle s'inscrit dans une réflexion plus globale concernant l'interrelation entre la ville et la campagne et leurs rôles respectifs face aux enjeux contemporains. A travers les différentes expériences portées par les élus, les associations ou les agriculteurs impliqués, le fil conducteur durable est celui de démarches paysagères et paysagistes attentives aux sites et aux lieux du diagnostic jusqu'à l'aménagement et à la gestion du sol sur la durée. L'objectif est toujours de montrer que les paysages remarquables et labellisés (Grand Site du Puy Mary, Marais Poitevin, Vignoble de Château-Chalon), les paysages structurants de vallée entre préservation et mise en valeur (Haute Bruche, Val de Clouère) comme ceux du quotidien issus de l'activité agricole (Le Triangle Vert, les prés-bois du Haut Jura) ou croisés avec les aménités périurbaines ou de réhabilitation de site (Parc de la Deûle, Parc de Wesserling, Compagnie du Transformateur), représentent chacun à son échelle une valeur d'usage et d'identification pour les habitants et une valeur d'accueil pour les visiteurs, rejoignant par là Régis Ambroise sur la nécessité de penser la multifonctionnalité des espaces.

Les échanges avec les intervenants ont permis à Michel Pena, président de la FFP, d'insister sur la dimension sensible et culturelle que procure ces démarches paysagères sur le ressenti de tout un chacun ainsi que pour qualifier la mise en forme du développement local. A contrario de ces exemples d'une gestion sensible du territoire, Jean Cabanel est revenu sur la schizophrénie entre le langage du projet et celui juridique appliqué au droit du sol de trop nombreuses études urbanistiques, réclamant une réforme du Code de l'Urbanisme et un Plan Local de Territoire (PLT plutôt que PLU). On se souvient que les recommandations des Etats généraux du paysage préconisaient une ingénierie de projet et de médiation paysagère pour palier une prise en compte de l'urbanisme encore trop souvent réduite au réglementaire au sein des collectivités. Plus récemment la notion d'Agence d'urbanisme rurale avait été évoquée. Car pour développer un projet global de développement local et de gestion de l'espace on demande aux élus d'avoir une vision de leur territoire dans le double sens de sa visualisation et du projet, de le rendre visible afin d'y inscrire leurs actions et d'en faire une valeur partagée avec leurs administrés, condition préalable si l'on veut développer une démarche de qualité paysagère à l'échelle d'un territoire et pour agir sur les comportements.

Tandis que s'annonce la réforme des collectivités territoriales, il est en effet nécessaire de s'inquiéter de la disparité d'ingénierie entre les villes d'importance et les agglomérations qui ont les moyens de la réflexion sur le territoire et les bourgs ruraux à l'échelle des bassins de vie, particulièrement démunis en zone de revitalisation rurale. Aujourd'hui, 80% de la population est urbaine et la question se pose du rôle dévolu à la ruralité dans son interrelation avec la ville et de la qualité des espaces qui croise celle des écosystèmes. On retiendra du dialogue avec l'hémicycle à ce sujet, le questionnement conjoint de la représentante du CERTU et d'une architecte-urbaniste qui se référaient à cette interrelation urbain/rural et qui semblaient s'inquiéter d'une prise en compte du paysage par trop rurale bien que ce fut l'objet de la journée et des expériences présentées. On peut s'interroger en ce sens sur la pertinence d'une planification et de projets décidés depuis l'urbain pour prendre en compte les spécificités de la ruralité. On retiendra aussi de la journée l'implication des paysagistes dans une majorité des expériences présentées avec ce constat que la profession est en capacité d'intervenir de façons diversifiées en milieu rural dans des missions d'études, de maîtrise d'œuvre ou de médiation, comme elle intervient en milieu urbain, exprimant par là son originalité à l'encontre du cloisonnement des pensées et des actions.

En toile de fond, la riche diversité paysagère nationale qui fait consensus n'est pas un acquis promis au laisser-faire et à la banalisation pour l'attractivité de la première destination touristique mondiale. Il s'agit tout autant de donner du sens que de produire du beau.

Pour la Fédération française du Paysage
Jean-Jacques Verdier

renseignements
<http://www.f-f-p.org/fr/>



Maison de site de Mandailles (Syndicat mixte du Puy Mary)



Le séminaire «*Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires*» a été organisé le 22 novembre 2010 par le Collectif des Etats généraux du Paysage au Conseil économique, social et environnemental à Paris,

avec l'appui financier du Réseau Rural Français

Coordination et organisation du séminaire :
LIORIT (chargé de mission FNSafer)
Yves HELBERT (chargé de mission FNCAUE)

avec l'appui de
André BARBAROUX (FNSafer)
Régis AMBROISE (ministère de l'Agriculture)
Yves GORGEU (Mairie-conseils)
Anne VOUREC'H (Réseau des Grands Sites de France)
Laure MARAVAL (Réseau des Grands Sites de France)
Pascal DANNEELS (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels)
Jean-Marie VINCENT (Maisons paysannes de France)
Didier CHAVATTE (Maisons paysannes de France)
Amélie PEDROT (Maisons paysannes de France)
Ariane DELILEZ (Fédération française du Paysage)
Michel AUDOUY (Fédération française du Paysage)
François Régis BACH (Société pour la Protection des paysages et de l'Esthétique de la France)

Accompagnement du projet pour le Réseau rural français : Bernard DUVOUX (Ministère de l'Agriculture)

Retranscription des échanges :
Stéphanie DELMAS (rédactrice UBIQUS)

Mise en page des actes et des fiches :
Yves HELBERT (FNCAUE)

Crédits des photographies, cartographie et croquis :
merci aux associations et aux collectivités territoriales ou institutions mentionnées

Photo couverture :
Christel STACCHETTI (association le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix)

Photos du séminaire :
Jean-Jacques KELMER

Le Collectif des Etats généraux du Paysage tient à remercier l'ensemble des intervenants pour leur implication dans le séminaire, lors de la réunion préparatoire du 20 septembre 2010 à la FNSafer, pour leur relecture attentive des actes du séminaire et pour avoir fourni des images et des croquis pour les illustrer les fiches et les actes.

Un grand merci au Conseil économique, social et environnemental pour son accueil.

Merci également aux représentants et aux animateurs du Réseau Rural Français pour leur confiance et leur soutien, et pour leur relais auprès des réseaux ruraux régionaux.

© FNSafer et FNCAUE décembre 2010 et le Collectif des Etats généraux du Paysage

LE COLLECTIF DES

**Etats généraux
du paysage**

Séminaire organisé par
le Collectif des États généraux du Paysage
dans le cadre des actions du Réseau Rural Français

Coordination et organisation du séminaire :
FNSafer et FNCAUE



décembre 2010